



Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire
du Québec inc.
516 est, Ste-Catherine, suite 800, Montreal
H2L 2C7, (514)

L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME

et

L'ENONCE DE POLITIQUE EN EDUCATION
DES ADULTES: un débat à poursuivre...

DOCUMENT DE TRAVAIL

Octobre 1984

Préparé par:

Bernard Vallée
Louise Bessette

SOMMAIRE

INTRODUCTION

. A) L'accès aux ressources éducatives:

- 1- Le droit des adultes à l'éducation
- 2- La reconnaissance des acquis
- 3- La formation à distance
- 4- Les programmes éducatifs des ministères
- 5- Les relations avec les institutions - guide d'enquête
- 6- La formation des formateurs

. B) Concertation - décentralisation:

- 1- La concertation
- 2- Services d'accueil et de référence
- 3- La décentralisation: s'entendre sur un modèle de décentralisation ou sur un plan de développement.
 - a) petite histoire de la décentralisation du programme OVEP;
 - b) le gouvernement péquiste et la décentralisation;
 - c) la municipalisation des loisirs: une décentralisation en cours;
 - d) du point de vue des régions: une position sur la décentralisation ou un plan de développement:
 - e) état d'organisation des régions: différentes expériences de décentralisation régionale.

INTRODUCTION

Ce texte doit servir de document de travail pour poursuivre le débat sur l'énoncé de politique en éducation des adultes.

Depuis la publication de l'énoncé, le MEPACQ, dans l'Ardoise, dans des Assemblées régionales et, à la table de concertation des regroupements et fédérations, a animé un débat sur les principaux points touchant l'éducation populaire autonome. Suite à cette consultation, le MEPACQ pris position publiquement sous forme de conférence de presse, de lettres et de rencontres avec des responsables politiques, de participation à la rencontre nationale sur l'éducation des adultes, de lettres de lecteurs, de participation à des conférences publiques et des émissions de radio et télévision.

Ces positions se retrouvent dans le supplément à l'Ardoise, Vol. 2, no. 3 (p. VIII à XIII); elles touchent la spécificité de l'éducation populaire autonome, menacée par la conception "melting pot" qu'en a le gouvernement, l'autonomie de nos organisations remise en question par l'imposition de priorités, l'insuffisance du budget affectée aux OVEP, l'absence de garanties quant à l'accès aux services à la collectivité des institutions scolaires, la non reconnaissance et l'absence de financement des organismes de représentation des groupes d'éducation populaire, enfin, les correctifs à apporter au programme d'aide aux OVEP de la DGEA.

Ces positions, largement inspirées des analyses et des revendications que le MEPACQ avait déjà développé dans le passé (mémoire de 1977, mémoire à la CEFA (Commission d'étude sur la formation des adultes) en 1980), n'ont pas abordé les éléments nouveaux contenus dans l'énoncé de politique.

Préparé dans le plus grand secret, cousu de vœux pieux, enveloppé de flou habile, l'énoncé de politique se prêtait mal à des réactions spontanées au sujet des mesures sur lesquelles nous ne nous étions pas prononcés auparavant

ou dont le libellé posait beaucoup de questions. D'ailleurs le gouvernement lui-même ne semblait pas en mesure de fournir toutes les précisions requises étant lui-même peu avancé dans les modalités d'applications de ces mesures.

Parmi ces mesures, certaines concernent les organisations populaires et le MEPACQ (les mécanismes de concertation, décentralisation, relations avec les institutions scolaires), leurs formateurs (formation des formateurs), leurs membres ou la population avec laquelle elles travaillent (reconnaissance des acquis, programmes d'accès à l'éducation des adultes) ou risquent d'interférer avec leurs activités (formation à distance, programmes éducatifs des ministères) etc...

En même temps que se poursuit la lutte pour la reconnaissance et le financement adéquat d'un programme spécifique d'aide aux OVEP, il devient nécessaire d'étudier ces mesures et leurs conséquences, en regard de nos principales revendications.

Il serait temps de prendre position, avant que ces politiques soient coulées dans le béton.

Les chapitres qui vont suivre présenteront ces différentes mesures et les questions qu'elles soulèvent. On pourra en débattre en s'appuyant sur les expériences de même type qu'on a déjà vécu (décentralisation, relations avec les institutions) et sur nos revendications (mémoire à la CEFA, réactions à l'énoncé de politique). Chaque chapitre fait référence à une partie du texte de l'énoncé de politique.

A) L'ACCES AUX RESSOURCES EDUCATIVES

1- Le droit des adultes à l'éducation (voir 4.2.1 et 6.1)

Rejetant le principe d'une loi particulière consacrant le droit des adultes à l'éducation, ainsi que la gratuité de l'éducation (la CEFA proposait 13 ans de scolarité garantis à tous les citoyens, à utiliser d'un bloc ou par étape), le gouvernement préfère inciter son réseau éducatif à s'ouvrir aux adultes et prendre quelques mesures particulières pour aider certaines couches de la population à y avoir accès.

On est loin d'un accès gratuit et universel des adultes au système éducatif qu'ils financent déjà à même leurs taxes.

Orientant clairement ses politiques vers la formation qualifiante, celle qui donne un diplôme, celle qui rend l'adulte "vendable" sur le "marché" du travail, le gouvernement concentre donc son soutien auprès des adultes désireux d'embarquer dans la filière des réseaux institutionnels.

L'éducation populaire et la formation qui s'y dispense ne sont donc pas incluses dans les démarches qui rendent les adultes éligibles aux programmes d'incitation et d'accès à l'égalité, régimes d'aide financière, d'éducation fiscale de frais de garde, etc...

S'il n'est pas forcément souhaitable, ni réalisable que les adultes qui participent aux activités des groupes d'éducation populaire soient soumis aux pratiques bureaucratiques qui vont accompagner ces mesures, les OVEP devraient pouvoir bénéficier d'un financement de base permettant entre autres d'assurer les frais de transport, de garde d'enfant, etc., qui sont souvent des freins à l'implication des adultes dans les activités d'éducation populaire.

2- La reconnaissance des acquis (voir 3.2, 3.4, 3.5, 4.2.2.3)

L'introduction dans l'énoncé de politique d'un système de reconnaissance des acquis pour les adultes est un pas en avant.

Ce sont surtout les groupes de femmes qui ont été à l'origine de cette revendication, à l'effet de faire reconnaître les apprentissages et les expériences de vie, de travail ou d'engagement social, comme authentiques démarches de formation donnant l'équivalence d'une formation académique en vue d'un retour aux études, de l'accès à un emploi ou à une promotion.

Ce système de reconnaissance des acquis concerne les groupes populaires à plusieurs titres: d'abord parce qu'il risque de toucher un grand nombre de leurs membres qui sont souvent issus de couches de la population traditionnellement exclues des lieux de formation, mais qui aspirent à obtenir une reconnaissance sociale des connaissances et compétences acquises en particulier dans leurs engagements sociaux; ensuite, parce qu'il prévoit l'implication des organismes d'éducation populaire dans la fabrication d'instruments techniques de reconnaissance des acquis (instruments d'évaluation...); enfin, parce que certains groupes d'éducation populaire aspirent à voir donner à leurs activités de formation l'équivalence de la formation du réseau institutionnel.

Il est vrai que ce domaine de la reconnaissance des acquis est loin des préoccupations des groupes populaires: leurs objectifs d'intervention visent plus la promotion collective des milieux populaires et l'amélioration des conditions de vie, que la promotion sociale individuelle de leurs membres. D'autre part, les objectifs de formation des groupes ont rarement été définis comme alternative, ou pour concurrencer la formation académique.

Pourtant, les groupes populaires ne devraient pas se désintéresser des enjeux que représente l'adoption de tel ou tel système de reconnaissance. D'autant plus que les principes avancés dans l'énoncé de politique sont inquiétants: la reconnaissance dont on parle est une reconnaissance scolaire,

dont les établissements scolaires seront les premiers responsables. Les apprentissages et les expériences seront évalués en fonction des programmes établis et des connaissances traditionnellement reconnues dans les institutions

On risque ainsi de laisser de côté des connaissances et des compétences qui, si elles ne font pas partie des programmes scolaires, sont pourtant d'une grande importance.

La complexité des mécanismes de reconnaissance, risque de décourager ceux-là même qui n'ont pas de formation de base et de privilégier ceux qui n'ont pas grand chose à compléter pour accéder à un diplôme, qui sont plus équipés pour accomplir des apprentissages autonomes, etc...: avec un tel système, pour beaucoup de gens dans les milieux populaires, la reconnaissance des acquis risque de se transformer en reconnaissance des incompétences! Car l'objectif de la reconnaissance des acquis, c'est d'évaluer les connaissances pour identifier la formation manquante pour accéder au diplôme (le DES par exemple).

Si cette démarche rejoint sans doute les besoins d'un bon nombre d'adultes, ce n'est pas vraiment à cela que les groupes populaires aspiraient, c'est-à-dire la reconnaissance par les institutions scolaires, les employeurs, etc... des compétences, même et surtout si elles sont différentes de celles qui sont acquises dans le réseau scolaire.

La reconnaissance des acquis: démocratisation de l'accès à l'éducation, flexibilité de la formation, reconnaissance de la pluralité des lieux de formation, ouverture aux apprentissages non traditionnels, ou plutôt opération de camouflage pour éviter de développer les programmes spéciaux d'égalité pour les femmes et les mesures d'accessibilité à la formation de base?

L'énoncé de politique prévoit qu'on "sensibilisera et mobilisera les agents en cause dans les réseaux scolaires, de même que dans les entreprises, les organismes d'éducation populaire et les groupements féminins intéressés,

en particulier pour favoriser l'émergence concertée d'instruments techniques valables de reconnaissance des acquis".

Pourtant jusqu'à présent dans les budgets alloués à l'élaboration d'outils d'évaluation et de reconnaissance, aucune somme ne semble avoir été prévue pour donner aux OVEP et aux groupes de femmes les moyens d'effectuer les recherches nécessaires pour proposer un système valable de reconnaissance des acquis.

Le gouvernement a encore manqué une occasion de reconnaître la compétence des groupes dans ce domaine!

3- La formation à distance (voir 4.2.2.4)

Nous n'avons pas assez d'information pour juger de la pertinence de la future société de formation à distance. La diversification des ressources de formation est, en soit positive et de nombreux adultes y trouveront leur compte.

En plus de son mandat de répondre aux besoins en formation de base, en recyclage et perfectionnement professionnel, la société devra "développer un volet socio-culturel" et "établira l'éducation populaire au nombre de ses priorités".

S'il est bon que se multiplie pour les adultes les occasions d'acquérir les savoir-faire utiles à la vie quotidienne, à la vie sociale, il n'est pas évident que ce type d'apprentissage puisse se développer dans le cadre d'une formation à distance.

D'autre part, le réseau institutionnel d'éducation étant responsable des activités qui seront proposées, on peut se demander s'il est vraiment compétent en la matière et si la société ne devrait pas faire appel aux groupes d'éducation populaire pour élaborer les programmes et ainsi s'appuyer sur leurs acquis et leur fournir des ressources additionnelles pour effectuer cette tâche.

Enfin, on devrait s'interroger sur le danger que représente les démarches du réseau institutionnel qui annexe le concept d'éducation populaire en le vidant d'une partie importante de son contenu: c'est-à-dire la prise en charge par les adultes de leur propre formation, dans des organismes qu'ils contrôlent.

Cela risque à court ou moyen terme, de marginaliser les groupes autonomes d'éducation populaire, qui vont se faire répondre de plus en plus souvent que leurs programmes font double emploi avec la formation dispensée dans les institutions (comme la société de formation à distance ou les programmes éducatifs des ministères...). Quand tout le monde fera de l'éducation populaire dans les institutions, on pourra se débarrasser des OVEP!

4- Les programmes éducatifs des ministères (voir 4.1.2.)

Appelés également "éducation populaire", les programmes et les activités de sensibilisation, d'information et d'animation des ministères, sont brièvement cités dans l'énoncé de politique.

Cela inclu sans doute les campagnes d'information, les dépliants, les affiches, les kiosques, etc.. qu'utilisent les ministères pour "vendre" leurs politiques.

L'énoncé se contente de souhaiter que ces programmes soient mieux connus de la population.

Il aurait pourtant été souhaitable de s'interroger sur la capacité des ministères de rejoindre réellement la population et d'inciter les organismes gouvernementaux à renforcer leur aide financière aux organismes autonomes issus de la population pour qu'ils poursuivent et développent leurs pratiques d'éducation populaire.

Là encore, les groupes populaires risquent de se faire refuser des aides financières sous prétexte qu'ils font double emploi avec des activités institutionnelles.

5- Les relations avec les institutions (voir 3.2, 4.1.1, 4.2.1, 4.2.2.1, 4.2.2.2, 4.2.2.5, 4.2.4)

Selon les régions, les personnes en place, les liens que les groupes populaires ont eu avec les institutions scolaires ont été plus ou moins profitables. L'énoncé de politique prévoit une ouverture plus grande des institutions scolaires aux adultes et aux groupes communautaires. On y dit même que la direction des établissements "devra être comptable à leur communauté de la manière dont elle s'emploie à offrir aux adultes des services éducatifs de qualité, accessibles et adaptés. "

En particulier les écoles doivent devenir "communautaires", véritables centres de ressources et de services, à l'écoute des besoins de la communauté: besoins des groupes populaires entre autres.

On "encouragera" les collèges et les universités à développer des "services à la collectivité" pour rendre accessible les ressources humaines et matérielles "aux citoyens et aux organismes et associations populaires".

Le problème, c'est qu'il "appartiendra à chaque collège et à chaque université de découvrir, pour la communauté et avec elle, dans quelles voies il serait opportun de s'engager".

A la place d'une réelle politique d'accès aux ressources des institutions d'enseignement, on nous propose un vœu: libre aux institutions de l'interpréter et de le réaliser!

Compte tenu de ce que les groupes ont vécu jusqu'à date, l'avenir de ces relations est bien incertain: on sait bien que les premiers services à tomber lors de mesures de restrictions sont justement les services à la collectivité (quand ils existent!).

Déjà dans son mémoire au Conseil des collèges (voir Ardoise, Vol 2, no. 4) le MEPACQ a défini quelques conditions essentielles pour que l'accès

aux ressources du réseau scolaire ne reste pas un vœu pieux; rappelons-en quelques unes:

- obligation pour les institutions d'avoir des services à la collectivité ou une politique d'accès à leurs ressources pour les groupes populaires;
- ce droit aux ressources institutionnelles doit être soutenu par des budgets adéquats et doit reconnaître la spécificité et l'autonomie des groupes;
- les conditions d'accès aux ressources doivent être publicisées de façon claire;
- les usagers de ces ressources doivent pouvoir contrôler le contenu et le processus des activités de formation;
- la mise sur pied, le fonctionnement et l'administration des budgets doit se faire en collaboration avec les groupes populaires, représentants du milieu.

C'est avec ces principes en tête qu'il faudra examiner les suites que le réseau scolaire donnera à l'énoncé de politique. Mais c'est aussi en analysant nos expériences passées que nous pourrons mieux voir venir les futures situations et préciser nos revendications.

Il est donc nécessaire d'enquêter un peu plus sur nos liens passés et actuels avec les institutions scolaires.

(Voir guide d'enquête)

GUIDE D'ENQUETE

Les liens entre les institutions scolaires et les OVEP

L'analyse des rapports avec les institutions scolaires, des rapports sur le terrain, pouvant différer d'une région à l'autre, se révèle importante dans le cadre de l'énoncé de politique en éducation des adultes pour mieux voir venir les applications possibles, les réactions et les jeux de pouvoir qui s'y dessinent.

Le présent texte se veut un guide d'enquête qui pourrait servir à recueillir des informations dans les régions, desquelles on pourrait dresser un portrait vivant des liens entre les institutions scolaires et les OVEP, y cerner les problèmes, les acquis.

Les relations avec les institutions scolaires, que ce soit avec les services d'éducation des adultes des commissions scolaires régionales, avec les services à la collectivité des CEGEP ou les CEGEP eux-mêmes, avec les universités ou leur service à la collectivité ou leur faculté d'éducation permanente, sont de divers ordre: accès aux ressources techniques (locaux, matériels), accès aux ressources humaines, aux centres de recherche et de documentation, par des stages, sous le chapitre formation - par des heures-cours accordées pour des activités de formation, rapport à une source de financement, informateur et promoteur du programme OVEP allant jusqu'à recruter et former des groupes, lieux de concertation, etc..

L'accès aux ressources institutionnelles du système scolaire public oscille entre le nonaccès des mécanismes non applicables, le copinage, les ententes à la pièce ou des protocoles négociés et renouvelés chaque année (avec la CSRO dans l'Outaouais et avec la CECQ à Québec entre autres).

Situation des budgets en éducation populaire et en animation communautaire dans les services d'éducation des adultes.

(cf. texte manuscrit de Québec)

SITUATION DES BUDGETS EN EDUCATION POPULAIRE ET EN ANIMATION COMMUNAUTAIRE
DANS LES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES

L'ensemble des activités de formation aux service d'éducation des adultes (SEA) sont dispensées à partir d'un budget alloué par la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) qui dispose des ressources financières provenant de différents ministères tant fédéraux que provinciaux. Ce budget comprend l'enveloppe globale et les programmes de formation liés à l'emploi.

Les enveloppes globales sont des heures de formation accordées par la DGEA aux commissions scolaires sur la base des heures dispensées les années précédentes et qui sont affectées à la formation générale temps partiel, à la formation socio-culturelle, à l'alphabétisation et à l'éducation populaire. Les autres heures de formation données dans les Service d'éducation des adultes concernent la formation générale temps plein, la formation professionnelle, la formation en industrie et sont l'objet de budgets prédéterminés par la DGEA. Il existe également au sein des SEA des heures de formation liées à des projets spéciaux (FPE, transition travail, alphabétisation....).

La répartition des heures de formation à partir de l'enveloppe globale est décidée par la direction du service d'éducation des adultes (SEA) de chaque commission scolaire. La DGEA n'a qu'un pouvoir de recommandation sur cette répartition, elle impose cependant des priorités au niveau des clientèles; clientèles privilégiées pour 81-82, les handicapés, les femmes, les analphabètes, les groupes du milieu.

Les ressources humaines et financières, ou encore les heures de formation disponibles en éducation populaire et animation communautaire sont affectées à partir d'une répartition faite localement, par la direction de chaque SEA, sur la base de critères à la définition desquels ni les groupes du milieu ni les professionnels-les des secteurs concernés ne participent généralement.

- . Les normes d'accessibilité aux heures de formation en éducation populaire et en animation communautaire sont également fixées localement.
- . Chaque commission scolaire reçoit de la DGEA 25,000 dollars qui doit servir au maintien d'un service d'animation communautaire. Ce budget sert pour plusieurs SEA à combler le déficit d'opération. La DGEA ne veut ni ne peut intervenir sur cette situation.
- . De sources bien informées de la région, des services d'éducation des adultes (SEA) ne dispensent aucune heures de formation en éducation populaire, malgré qu'elles soient inclues dans leur répartition de l'enveloppe globale présentée à la DGEA. Les heures ainsi récupérées servent à financer le déficit dans d'autres secteurs de formation.

QUESTIONS

1- Relations avec les institutions scolaires

Pouvez-vous indiquer, si elles existent, les relations de votre groupe avec les institutions scolaires

	Ressources techniques, matérielles	Ressources humaines	Ressources financières	Consultation Concertation
<u>UNIVERSITES:</u>				
. faculté				
. module				
. service à la collectivité				
. éducation permanente				
. autre:				
<u>CEGEP:</u>				
. département				
. service à la collectivité				
. éducation des adultes				
. autre:				
<u>COMMISSIONS SCOLAIRES:</u>				
. secteur régulier				
. éducation des adultes				
. autre:				
<u>AUTRES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT:</u>				

2- Accès aux ressources techniques (locaux, matériel (audio, vidéo..), photocopies...)

Ces ressources sont-elles mises à la disponibilité des groupes?
Quels sont les mécanismes d'accès? quels sont les coûts?

Les OVEP utilisent-ils ces ressources? si oui, pourquoi faire?
Sinon, pourquoi?

Y a-t-il une politique d'accès à ces ressources clairement définie,
en fait-on la diffusion?

Les OVEP ont-elles déjà formulé des attentes précises quant à l'utilisation
de ces ressources?
Ont-ils dû mener des batailles pour l'obtenir? qu'en est-il advenu?

3- Accès aux ressources humaines

Qu'est-il advenu des argent alloués à un animateur communautaire?
En existe-t-il dans votre région?
Que fait-il? les groupes y ont-ils recours?

A quel type de ressources humaines les OVEP ont-ils accès? personnel
de recherche? techniciens? documentaliste?

Existe-t-il des expériences de stage? quels bilans en faite-vous?

Existe-t-il des équipes de recherche s'intéressant aux problématiques
des groupes d'éducation populaire? fournissent-elles des recherches
utilisables?

4- Budget: sommes allouées à l'éducation populaire

Les sommes allouées par la DGEA aux SEA sont-elles utilisées comme il
se doit? cela demande de faire une petite enquête sur la répartition
des budgets au sein des commissions scolaires régionales. Comment ces
sommés sont-elles distribuées? par quels mécanismes?

Les groupes utilisent-ils tous les argent disponibles? peut-on les chiffrer - quelle part est utilisée par les OVEP membres de la table régionale? quelle part par les autres OVEP et groupes?

Comment fonctionne l'attribution des heures-cours pour des activités de formation des groupes d'éducation populaire? les accorde-t-on à des individus formateurs ou à des groupes formateurs? à quel taux-horaire? quels sont les frais administratifs à rembourser aux CSR? à quel coût sont offertes les activités? selon quelle politique?

5- Concertation et consultation

Quels types de contrat régissent les relations entre les OVEP et les institutions scolaires? bonne entente, à la pièce, protocole.
Décrire l'histoire de ces types de contrat.

Avez-vous déjà participé à des consultations organisées par les CSR, ou les CEGEP, ou l'université, concernant l'éducation populaire?
comment cela s'est déroulé? quel bilan en faites-vous?

Avez-vous déjà participé à des lieux de concertation avec les institutions scolaires?

Décrire vos expériences. Quelle est l'histoire de vos pratiques de concertation? quels gains en avez-vous tiré? quelles leçons?

Comment qualifieriez-vous l'information que vous recevez des institutions scolaires?

Comment qualifieriez-vous l'état de vos relations avec elles?

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Regroupement des OVEP-03, Nov. 82 - protocole d'entente.

Pages 5 à 7 du document "Protocole d'entente entre la CSRO et la Table ronde des OVEP de l'Outaouais Inc.

Bien que ce ne soit pas la dernière version - documents plus récents non parvenus au national.

REGROUPEMENT DES OVEP - 03

Le regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) de la région de Québec (03) regroupe une trentaine d'organismes, dont plusieurs ont leurs activités sur le territoire de la CECQ (Commission des écoles catholiques de Québec). (25/33)

Ces groupes/organismes/collectifs d'éducation populaire et d'action communautaire offrent divers services éducatifs à une clientèle adulte ayant peu ou pas de contrôle sur ses conditions de vie et de travail. De plus, cette clientèle, tout en finançant de ses impôts et de ses taxes un système d'enseignement "sophistiqué", a peu ou pas eu accès à ce système d'éducation.

La démarche éducative dite "éducation populaire autonome" développée et mise en pratique par ces groupes/organismes/collectifs correspond à la définition suivante:

EDUCATION POPULAIRE AUTONOME

L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des classes populaires mènent collectivement en dehors des formes et du système d'éducation institutionnalisé des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective des causes qui déterminent leurs conditions de vie ou de travail et qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et/ou politique de leur milieu.

La conjoncture socio-économique et politique, tout autant que la situation difficile des organismes d'éducation populaire et d'action communautaire, oblige ces derniers à se concerter afin de mieux répondre à leurs besoins multiples et variés.

La CECQ et son SEA doivent favoriser cette concertation, cette prise en charge à la base et reconnaître que ces groupes, par leurs services et leurs activités éducatives, rejoignent prioritairement une clientèle des plus défavorisées. C'est pourquoi, croyons-nous que la CECQ-SEA doit accorder une attention et un soutien privilégié à ces groupes, véritables porteurs de l'éducation populaire dans leurs milieux.

En tant que représentant de ces organismes à l'échelle de la région 03, le Regroupement des OVEP-03 recommande que la Commission, par l'intermédiaire de son service d'éducation aux adultes (SEA).

- reconnaisse le Regroupement des OVEP-03, à titre de représentant des OVEP;
- s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire de formation prévue pour l'éducation populaire autonome en faveur des organismes populaires dûment membres du Regroupement et ayant leurs activités principales sur le territoire de la CECQ;
- s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire de développement pédagogique en faveur de ces mêmes organismes;
- s'engage à fournir aux dits organismes, selon ses disponibilités, le matériel didactique nécessaire à la réalisation du (des) projet (s) accepté (s) et subventionné (s) par la Commission;
- convienne que, compte tenu de la clientèle visée, les critères, modalités et frais d'inscription seront assouplis, et diminués;
 - . les modalités d'inscription (recrutement, compilation, etc..) relèvent exclusivement de l'organisme populaire;
 - . le taux horaire est celui habituellement en vigueur à la CECQ, soit appr. \$28.00;
 - . des frais fixes (en remplacement des frais d'inscription) pourront être demandés à l'organisme, ceux-ci ne devant pas excéder 25% de l'aide allouée.

- que les argent alloués parviennent directement à chaque groupe, au plus tard 30 jours suivant la signature du protocole d'entente par les deux parties;
- envisage la possibilité d'assurer la poursuite des activités (reconducteur) du projet (ex: phase 1: élaboration (automne 82); phase 2: ... hiver).

PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE devant régir les relations entre la CECQ-SEA et les organismes volontaires d'éducation populaire relativement à l'organisation, la réalisation et l'évaluation d'activités de formation à l'intention des membres et/ou usagers desdits groupes populaires.

PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

- . La Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), corporation publique légalement constituée et ayant son siège social au 1460, Chemin Ste-Foy, ici représenté par dument autorisé aux fins des présentes, ci-après appelé

LA COMMISSION SCOLAIRE

et

-organisme/ groupe/collectif, contrôlé exclusivement par ses membres et/ou usagers, reconnu comme organisme volontaire d'éducation populaire autonome, situé au ici représenté par dument autorisé aux fins des présentes, ci-après appelé

LE GROUPE POPULAIRE

La CECQ et son SEA doivent favoriser cette concertation, cette prise en charge à la base et reconnaître que ces groupes, par leurs services et leurs activités éducatives, rejoignent prioritairement une clientèle des plus défavorisées. C'est pourquoi, croyons-nous que la CECQ-SEA doit accorder une attention et un soutien privilégié à ces groupes, véritables porteurs de l'éducation populaire dans leurs milieux.

En tant que représentant de ces organismes à l'échelle de la région 03, le Regroupement des OVEP-03 recommande que la Commission, par l'intermédiaire de son service d'éducation aux adultes (SEA).

- reconnaisse le Regroupement des OVEP-03, à titre de représentant des OVEP;
- s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire de formation prévue pour l'éducation populaire autonome en faveur des organismes populaires dûment membres du Regroupement et ayant leurs activités principales sur le territoire de la CECQ;
- s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire de développement pédagogique en faveur de ces mêmes organismes;
- s'engage à fournir aux dits organismes, selon ses disponibilités, le matériel didactique nécessaire à la réalisation du (des) projet (s) accepté (s) et subventionné (s) par la Commission;
- convienne que, compte tenu de la clientèle visée, les critères, modalités et frais d'inscription seront assouplis, et diminués;
 - . les modalités d'inscription (recrutement, compilation, etc..) relèvent exclusivement de l'organisme populaire;
 - . le taux horaire est celui habituellement en vigueur à la CECQ, soit appr. \$28.00;
 - . des frais fixes (en remplacement des frais d'inscription) pourront être demandés à l'organisme, ceux-ci ne devant pas excéder 25% de l'aide allouée.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

1- Assises de l'entente:

- 1.1 Cette entente s'appuie sur le principe suivant:
Les Services de l'éducation des adultes (S.E.A.) de la C.E.C.Q. sont autorisés à organiser, à l'intention des adultes de leur territoire, des activités d'éducation populaire et d'aide à l'action communautaire;
- 1.2 Cette entente s'inscrit dans la poursuite de l'objectif suivant des S.E.A. / C.E.C.Q.:
"Faciliter aux collectivités et/ou groupes l'accès aux ressources éducatives de la C.E.C.Q. pour toutes leurs activités à caractère éducatif". (Référence: "Politique d'aide à l'action communautaire, décembre 1980, page 2, 2.4);
- 1.3 Cette entente s'appuie aussi sur le désir des S.E.A. / C.E.C.Q. d'accroître le nombre d'heures de formation reçues par les membres dudit groupe.
- 1.4 Cette entente reconnaît que le groupe populaire, en tant qu'organisme volontaire d'éducation populaire autonome, favorise l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des classes populaires mènent collectivement, en dehors des formes et du système d'éducation institutionnalisé, des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective des causes qui déterminent leurs conditions de vie ou de travail et qui visent à court, moyen et long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et/ou politique de leur milieu.

- 1.5 Cette entente stipule que le groupe populaire, compte tenu de ses ressources limitées et du public auquel il s'adresse, est prioritairement éligible aux ressources financières, matérielles et humaines de la Commission. par l'entremise de son service d'éducation aux adultes (SEA);
- 1.6 Cette entente reconnaît au groupe populaire le statut de groupe/éducatif/habilité à donner, initier et/ou superviser des activités d'éducation populaire et d'aide à l'action communautaire. Ces activités s'adresse aux populations les plus démunies, soit ceux et celles qui contrôlent peu ou pas leurs conditions de vie et de travail;

2- Responsabilités:

2.1 Responsabilités de la commission scolaire:

- 2.1.1 Approuver le programme de formation;
- 2.1.2 Fournir, s'il y a lieu, les locaux nécessaires à la formation;
- 2.1.3 Fournir le matériel didactique et l'équipement requis, compte tenu de ses ressources;
- 2.1.4 Assurer la supervision de l'enseignement;
- 2.1.5 Effectuer les contrôles administratifs et pédagogiques inhérents à sa responsabilité;
- 2.1.6 Verser au groupe populaire le montant convenu en vue de la réalisation d'activités de formation (formule d'engagement en annexe).

2.2 Responsabilités du groupe populaire

- 2.2.1 Fournir à la commission scolaire toutes pièces justifiant la reconnaissance du groupe populaire;
- 2.2.2 Identifier les besoins de formation de ses membres et de les faire connaître à la commission scolaire;
- 2.2.3 Voir à la formation de groupes selon la norme établie par les S.E.A. / C.E.C.Q. et figurant à la formule d'engagement (voir annexe);
- 2.2.4 Déterminer et fournir à la commission scolaire, avant le début de la formation, les horaires de cours et les lieux de la formation;
- 2.2.5 Acquitter les frais convenus dans les trente (30) jours suivant l'émission du compte par la commission scolaire (formule d'engagement en annexe).

FAIT ET SIGNE par les parties, en deux (2) exemplaires,

ce _____

LA COMMISSION SCOLAIRE

par:

LE GROUPE POPULAIRE

par:

LA COMMISSION

- Article 1: La Commission s'engage à reconnaître la Table ronde comme le représentant dûment autorisé du regroupement des Organismes Volontaires d'Education Populaire (OVEP) de l'Outaouais et qui offrent des services et des activités d'éducation populaire à une clientèle adulte sur le territoire de la Commission.
- Article 2: La Commission s'engage à reconnaître tout projet qui lui sera recommandé, par le comité d'évaluation des projets (CEP) en autant qu'il (s) soit (ent) d'ordre éducatif et en particulier d'éducation populaire.
- Article 3: La Commission s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire globale provenant du socio-culturel en faveur des Organismes Volontaires d'Education Populaire (OVEP) et des autres Organismes du milieu dûment accrédités par le Comité d'Évaluation des Projets (CEP) sur le territoire de la Commission.
- Article 4: La Commission s'engage à libérer un minimum de 50% de son enveloppe budgétaire globale provenant du socio-culturel aux fins du développement pédagogique en faveur des OVEP et des autres organismes du milieu dûment accrédités par la Comité d'Évaluation des Projets (CEP).
- Article 5: La Commission s'engage à fournir selon ses disponibilités et en tenant compte de la formule de partage identifiée à l'article 3, le matériel didactique nécessaire à la réalisation du (des) projets accepté (s) et subventionné (s) par la Commission.
- Article 6: La Commission s'engage à verser le paiement dû dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin du (des) projet (s).

Article 7: La Commission s'engage à fixer le taux horaire versé aux Organismes Volontaires d'Education Populaire (OVEP) et de les aviser au début de l'année scolaire. Le taux horaire sera fixé en tenant compte de la médiane de l'échelle salariale en vigueur.

Article 8: La Commission s'engage à exempter des frais d'inscription, les Organismes Volontaires d'Education Populaire (OVEP) dûment accrédités par la Table ronde et entérinés par le Comité d'Evaluation des projets (CEP) considérant la clientèle cible rejointe par ces organismes soit, les citoyens et citoyennes économiquement défavorisé-e-s.

LA TABLE RONDE

Article 9: Tous les Organismes Volontaires d'Education Populaire (OVEP) dûment accrédités par la Table ronde s'engage à présenter au comité d'évaluation des projets (CEP) un/des projet (s) éducatif (s) et en particulier d'éducation populaire incluant les éléments suivants:

- Les objectifs;
- Les moyens;
- L'encadrement pédagogique;
- Le nom du responsable;
- La durée;
- Le nombre de participants;
- La clientèle cible;
- Le nombre de formateurs-trices ou animateurs-trices impliqué (es);
- La date du début ainsi que la date de fin;
- Les modalités d'évaluation;
- L'endroit où se tiendra l'activité.

Article 10: La Table ronde s'engage à présenter au Comité d'Evaluation des Projets (CEP) un ou des projet (s) qui répond (ent) aux priorités suivantes:•

- Etre un processus d'éducation permanente, soit: faciliter à l'adulte l'acquisition des connaissances, des habilités et des comportements nécessaires à son développement personnel et à celui de son milieu;
- Etre une action collective, soit: développer chez l'adulte les habilités nécessaires à la prise en charge individuelle ou collective dans le but d'améliorer et défendre leurs conditions de vie et celles de leur milieu;
- Regrouper un minimum de quinze (15) participants-es, à l'exception de certains cas déterminés préalablement et acceptés par la Commission;
- Retenir les services d'un-une formateur-trice ou animateur-trice compétent-e.

Article 11: La Table ronde s'engage à faire compléter par chaque participant-e à chacun des projets subventionnés, une formule d'inscription (DMC 1-5) et les retourner à la Commission dès que les groupes sont constitués.

Article 12: La Table ronde s'engage à réaliser chacun des projets subventionnés par la Commission, tel que spécifié dans la recommandation du (des) projet (s) et reconnus par la Commission.

Article 13: La Table ronde s'engage à retourner à la Commission une grille d'évaluation dûment complétée pour chacun des projets subventionnés par la Commission et ce, à la fin du (des) projet (s).

RESPONSABILITES CONJOINTES

Article 14: La Commission et la Table ronde auront comme responsabilité conjointe de convoquer l'assemblée générale spéciale prévue dans le cadre du comité d'Evaluation des Projets (CEP);

Article 15: La Commission et la Table ronde auront comme responsabilité conjointe de définir les critères qui serviront à l'étude de tout projet qui sera présenté au Comité d'Evaluation des Projets (CEP) en autant que ce projet soit d'ordre éducatif et en particulier d'éducation populaire;

Article 16: Compte tenu de la situation économique qui prévaut, les deux parties conviennent de ne plus accepter de nouveaux projets afin de ne pas porter préjudice aux projets existants.

6- La formation des formateurs (voir 4.2.2.5)

L'énoncé de politique accorde une attention particulière à la formation des formateurs d'adultes en institution, en entreprise et dans les groupes populaires. Les établissements scolaires devraient donc offrir des programmes de formation et de perfectionnement.

C'est bien intéressant, dans la mesure où les contenus et les pratiques de formation sont adaptés à la réalité et aux besoins de l'éducation populaire autonome.

Pourtant on constate que la formation que dispensent les institutions est assez différente de celle qui se vit dans les groupes populaires et pas toujours à l'avantage des premières. Les groupes d'éducation populaire auront-ils leur mot à dire dans cette formation.

De plus, sans vouloir nécessairement tomber dans la paranoïa, il s'agit de se questionner sur le danger que pourrait représenter l'obligation pour les groupes populaires de n'utiliser pour leurs activités d'éducation populaire que des éducateurs populaires dûment formés et accrédités par les institutions d'enseignement. L'énoncé de politique n'en parle pas, et l'existence de ces services de formation des formateurs restent offerts à ceux qui voudront bien les utiliser.

Mais quand on observe les tentatives de limiter l'autonomie des groupes subventionnés, on pourrait s'attendre à ce que nous soyons soumis à une formation de formateurs institutionnalisée et donc à une remise en question du fonctionnement actuel, qui permet à chaque groupe d'assurer le recrutement de ses animateurs et leur formation. Il s'agit donc de rester vigilant, en particulier quand seront étudiées les conditions d'obtention des subventions du programme d'aide aux OVEP.

B) CONCERTATION - DECENTRALISATION

1- La concertation: (voir 2.2.6, 4.2.23, 4.2.4, 5.1.1, 5.1.2, 5.2.1, 5.2.2)

C'est l'un des mots clefs de l'énoncé de politique, on le voit partout: est-ce suffisant pour en garantir la réalisation.

Parmi les intervenants appelés à se concerter, les groupes populaires sont souvent cités (pour mettre en place le système de reconnaissance des acquis, pour consolider les CFP, pour la formation à distance, dans les services d'accueil et de référence, pour la gestion du programme d'aide aux OVEP, dans la définition des services à la collectivité).

Dans un premier temps il faut noter que l'implication des groupes dans cette concertation se fera "dans une certaine mesure" (2.2.6), mais que les maîtres de la concertation resteront les ligues majeures (établissements d'enseignement, les CFP, etc...). D'autre part, le but premier de la concertation est d'éviter les "dédouplements coûteux": gageons que ceux qui seront qualifiés de faire double emploi seront surtout du côté du secteur autonome, plutôt que du secteur institutionnel.

Enfin, nulle mention dans les intervenants appelés à se concerter, des organismes représentatifs des groupes populaires (comme les structures nationale et régionale du MEPACQ), ni des ressources financières nécessaires à la participation à ces tables de concertation: là aussi, on peut gager sur ceux qui auront le plus de poids, les organismes représentés par des fonctionnaires à temps plein soutenus par leurs services de recherche ou les groupes populaires avec leurs bénévoles débordés et sans ressources.

Il faut souligner aussi qu'un des niveaux les plus importants de concertation, c'est-à-dire les tables de concertation régionales - éducation-main-d'oeuvre, est fermé aux organisations populaires (groupes de femmes, de jeunes, etc...), qui pourtant devraient avoir leur mot à dire sur les programmes gouvernementaux visant le développement de la main-d'oeuvre.

2- Les services d'accueil et de référence (voir 5.2.2)

Un des lieux de concertation prévu par l'énoncé de politique va toucher de très près la plus grande partie des groupes d'éducation populaire autonome: ce sont les services d'accueil et de référence.

Ces services régionalisés seront offerts en plusieurs points de services locaux.

Il seront gérés par les réseaux scolaires, les CFP, les organismes volontaires d'éducation populaire.

Ils seront financés et gérés par les organismes participants. Le soutien gouvernemental à ces services n'est pas précisé.

Dans le fouilli des programmes de formation qui existe actuellement, de tels services seront les bienvenus pour les adultes qui ne savent pas où trouver les ressources adaptées à leurs besoins.

Plusieurs organismes populaires verront dans ces services l'occasion de faire connaître plus largement leurs activités de formation et ainsi, rejoindre plus facilement la population cible qu'ils voulaient sensibiliser.

Pourtant plusieurs questions se posent.

Quelle place les groupes populaires pourront-ils prendre dans ces organismes, n'ayant pas les moyens financiers d'y contribuer, ni les ressources humaines suffisantes pour participer sur une base régulière, ni le poids social suffisant pour contrebalancer les puissants intérêts des institutions?

Comment nos activités d'éducation populaire, qui souvent sont définies selon les besoins de la conjoncture ou d'un groupe particulier, pourront-elles s'intégrer aux programmations planifiées à l'avance et uniformisées des institutions?

Les groupes populaires qui ne verront aucun intérêt à participer à ces services, seront-ils pénalisés en subissant, par exemple, une mauvaise évaluation lors de la sélection des projets du programme OVEP par les directions régionales du MEQ (qui participeront sans doute aux services d'accueil et de référence)?

Ne verra-t-on pas encore une fois se développer "l'effet caméléon" dans les groupes, qui auront tendance à développer des activités plus conformes aux normes de ces services pour avoir plus de chance d'y être acceptées?

Car c'est ce rapport de force qui peut nous dire si la participation à telle ou telle instance de concertation peut nous renforcer ou au contraire nous récupérer et nous affaiblir; c'est la qualité de nos organisations et la solidité de nos regroupements qui nous permettent de tirer parti de la décentralisation ou de se faire diviser et isoler.

3- La décentralisation (voir 2.2.5, 4.2.4)

L'énoncé de politique prévoit la décentralisation, entre autres, du programme d'aide aux OVEP, qui sera remis dans les mains des Directions régionales du ministère de l'éducation. Celles-ci administreront les budgets accordés aux groupes dans les régions. Les groupes seront invités "s'ils le désirent" à participer à une table de concertation, mise sur pied par chacune des directions régionales. Les organismes nationaux resteront sous la responsabilité directe de la DGEA.

Il ne s'agit pas ici d'envisager tous les scénarios de décentralisation pour en tirer des attitudes à prendre, mais plutôt de comprendre les enjeux des propositions gouvernementales et de définir nos besoins et nos revendications.

En effet, il est de plus en plus clair, d'après les expériences passées du mouvement populaire, que ce ne sont pas les positions théoriques sur la pertinence ou non de la concertation ou les bienfaits ou calamité de

la décentralisation, qui nous permettrons de prendre position, mais plutôt l'état du rapport de force entre nos groupes et les organisations gouvernementales, l'état de santé de nos organisations et de leurs regroupements, l'état de la mobilisation de nos membres et de la sensibilisation de la population.

Le texte qui suit tente de cerner l'état actuel des réflexions sur la décentralisation du programme OVEP pour permettre de pousser plus avant notre démarche.

La décentralisation du programme OVEP: s'entendre sur un modèle de décentralisation ou sur un plan de développement?

DOCUMENT DE TRAVAIL

LA DECENTRALISATION DU PROGRAMME OVEP

S'entendre sur un modèle de décentralisation
ou sur un plan de développement?

Rédigé par: Louise Bessette
Montréal, le 26 juin 1984

INTRODUCTION

La décentralisation? sujet à la mode. Et qui risque de le devenir encore plus l'an prochain puisque la coordination du MEPACQ en a fait un objet de débat privilégié, un morceau important du plan d'action.

Au hasard des conversations et des lectures, plusieurs questions sont soulevées, plusieurs affirmations lancées. En voici quelques-unes:

- . la déconcentration administrative proposée par le gouvernement permet-elle un réel transfert de pouvoir?
- . la concertation? O.K. si on a un minimum de garanties, par exemple, que nos structures de concertation soient financées adéquatement;
- . la décentralisation à l'intérieur du MEQ, vers les directions régionales est moins néfaste que si elle s'effectuait vers les commissions scolaires. Les fonctionnaires provinciaux sont moins conservateurs que les commissaires;
- . la décentralisation va affaiblir notre rapport de force, va nous obliger à nous battre et à intervenir à plusieurs endroits;
- . Oui, le pouvoir aux OVEP aux régions quand les régions sont organisées et financées adéquatement;
- . Nous ne voulons pas être les gestionnaires des miettes, être le fonctionnariat à bon marché;
- . Il faut utiliser le discours gouvernemental et les intentions politiques de décentralisation pour rapatrier des pouvoirs;
- . O.K. pour un rapatriement du pouvoir si les sommes sont suffisantes, si on a à se répartir des enveloppes décentes;

- . Il ne faut pas entrer dans le jeu de la répartition, on risque de perdre notre capacité de riposte et de se bureaucratiser;
- . Pas question de laisser passer le train de la réforme sans réagir et imposer notre propre vision de la décentralisation;
- . Sans autonomie financière, les structures décentralisées ne sont, en fait, qu'une déconcentration vers les régions, de l'administration gouvernementale.

Il y en a pour tous les goûts, les points de vue et les inquiétudes varient. Mince tâche pour quelqu'une de l'extérieur du MEPACQ de préparer un outil de travail qui vous permettra d'alimenter vos réflexions et actions l'an prochain!! L'état d'organisation des différentes régions influencent l'analyse et les attentes face à la décentralisation. Les intentions gouvernementales ne nous sont pas connues clairement. Pas question donc d'un document de travail qui tire des conclusions définitives sur la décentralisation, ses pièges et avantages. Non plus, de l'esquisse d'un modèle de décentralisation qui devrait faire l'unanimité et faire l'objet de vos revendications l'an prochain.

Le présent document vous renvoie vos discussions, vos acquis, vos inquiétudes tels que j'ai pu les observer en un court laps de temps. Il peut vous servir à ouvrir la discussion, à orienter votre action, à vous faire approfondir certains aspects. Il se divise comme suit:

- 1) Petite histoire de la décentralisation du programme OVEP;
- 2) Le gouvernement péquiste et la décentralisation;
- 3) La municipalisation des loisirs, questions soulevées par Normand Robert, coordonnateur du Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve;
- 4) Du point de vue des régions: une position sur la décentralisation ou un plan de développement?
- 5) Etat d'organisation des régions: différentes expériences de décentralisation régionale.

1) PETITE HISTOIRE DE LA DECENTRALISATION DU PROGRAMME OVEP

La décentralisation du programme OVEP a été envisagée par la Direction générale d'éducation des adultes depuis quelques années déjà. En effet, en novembre 81, Anne Dumouchel, de l'équipe nationale du MEPACQ écrivait:

"La DGEA, depuis quelques années déjà, et de façon beaucoup plus imminente actuellement, a l'intention de redéfinir les orientations du programme OVEP et d'en décentraliser la gestion.

"L'intérêt du gouvernement c'est d'avoir plus de contrôle sur l'éducation populaire et de pouvoir orienter de façon indirecte l'éducation populaire en proposant ses priorités. Pour ce faire, il avait intérêt à intégrer les organismes gouvernementaux (commissions scolaires, CLSC, etc...) sous prétexte de coordination entre les ressources. (...)

"Les commissions scolaires et autres institutions avaient intérêt à ce type de décentralisation parce qu'elles n'ont jamais digéré que le gouvernement donne de l'argent aux groupes en ne passant pas par elles".

Elle soulignait aussi que la décentralisation était expérimentée depuis 1979 dans la région 02, Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau/chapais, par la création d'un comité régional des OVEP, comité de la DGEA, composé d'OVEP et de représentants des institutions scolaires, dont le rôle est de gérer les fonds du programme OVEP en acceptant les normes et critères à tous les niveaux. Ce modèle de décentralisation ne venait pas d'une volonté des groupes mais avait été mis sur pied par la DGEA, comme expérience pilote. Ensuite, ce modèle fut rejeté par les régions organisées ou en voie de l'être. Elles refusaient de risquer de perdre leur autonomie, de remplacer "bénévolement" les fonctionnaires responsables de la répartition des argent

et ce, sans avoir un pouvoir décisionnel sur les objectifs et critères de ce programme.

C'est ainsi que des régions telles l'Outaouais et l'Estrie, regroupées en table ronde depuis longtemps, décidaient de mettre de l'avant leur propre modèle de décentralisation.

Anne Dumouchel relate dans son texte, une rencontre du comité de coordination et des fonctionnaires de la DGEA, le 6 novembre 1981, devant laquelle les fonctionnaires présentèrent le type de décentralisation qu'ils entrevoyaient et les modalités de cette décentralisation (propositions de transformation contenues dans un mémoire):

- . une décentralisation axée sur des comités régionaux composés uniquement d'OVEP, qui auraient pour tâches de faire l'information et la diffusion du programme OVEP, de participer à l'élaboration du programme-cadre (i.e., orientations, priorités pour les OVEP), de participer à l'élaboration du programme régional.
- . les structures régionales pourraient aussi voir à l'accréditation, à l'allocation budgétaire, à partir de l'enveloppe globale déterminée par le MEQ, ainsi qu'à l'administration.

Les fonctionnaires envisageaient par ailleurs la possibilité d'établir des enveloppes budgétaires sectorielles: groupes d'alpha, handicapés, coopératives d'habitation... Ils demandaient aussi que soit doublé le budget alloué aux OVEP. Tout ça, pour le programme 82-83.

En 1981, l'Estrie avait entamé des démarches auprès de la DGEA pour faire accepter leur modèle de décentralisation. Démarches qui n'ont pas abouti.

Dans l'Outaouais, les OVEP revendiquaient la décentralisation depuis plusieurs années. En février 81, ils se donnent un modèle de table qu'ils entendent faire valoir auprès de la DGEA.

A Québec, le débat sur la décentralisation s'amorce à cette époque sans se concrétiser immédiatement.

La DGEA n'impose pas un modèle de décentralisation commun à toutes les régions et ne donne pas réponse à ce moment au mémoire des fonctionnaires. Elle répond en 82-83 et en 83-84 par son moratoire qui gèle les budgets alloués et fait diminuer le nombre de groupes subventionnés. Les modalités d'application du programme OVEP se diversifient selon les régions, selon les initiatives que prennent les tables régionales: Saguenay: " décentralisation" gérée par les OVEP, Outaouais et Québec: " demande unique ".

En décembre 83, on annonce la disparition de la DGEA pour juin 84, sans information sur la répartition de ses responsabilités, ni sur le suivi de ses programmes, tel le programme d'aide aux OVEP.

Par la suite, on apprend la création d'un comité ministériel de l'éducation des adultes (MEQ, MMSR, MCP, MIC, Ministère de la Science et de la Technologie) qui remplace la DGEA. On apprend que le programme OVEP reste, enfin, qu'il y en aura deux: un, financera les groupes d'alphabétisation, ^{et les autres} l'autre correspondra à l'actuel programme. Le moratoire est levé, de façon partielle, 385 nouveaux projets possibles (150 Alpha, 235 OVEP). On injecte 3.5 millions supplémentaires au programme. (1.7 millions pour les groupes Alpha, 1,8 millions pour les autres OVEP). La DGEA est maintenue, mais avec des pouvoirs limités. Mais qu'advient-il des intentions décentralisatrices du gouvernement?

L'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes.

Un projet d'éducation permanente relance la question de la décentralisation, doublée de la concertation.

" Le sixième axe de l'action gouvernementale consistera donc à confirmer la mission d'éducation populaire des réseaux de l'éducation principalement des commissions scolaires et à consolider et régionaliser son aide au secteur autonome de l'éducation populaire ". p.47

" Le gouvernement entend consolider et développer son programme d'aide aux organismes sans but lucratif voués à l'éducation populaire, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et local. Afin de répondre le mieux possible aux besoins de chaque région et d'assurer un partage équitable des ressources qui lui sont attribués, chaque direction régionale du ministère de l'éducation deviendra responsable de la gestion de ces ressources. S'ils le désirent, les organismes seront invités à participer à une table de consultation instituée par la direction régionale. Par ailleurs, le ministère de l'éducation administrera centralement le programme d'aide aux organismes dont l'action s'étend à l'ensemble du Québec ". p. 46 - 47

" Le gouvernement confirme aussi son aide et son soutien au secteur de l'éducation populaire autonome. Tout en respectant son autonomie et son originalité, on soutiendra les associations fructueuses entre ce secteur et le réseau des établissements publics. Ainsi, dans chaque région, on favorisera les rapprochements.

Un nouveau partnership pour des services régionaux d'accueil et de référence

" Aussi propose-t-on ici aux principaux intervenants en éducation des adultes dans chaque région, au premier chef, aux réseaux scolaires, aux commissions de formation professionnelle, aux organismes volontaires d'éducation populaire, de se regrouper, sous forme de coopérative ou autrement, pour mettre sur pied des services unifiés et efficaces d'accueil et de référence". p. 65-66

" Ces services régionalisés... permettront un regroupement des ressources humaines spécialisées, favoriseront le décloisonnement des offres de services éducatifs, éviteront les doublages inutiles, réduiront les coûts et assureront, en fin de compte, une meilleure réponse aux besoins éducatifs de la population ". p.66

Autre déconcentration

" Le douzième axe de l'action gouvernementale consistera donc à déconcentrer, du ministère de la Main-d'oeuvre vers les commissions de formation professionnelle (C.F.P.), la gestion des programmes gouvernementaux de développement de la main-d'oeuvre. Cette déconcentration vise à promouvoir l'émergence d'un leadership régional exercé par les partenaires sociaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi... on réouvrira le dossier de la composition des C.F.P...." pour les ouvrir aux instances régionales de développement économique.

Le gouvernement annonce ses couleurs au sujet d'une décentralisation ou plutôt d'une déconcentration administrative. Il n'aime pas les couleurs voyantes, claires, tranchées. Il joue dans des tons flous et entremêlent les dégradés. Mais quelles sont les véritables intentions gouvernementales au sujet de l'éducation populaire autonome? Quel type de décentralisation est-on en train d'implanter? Notre connaissance est mince. Nous pouvons nous lancer dans l'élaboration de mille scénarios sur la déconcentration administrative du programme d'aide aux OVEP, mais nous n'avons pas de précisions sur l'application du programme OVEP 84-85, ni sur les nouveautés contenues dans l'énoncé de politique: gestion des ressources et du programme d'aide aux organismes voués à l'éducation populaire par les directions régionales du MEQ, table de consultation instituée par les directions régionales à laquelle seraient invités, s'ils le désirent, les organismes, services d'accueil et de référence, associations fructueuses encouragées, déconcentration vers les C.F.P.... Qu'est-ce que ça signifie concrètement? reste à voir!

Cela fait surgir des jongleries. Plusieurs questions ressortent.

- . Comment le passage de la gestion du programme d'aide aux organismes voués à l'éducation populaire: de la DGEA aux directions régionales, va-t-il s'effectuer? quand? comment?
Quelles sont les réactions des directions régionales, des commissions scolaires?
- . Comment cela va-t-il affecter les OVEP et leur table régionale?
- . Cette déconcentration administrative affectera-t-elle des acquis comme la demande unique, les différentes formes de décentralisation actuelle?
- . Considérant que l'action gouvernementale consistera donc à confirmer la mission d'éducation populaire des réseaux de l'éducation, principalement des commissions scolaires... comment dans la régionalisation de l'aide gouvernementale au secteur autonome de l'éducation populaire, les rapports entre les commissions scolaires et les OVEP vont-ils être modifiés? dans quel sens?
- . Quelle sera notre capacité et/ou notre volonté de participer aux différentes tables de consultation et de concertation?
- . La chorégraphie de la décentralisation nous est imposée. Pas de style libre, plutôt des figures imposées. Nous avons élaboré, selon les régions, quelques pas de danse. Allons-nous sauter dans la danse et donner le rythme? le pouvons-nous? le voulons-nous?

2) LE GOUVERNEMENT PEQUISTE ET LA DECENTRALISATION

(cf. Analyse critique de l'action de l'Etat québécois dans le domaine de la décentralisation.

Texte d'Henri Beauchemin, printemps 1984)

(cf. Article d'Henri Beauchemin sur la décentralisation in l'Ardoise, vol. 2, no. 3 - avril 84, p.6-7)

"... L'Etat, dans ce projet (la décentralisation), cherche à se libérer d'un fardeau, de plus en plus lourd électoralement. La gestion et la distribution des services, et, qu'il se conserve tout de même. Les pouvoirs principaux de législation, de réglementation et de responsabilité financière, les structures décentralisées ne sont, en fait, que de la déconcentration vers les régions de l'administration gouvernementale. Ceci constitue un magistral pied-de-nez aux employé-es de l'Etat chargé-e-s jusqu'à hier, de la gestion et de la distribution des services.

"... Ce projet québécois se réfère ...au projet souveraineté du P.Q. En effet, l'Etat québécois effectue, par la décentralisation, un redécoupage géo-politique de son territoire en fonction d'une nouvelle forme de représentation politique nationale.

" Enfin, la manière de s'y prendre pose le problème de la démocratie dans les décisions de l'Etat... Car on a, encore une fois, repoussé les organisations populaires dans le coin en refusant de les reconnaître comme partie importante dans la restructuration des niveaux de pouvoirs au Québec. "

Voici comment Henri Beauchemin, permanent au MEPACQ chargé du dossier décentralisation, resaisit le projet péquiste de décentralisation. Il insiste sur la différence entre décentralisation et déconcentration.

La décentralisation est "une conception démocratique de l'organisation sociale et politique fondée sur un nouveau partage des pouvoirs et des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement. "

Tandis que la déconcentration serait "la prise en charge par des administrateurs régionaux de certaines parties du développement de leur région, avec budgets en conséquence, mais sans responsabilités reconnues. "

Henri analyse l'action de l'Etat québécois en matière de décentralisation dans d'autres secteurs que l'éducation.

" Dans la perspective gouvernementale, les Municipalités régionales de comté (MRC), regroupant un certain nombre de villes et villages selon une identité économique propre à chacune d'elles, se voient confiées un rôle bien précis: le développement, selon un schéma pré-établi, de leur nouvelle entité régionale. Elle représente le lieu de la prise en charge collective par les citoyens du développement de leur région. Le tout passe par les instances municipales... Conséquence: premièrement, qu'une nouvelle structure vient s'installer dans le paysage des rapports de force. Deuxièmement, que rien ne change vraiment puis qu'aucune place ne lui est faite. "

" Le cas des CLSC relève d'un autre type de projet expérimental de décentralisation. On a décentralisé de l'intérieur du ministère des Affaires sociales (MAS). "... loin de remettre entre les mains des citoyens, la prise en charge de la santé communautaire, la structure décentralisée (sic) n'a contribué qu'à maintenir le pouvoir du MAS sur les CLSC. ... qui vient de décider de transférer des tâches d'un organisme décentralisé (CSS) vers un autre (CLSC)... "

" Du côté de la culture (le MAC) et des loisirs (MLCP) on a assisté dernièrement à un scénario semblable: la création d'organisme décentralisé en région pour la culture. Les Conseils régionaux de la culture (CRC) et, la prise en charge des loisirs par les municipalités. . Les CRC, étant un organisme

consultatif non décisionnel (en plein du type déconcentré) et l'autre où ce sont les élites municipales qui définissent les nouvelles politiques de gestion des loisirs (quand on connaît les rapports entre les municipalités et les groupes populaires!). "

Et au niveau des commissions scolaires, on parle de concertation. "... que les commissions scolaires seront désormais les maîtres d'oeuvre dans l'éducation populaire et que les groupes d'éducation populaire devront montrer patte blanche s'ils veulent avoir accès aux ressources scolaires. (...) Depuis la parution de l'énoncé de politique, rien n'est moins certain. Les questions des rapports entre les commissions scolaires et les groupes d'éducation populaire sont toujours très présentes et d'actualité. C'est dans cette partie du casse-tête de la décentralisation qu'apparaissent les premiers enjeux réels pour les groupes populaires. "

Le gouvernement péquiste "décentralise" dans le domaine de l'éducation populaire, confirmant le rôle prépondérant des commissions scolaires et en procédant à la déconcentration de la Direction générale d'éducation des adultes (DGEA).

3) LA MUNICIPALISATION DES LOISIRS

Questions soulevées par Normand Robert, coordonnateur du Pavillon d'éducation communautaire (PEC) Hochelaga-Maisonneuve.

En 1979, Claude Charron présente un livre blanc sur les loisirs comprenant, en première étape, la transformation du Haut-Commissariat à la Jeunesse en ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche (MLCP) et en seconde étape la municipalisation des loisirs afin de favoriser la prise en charge du loisir par les citoyens, les villes étant vues comme plus près des citoyens. Les budgets seront donc remis aux municipalités pour être géré et distribué aux différents organismes.

A Montréal, le processus de municipalisation du loisir n'est pas complété. La Ville gère déjà une première tranche de 560,000 \$. L'analyse de la décentralisation enclanchée dans le domaine du loisir et son impact sur les groupes populaires intervenant dans ce domaine peut être révélatrice ou du moins mériter qu'on s'y arrête pour cerner les enjeux de la décentralisation pour le mouvement populaire.

Normand Robert, du PEC et membre du C.A. de la commission socio-culturelle Montréal-Concordia ne peut encore évaluer l'impact de la municipalisation du loisir sur les groupes, en particulier sur les centres d'éducation communautaires puisqu'elle n'est pas terminée. Mais on peut analyser la démarche de la Ville visant à implanter son modèle de consultation et de concertation et en tirer quelques questions qui débordent le strict cadre du loisir.

Suite à l'énoncé de politique sur la municipalisation du loisir, en 79, les Villes ont 2 conditions à remplir avant de recevoir l'ensemble des budgets "municipalisés" pour les activités de loisirs:

- 1) faire une demande. Montréal est dans les premières villes à le faire,
- 2) mettre en place les mécanismes de consultation et de concertation.

La ville de Montréal s'active à partir de ce moment-là à mettre en place des commissions du loisir socio-culturel, du plein air, loisirs pour handicapés. Elle chartre ces nouvelles commissions et organise les élections des C.A. En ce qui concerne la commission du loisir socio-culturel, les intervenants n'en entendent pas parler avant la pré-assemblée générale, à l'automne 82. La Ville travaille à organiser les comités régionaux de loisir et les associations disciplinaires. En juin 82, elle réunit les intervenants dans un carrefour, supposément pour établir les orientations de développement. La Ville est seule à connaître le principe de décentralisation du loisir, elle développe unilatéralement sa stratégie de concertation et se fait donner tous les mandats pour être seule maître-d'oeuvre de la municipalisation du loisir en passant de la formation des formateurs à ... la mise sur pied de tous les mécanismes de concertation.

En décembre 82, lors de l'assemblée générale où s'élit le premier C.A. de la commission, les groupes commencent à connaître le processus et à s'y intéresser. En février 83, la Ville organise un colloque sur la question. Les groupes du secteur privé se donnent une stratégie de développement de la concertation pour les régions différentes de celle de la Ville et réussissent à l'imposer à l'intérieur du colloque. Le colloque mandate la Commission du loisir socio-culturelle et non pas la Ville, de mettre en place les mécanismes de concertation. La Ville se retrouvera donc coincée entre sa vision de la municipalisation et la Commission qui entend devenir maître-d'oeuvre du processus. La machine municipale, à l'encontre des décisions du colloque et de la Commission, continuera à bloquer le travail de la Commission, à mettre sur pied des comités régionaux socio-culturels, même à les charter; continue de regrouper les associations disciplinaires, met en place la commission plénière. En octobre 83, le directeur du socio-culturel se sent coincé entre la stratégie de la Ville et la Commission, il démissionne. La Commission, pour le moment, a dû dépenser ses énergies à négocier avec la Ville son financement minimal: un local, un permanent.

La stratégie de développement que se sont donné les groupes consiste à:

- . Rassembler par régions (9 zones) 5 ou 6 intervenants pour faire la liste des intervenants, la liste des ressources et établir des mécanismes de consultation correspondant aux besoins;
- . Organiser des colloques régionaux (9 zones) pour étudier les mécanismes de concertation;
- . s'entendre par la suite sur un mécanisme montréalais de consultation, réorganiser le fonctionnement de la commission du loisir socio-culturel;

Cette stratégie diffère de celle de la Ville en ce qu'elle part des régions et de leurs besoins et non pas d'en haut pour l'élaboration des mécanismes de concertation. De plus, elle permet aux intervenants de s'informer sur le processus de municipalisation du loisir. Elle remet en question le "dompage" d'un mécanisme de concertation qui ne correspond pas au fonctionnement des groupes, et le seul leadership de la Ville dans la municipalisation du loisir et le mode de fonctionnement de la commission du loisir socio-culturel calqué sur celle des sports qui vise la promotion d'élites locales. La Ville étudierait à l'heure actuelle de se retirer des commissions pour ne pas y être liée, ne pas être juge et partie mais au service de.

Bilan critique

S'il n'y avait pas eu cette offensive de la Ville d'organiser la concertation entre les intervenants du loisir socio-culturel dans le cadre de la politique gouvernementale de décentralisation, il n'est pas évident que les groupes auraient mis des énergies à se concerter entre eux et avec la Ville, la volonté politique n'y était pas. C'est certain que ça force la note, c'est la Ville qui met en place des mécanismes de concertation et de consultation. Mais si on n'embarque pas, elle va faire ce qu'elle veut avec, déclare Normand Robert.

L'enjeu de participer à ce processus, d'être à la Commission c'est la survie des intervenants socio-culturels. La Ville administre 560,000 \$ pris à même d'anciens programmes de soutien aux activités de loisirs municipaux, gérés provincialement. Avant, les intervenants demandaient leur reconnaissance à la Ville et allaient à Québec pour le financement. Actuellement, ça ne passe plus par Québec pour cette tranche d'argent, ça se joue avec la Ville. La Ville va développer ses priorités, va subventionner les groupes avec qui elle travaille et qui utilisent ses services, elle va utiliser cet argent pour faire fonctionner ses propres sources. C'est à nous de prendre la place et de faire financer nos activités. La Ville a fait du chantage aux groupes: si vous ne participez pas à ce qu'on organise, au comité régional, à l'association disciplinaire, on coupe les subventions. Les groupes l'ont envoyé promener. Le service des sports de la Ville de Montréal est la machine électorale du parti civique et du PLQ. Le PC est en perte de vitesse, il commence à être moins rentable de fonctionner à coup de menace et chantage.

Les différents intervenants en loisir socio-culturel, même s'ils ne font pas tous de l'éducation populaire, ont les mêmes intérêts face à la Ville et peuvent fonctionner ensemble. Ce qui varie, c'est la connaissance et la compréhension des enjeux du phénomène de municipalisation du loisir. Il faut prendre l'habitude du travail collectif.

A prime abord, Normand Robert est loin d'être contre les différentes formes de décentralisation des différents ministères incluant celle du MLCP. Le problème, selon lui, c'est qu'à partir d'en haut, que dans l'application, les groupes soient obligés de s'adapter aux structures et non pas le contraire. Une structure, pour être organique doit partir du milieu.

Parce qu'on sort d'une période m.l. qui a amené la démobilisation, la gauche n'a pas vraiment d'analyse de l'orientation du développement des groupes et de leur concertation. Les tactiques gouvernementales et municipales nous forcent à se donner une politique de développement, à s'entendre sur une stratégie. Comme principe d'organisation sociale, il préfère la décentralisation à un contrôle centralisé mais ajoute-t-il,

Le problème c'est que les gens, même les militants, ne sont pas prêts à assumer cette décentralisation. La gauche a manqué à sa tâche, elle n'a pas préparé les gens à participer à des pouvoirs décisionnels. C'est un travail urgent.

La décentralisation des ministères rend plus près des gens les centres de décision. Faut faire en sorte que les gens puissent participer à des pouvoirs décisionnels même locaux. Ça permet de faire comprendre les mécanismes de la société. Il faut aller chercher des pouvoirs, monter dans les structures, prendre la place.

L'enjeu, c'est d'arriver à sauver le développement des groupes populaires fait jusqu'à date. En période de mutation sociale, où les gens sont rejetés du système de production, ils se redécouvrent une valeur et un rôle social en se donnant des groupes de services et de luttes. Des alternatives se développent dans les quartiers. Il faut soutenir ça.

4) DU POINT DE VUE DES REGIONS:

Une position sur la décentralisation ou un plan de développement

Nous pouvons mettre toute nos énergies à chercher du côté gouvernemental des indices sur leurs intentions et leur dessein maléfique. Nous devons en mettre, bien sûr. Il serait intéressant, entre autre, d'être attentif aux réaction et gestes posés par les directions régionales du MEQ, par les CSR et leur service d'éducation des adultes pour se faire un tableau des jeux de pouvoir qui se dessinent dans les discussions et applications de la déconcentration administrative au niveau de l'éducation des adultes en particulier, cf. à la consultation en sept/oct 84 auprès des directions régionales, comment elles vont assumer la déconcentration du programme. Nous pouvons nous enliser dans de grands débats théoriques sur "un modèle parfait de décentralisation" pendant que dans les régions on nous organise. Nous devons d'abord investir temps, énergies et argent à nous développer, à planifier et organiser notre croissance, à parfaire nos interventions en éducation populaire. Et c'est sur cette base, qu'on doit questionner la décentralisation gouvernementale. Quels pouvoirs nous sont nécessaires pour notre survie et notre développement. L'accréditation, la représentativité, quelles conditions politiques, économiques, organisationnelles sont indispensables pour les obtenir? ces conditions sont-elles en place?

La démarche de réflexion autour de la décentralisation doit dépasser la simple prise de position face à la décentralisation pour établir plutôt une politique de développement des OVEP au niveau régional. Il faut définir le type de regroupement régional dont nous avons besoin pour survivre et préciser son orientation. Qu'est-ce qu'on veut faire ensemble? quelles affinités avons-nous? sur quelle base sommes-nous réunis? qu'est-ce que les autres intervenants en éducation populaire, attendent de nous?

Désirons-nous une régionalisation et une décentralisation effective du programme OVEP et des leviers décisionnels de l'éducation populaire? Pourquoi? Quels pouvoirs voulons-nous voir régionaliser? Assumés par qui?

Quels sont les avantages et les pièges? Faut-il en assumer certains dans l'intérêt du développement de l'éducation populaire? Lesquels? Avons-nous le goût de les assumer? Sommes-nous prêts à les assumer?

Sommes-nous d'accord et prêts à assumer le pouvoir politique de l'accréditation? i.e. d'accepter tel ou tel groupe comme OVEP selon notre définition de l'éducation populaire autonome? Conséquences: contrôler qui aura accès au programme OVEP; être le lieu de tensions et de résolution des conflits liés à l'accréditation; avoir affaire à tous les OVEP; imposer notre définition de l'éducation populaire autonome.

Ou voulons-nous avoir le pouvoir de recommandations des accréditations (i.e. obliger le MEQ à accréditer aux recommandés par les tables) et laisser au MEQ le soin d'en accepter d'autres?

Désirons-nous et serait-ce un avantage pour nous que les tables régionales réunissent et représentent l'ensemble des OVEP?

Faut-il que les tables régionales grossissent à tout prix?

Est-ce un cadeau empoisonné que d'être le représentant de tout le monde?

Pouvons-nous ne représenter qu'une partie des OVEP et avoir une reconnaissance politique?

Les regroupements régionaux sont-ils le lieu de défense et de promotion des OVEP, compris dans le sens limité d'être un interlocuteur commun face au gouvernement? Quels avantages? Quels inconvénients?

Sont-ils le lieu pour effectuer la régionalisation des argent du programme d'aide OVEP, i.e. recevoir et distribuer l'argent du programme dans la région à partir de ses propres critères; identifier et accréditer les organismes populaires qui correspondent à la définition de l'éducation populaire autonome; évaluer les programmes d'activités et décider de la répartition des budgets...

Quels sont les avantages? les inconvénients?

Est-ce incompatible?

Le vrai débat sur la décentralisation, c'est de cerner quels pouvoirs nous voulons aller chercher? Il faut maîtriser ceux qu'on a déjà et jauger notre capacité d'en obtenir et d'en assumer d'autres.

5) ETAT D'ORGANISATION DES REGIONS:

Différentes expériences de décentralisation régionale.

A) QUEBEC

Le Regroupement des OVEP de la région de Québec naît en 1980. Après deux ans d'existence, le Regroupement décide de présenter à la DGEA au nom de tous ses groupes-membres, une demande unique et débat du mode de répartition des argent entre les groupes. (cf. annexes I et II qui résument les débats et le fonctionnement). Ce geste est posé pour préserver le développement et l'autonomie des OVEP dans le cadre de la décentralisation qui se mijote à la DGEA.

"La "régionalisation" ou "décentralisation" du programme OVEP est envisagée par la DGEA depuis quelques années. Ce plan a comme principal objectif une redéfinition des orientations et de la gestion du programme OVEP. Il est donc important de se préparer pour que ce plan se fasse dans l'intérêt des OVEP.

Dans cette perspective, une demande unique pour l'année 82-83 serait un élément moteur, un geste concret de solidarité face à la DGEA. Ce geste signifierait également notre désir de présenter nos propres modèles, notre propre "régionalisation" et notre prise en charge régionale du programme OVEP. "

La demande unique, pourquoi?

Parce que le mouvement des OVEP continue, malgré son organisation de plus en plus grande, à perdre droits et acquis, une demande unique permettrait:

- . de poser un geste politique significatif pour la reconnaissance de l'éducation populaire autonome et des OVEP, conforme au rapport de force que nous sommes en mesure de constituer;
- . de nous unir et de nous consolider en tant que groupes d'action communautaire et d'éducation populaire (OVEP) en assurant le développement de nos pratiques respectives en éducation populaire autonome;
- . d'assurer au Regroupement des OVEP-03 un budget de fonctionnement adéquat pour assurer la défense et la promotion de l'éducation populaire autonome dans notre région.

Le regroupement présente pour le programme OVEP 84-85 sa troisième demande unique.

Bilan critique

La demande unique semble avoir permis de préserver les droits des groupes. Elle permet de faire face aux fluctuations année après année, des priorités qui risquent de menacer le financement des groupes selon leur champ d'intervention. Certains groupes peuvent recevoir moins une année si c'est une année de priorité pour eux mais à moyen terme, tout le monde y gagne.

Le principe de la répartition de l'argent est le partage égalitaire; En partant du fait que tous les groupes-membres font de l'éducation populaire et ont droit à un financement pour le faire. Il y a eu un débat à savoir si la répartition devait tenir compte de la richesse relative des groupes. devait se faire selon les besoins ou selon que le groupe en soit un de services ou de luttes. Le Regroupement a refusé de s'engager là-dedans jusqu'ici.

Il a été aussi question de gérer le budget total de la DGEA dans la région. Le budget géré est la somme obtenue suite à la demande unique, ce qui n'est pas équivalent au budget global alloué à la région. D'autres groupes dans la région, non membres du Regroupement, sont reconnus comme OVEP et reçoivent du financement du programme OVEP en faisant des demandes individuelles. Le Regroupement a refusé de s'engager dans cette voie parce que les sommes sont des dérisoires et qu'il serait pris dans le merdier d'accepter ou de refuser de financer tel ou tel groupe. Le Regroupement n'est par prêt à assumer le refus d'un groupe comme "Prière-secours", cela drainerait toutes les énergies et entraînerait de longs conflits. Le Regroupement préfère agir en faisant pression auprès du gouvernement pour faire valoir sa définition de l'éducation populaire autonome "Ce n'est pas nous qui allons faire le ménage".

La question de la représentativité du Regroupement se pose toujours. Le Regroupement réunit 36 des 79 groupes de la région 03. Les groupes se répartissent en 2 pôles d'intervention: ceux qui font de l'intervention individuelle rassemblés autour du centre d'action bénévole et ceux, qui font de l'intervention collective dont 36 sont membres du Regroupement. Les 43 groupes non-membres ne sont pas tous de la première tendance. La table régionale s'est formée sur la base de la même définition de l'éducation populaire autonome. Depuis les débuts, certains groupes ont tenté de devenir membre mais s'opposaient aux critères d'admission, par exemple, Prière-secours. Leur démarche était motivée par la peur qu'on aille chercher le budget régional, que le programme OVEP soit régionalisé entre nos mains et que ces groupes ne passent pas la sélection. Cela nous renvoie à notre représentativité régionale, à notre rapport de force face au gouvernement et dans la région, à la question de gérer le budget total de la région.

Le Regroupement a enclenché cette année, dans le cadre de l'action nationale, une campagne de dépistage et de parrainage. Il parraine

26 nouveaux groupes, ce qui ne signifie pas qu'ils deviennent membres du Regroupement et font partie de la demande unique. Cela fera l'objet d'une autre démarche l'an prochain et l'admission n'est pas automatique ni de la part de la Table ni de celle des groupes parrainés. Cette campagne a été pensée en fonction d'augmenter le nombre d'OVEP qui se situent dans le même courant.

Face aux changements annoncés dans le programme OVEP, à la déconcentration administrative du programme, face à l'énoncé de politique, en particulier aux intentions de régionalisation de l'aide à l'éducation populaire autonome, le Regroupement se questionne:

- . qu'advient-il de la demande unique avec la déconcentration vers les directions régionales?
- . que va-t-il arriver avec la levée du moratoire?
- . par rapport au développement de l'éducation populaire, de quels pouvoirs avons-nous besoin? c'est de là qu'il faut partir et prendre position face au gouvernement.
- . le débat sur la décentralisation et le développement de l'éducation populaire en région n'est pas un problème intellectuel. A Québec, la Table doit "grossir" pour elle-même d'abord, c'est une question de représentativité.

B) ESTRIE

(cf. annexe modèle de décentralisation du programme d'aide financière de la DGEA, adopté au Colloque sur l'éducation populaire autonome en Estrie, tenu le 19 avril 1980).

Ce modèle de décentralisation sera la base de négociation avec le MEQ, mais ne sera jamais mis en application.

ESTRIE

ON S'PRÉND EN CHARGE

Modèle de décentralisation du programme d'aide financière de la direction générale de l'éducation aux adultes (DGEA) adopté au Colloque sur l'éducation populaire autonome en Estrie, tenu le 19 avril 1980, au CEGEP de Sherbrooke.

1.0 But: Répondre plus adéquatement aux véritables besoins en éducation populaire autonome de notre région.

2.0 Objectifs: Favoriser la prise en charge par les O.V.E.P.E. de notre propre développement de l'éducation populaire autonome en Estrie.

Viser la pleine autonomie des O.V.E.P.E. dans la réalisation de la décentralisation effective.

3.0 Le modèle de décentralisation adopté

3.1 Les partenaires:

- Les organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (O.V.E.P.E.);
- La Table ronde des O.V.E.P.E.
- Le ministère de l'éducation (DGEA)

3.2 La structure:

3.2.1 Rôle de la Table ronde:

La TROVEPE est mandatée pour réaliser l'opération de la décentralisation dans notre région après consultation des organismes concernés.

3.2.2 Création d'un comité du programme d'aide des O.V.E.P.E. mandatée et relevant de la Table ronde:

- . composition: cinq (5) membres des OVEP élus ou nommés par la Table ronde des O.V.E.P.E.

3.2.3 L'ensemble du mandat de la TROVEPE

- . Voit à l'identification des organismes populaires qui correspondent à la définition de l'éducation populaire autonome;
- . Voit à la promotion et à l'information du programme d'aide auprès des OVEP dont les activités sont axées prioritairement sur l'éducation populaire autonome et la promotion collective;
- . Consulte annuellement les OVEP sur les grandes orientations, les objectifs et les grandes priorités de notre programme d'aide pour modification, s'il y a lieu.
- . Le comité des cinq évalue les programmes d'activités et soumet les recommandations aux membres de la TROVEPE pour adoption et/ou modification.
- . Achemine, après adoption par la TROVEPE, à la DGEA les recommandations finales.
- . Assure le suivi des projets ayant reçus une subvention de la DGEA;
- . Reçoit les rapports administratifs des organismes à la fin des activités de leurs programmes (projets) respectifs.

3.3 Rôle du ministère de l'éducation du Québec (DGEA)

Le M.E.Q. (DGEA) vérifie si les lois, les règlements, les critères et les normes du programme sont respectés, tant par la Table ronde de l'Estrie que par les groupes bénéficiaires.

3.4 Financement

3.4.1 Le M.E.Q. (DGEA) détermine l'enveloppe budgétaire globale consacrée à notre région après consultation avec la Table ronde des OVEP de l'Estrie.

- . Le ministère délivre les chèques et les achemine à la Table ronde qui les distribue aux OVEP bénéficiaires de la région.

3.4.2 La TROVEPE est éligible au programme d'aide pour réaliser des activités éducatives avec les membres de la Table. En plus, une masse monétaire devra lui être octroyée pour les coûts inhérents au fonctionnement du comité du programme d'aide.

N.B. Les participants du Colloque réclament la mise en opération effective de la décentralisation dès cette année (1980-81).

Le 28 avril 1980.

C) SAGUENAY LAC-ST-JEAN/CHIBOUGAMAU/CHAPAIS

(cf. bilan de la décentralisation du programme OVEP au Saguenay Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais et perspectives).

La région 02 (Saguenay Lac-St-Jean/Chibougamau/Chapais) est le cadre depuis cinq ans, d'une expérience pilote de décentralisation. En 1978, dans le but d'assurer une utilisation complète de l'enveloppe budgétaire de la région, les Directeurs des services de l'Education des adultes (SEA) demandent à la DGEA d'accorder à la région 02 la gestion de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide aux OVEP. En mai 1979, la DGEA accepte que la sélection des projets se fassent dans la région. Il y a formation d'un comité régional de quinze (15) personnes, soit 8 OVEP et 7 représentants des institutions scolaires.

En 81, après 2 ans de fonctionnement, les OVEP revendiquent plus d'autonomie et demandent aux Commissions scolaires de se retirer du comité régional. Demande refusée. L'assemblée générale d'avril 81 modifie quand même la composition du comité régional en diminuant le nombre de représentants des commissions scolaires.

A la veille de l'assemblée générale de 82, suite aux pressions exercées par les OVEP et par Québec via la DGEA, les directeurs des SEA font savoir aux délégués des groupes OVEP sur le comité régional (C.R.) qu'ils se retirent de ce dernier. La structure des C.R. est à nouveau modifiée et le C.R. réunit dix (10) représentants d'OVEP selon les 3 zones.

Le comité régional entre dans une période de réorganisation. L'imposition du moratoire en 82, sur le programme OVEP, contribue à freiner son développement. Le résultat du moratoire a été que le nombre de groupes OVEP subventionnés, est passé de 42 en 1981 à 37 en 1983, et le nombre de groupes admissibles à faire des demandes, de 63 à 40.

Puisque le pouvoir de recommandation se fait à titre expérimental dans la région et qu'à tout moment le gouvernement peut le leur retirer, le C.R., à cause de ce moratoire s'est trouvé dans un dilemme, en ce qui concerne la contestation de l'imposition du moratoire. Maintenant que le moratoire est levé, mais que les ressources financières ajoutées au programme sont nettement insuffisantes, il se retrouve devant le même dilemme.

Le comité régional assume les pouvoirs reliés à la gestion, la sélection, formation et la représentation des OVEP.

L'énoncé de politique: effet sur l'expérience régionale

L'application de cet énoncé entraînerait la disparition de la DGEA et son remplacement par un comité inter-ministériel. Les maîtres-d'oeuvre en éducation des adultes seront les ministères de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre.

Pour ce qui est du programme OVEP, les responsables ne seraient plus la DGEA à Québec, mais les fonctionnaires régionaux du MEQ. Ce qui implique que ce ne serait plus le comité régional des OVEP qui ferait des recommandations à Québec, mais la direction régionale du MEQ qui deviendrait responsable de la gestion du programme.

Au sujet des coopératives de services unifiés et efficaces d'accueil et de références, le comité régional s'inquiète du fait que le gouvernement pourrait être tenté de faire assurer la gestion du programme par cet organisme.

Il est clair que l'autonomie qu'a acquis le C.R. depuis cinq ans est sérieusement compromise par cet énoncé de politique. On peut ajouter l'imposition des quatre priorités.

La forme de décentralisation que le gouvernement veut mettre en place et cela, selon les dires du ministre Bérubé en 1985-86, risque d'avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement et l'autonomie du comité régional.

Le comité régional envisage deux hypothèses qui ont toutes deux des conséquences néfastes pour le développement des OVEP.

1. Laisser entre les mains des fonctionnaires régionaux du MEQ la tâche de gérer le programme.
2. Accepter de gérer le programme en concertation avec les commissions scolaires et le Centre de formation professionnelle.

Avec la levée du moratoire et la campagne de publicité que le comité régional a orchestrée, il y a lieu de croire que le nombre de groupes admissibles au programme va doubler. Par contre, l'enveloppe budgétaire ne sera augmentée que de 6,531 \$ passant de 176,212 \$ pour 37 groupes avant le moratoire, à 183,343 \$ pour un minimum de 70 groupes pour l'année 1984-85. Dans ces conditions, comment le comité régional pourra continuer à assurer les mandats qu'il s'est donnés au cours des 5 dernières années?

A l'assemblée générale, certains proposaient de retourner la sélection à Québec, si les sommes étaient insuffisantes, d'une part pour démontrer le mécontentement et d'autre part, pour refuser l'odieuse coupe. L'assemblée générale a tranché par une grande majorité, en faveur de conserver la gestion de l'enveloppe et d'assumer la sélection des projets considérant que l'autonomie acquise primait et devait être défendue.

Bilan critique

Il est clair que l'expérience de décentralisation de la région 02 est partielle et a été organisée de force. Ce sont les C.S.R. qui l'ont initiée. Ce n'est que trois ans plus tard que les groupes ont décidé de se prendre en main et de définir leur organisation. Cette histoire marque la vie de la table régionale dans toutes ses facettes. Les OVEP sont regroupés sur la base du budget à distribuer et non pas sur une même définition de l'éducation populaire autonome, contrairement à d'autres tables régionales qui naissent autour d'un consensus sur leur travail d'action communautaire comme Québec, par exemple.

En conséquence, le débat sur l'éducation populaire se fait par la suite, de l'intérieur, avec des groupes aux pratiques très diversifiées. Le comité régional regroupe tous les OVEP de la région. L'assemblée générale vit avec plusieurs tendances: celle du bénévolat entre autre, et celle de l'éducation populaire.

Le comité régional est au prise avec des problèmes face à la définition de l'éducation populaire autonome, Les centres de bénévolat correspondent-ils à la définition? Le comité régional tente de leur faire prendre conscience de la mission sociale de leur travail, du "patchage" que veut leur faire faire le gouvernement tout en coupant dans les services sociaux.

L'expérience de décentralisation du Saguenay Lac-St-Jean vit entre le danger des chicanes internes à cause de la définition et celui de la cohabitation obligatoire à cause du terme OVEP.

La sélection des projets n'est pas facile, surtout quand on se partage des miettes. L'année 84-85 sera cruciale à ce point de vue. Le budget à gérer ne correspond qu'à environ le 1/4 des demandes exprimées. En somme, c'est le comité régional qui assume "l'odieux" de couper dans les demandes des groupes.

RENCONTRE NATIONALE DE CONCERTATION
SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

REVUE DE PRESSE

1

La DGEA disparaîtra

LIAISON ST-LOUIS • 18 JANVIER 1984 •

«La Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) fermera ses portes en mars prochain», ont annoncé le sous-ministre responsable, M. André Beaudoin et le directeur de la DGEA, M. Léonce Beaupré tout juste avant les fêtes. Cette fermeture affectera directement plusieurs groupes populaires du quartier qui reçoivent actuellement des subventions de cet organisme pour leurs activités d'éducation autonome, de même que plusieurs établissements du réseau scolaire public.

Luc Allaire

C'est le mystère le plus complet en ce qui concerne l'avenir de l'administration de l'éducation des adultes. Selon M. Mercier, responsable du programme des Organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) à la DGEA, quatre ou cinq hypothèses seraient envisageables, allant de la remise de ce dossier aux Commissions scolaires à la création de Centres régionaux d'éducation aux adultes (CREA) tel que le suggérait le rapport de la Commission d'études sur la formation des adultes (Commission Jean). Il se pourrait aussi qu'une partie importante de l'éducation des adultes devienne la responsabilité de ministères plus rentables, celui de la Main d'œuvre et de la Sécurité du Revenu et celui de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, sous la dictée des politiques fédérales de formation professionnelle.

Pour assombrir davantage le tableau, rappelons que le livre blanc sur l'éducation des adultes promis pour juin dernier n'est toujours pas publié. À ce sujet, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait, le 2 décembre dernier, au Ministère de l'éducation du Québec de le rendre public et de le soumettre le temps qu'il faut à la consultation publique. D'ici là, un moratoire devrait être décrété sur tout changement à l'organisation administrative et pédagogique tant que les décisions gouvernementales ne seront pas clairement rendues. Trois semaines plus tard, le Conseil apprenait la dissolution prochaine de la DGEA.

Selon Léa Cousineau, vice-présidente de l'Institut canadien d'éducation aux adultes, cette décision de dissoudre la DGEA affaiblira davantage la présence de l'éducation des adultes au sein du ministère. Malheureusement, poursuit-elle, c'est une mesure cohérente avec les gestes du gouvernement dans ce secteur depuis trois ans. Jean-

Yves Joannette, coordonnateur du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ), s'inquiète quant au nouveau mode de gestion et des modalités d'application du programme des OVEP lorsque les structures nouvelles seront mises en place. Il espère voir bientôt une politique sur l'éducation des adultes suivie d'une vraie consultation.

Où va l'éducation des adultes?

Le projet de loi sur la restructuration scolaire (loi 40) nous fournit peut-être une indication: seulement trois petits articles où l'on sent une nette orientation d'intégration des services d'éducation aux adultes aux services d'enseignement régulier. On y affirme en effet «que l'école a pour mission de promouvoir les intérêts sociaux et culturels de la communauté à laquelle elle dispense des services.» Pour ce faire, «elle dispense aux adultes les services éducatifs déterminés par la commission scolaire.»

L'éducation aux adultes incombe à tous les ministères

par **Pierre ASSELIN**
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — L'éducation aux adultes sera dorénavant l'affaire de tous les ministères, a décidé le ministère de l'Éducation dans une nouvelle politique qu'il soumettra incessamment au Conseil des ministres.

C'est ce que révélait cette semaine le sous-ministre adjoint André Beaudouin, qui remplaçait le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, lors d'une cérémonie d'inauguration à l'Institut de technologie agricole, à La Pocatière. Cette nouvelle politique fait suite aux travaux de la Commission Jean, dont le rapport avait été remis en février 1982, rappelait M. Beaudouin.

"Ça fait longtemps qu'on attend que le Québec fasse son nid dans ce domaine, déclarait-il, il ne manque plus maintenant que l'accord du Conseil des ministres. La nouvelle politique sera régie par deux grandes lignes. Premièrement, nous reconnaissons la responsabilité directe de chacun des ministères dont la clientèle est concernée et deuxièmement, il n'y aura pas de

cloisonnement entre le développement social et le développement économique.

Choix de la langue

"Nous souhaitons que de cette façon l'État puisse répondre aux besoins de toutes ses clientèles et dans la langue de chacune d'entre elles", a cru bon d'ajouter le sous-ministre adjoint. "La mission éducative de l'État ne sera donc plus la seule responsabilité du ministère de l'Éducation."

Le projet est actuellement rendu au Secrétariat général du Conseil exécutif, dernière étape avant sa présentation au Conseil des ministres d'ici quelques jours ou quelques semaines au plus.

Les rôles des actuels intervenants seront donc sensiblement modifiés. Les Commissions de formation professionnelle (CFP) se verront accorder beaucoup plus d'importance, selon M. Beaudouin. Elles deviendront les maîtres d'œuvre des programmes et verront à demander aux institutions scolaires de donner les cours désirés. Plusieurs ministères seront donc touchés, tels le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ou le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entre autres.

C'est d'ailleurs en inaugurant un nouveau cours pour adultes, destiné aux agriculteurs qui emploient des pesticides, que le sous-ministre adjoint a tracé les lignes de la nouvelle politique en présence de nombreux représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour sa part, le directeur de l'Institut de technologie agricole, M. André Vézina, se montrait satisfait de ces perspectives. "Si le ministère a fait son nid, il peut nous considérer comme des oiseaux anxieux qui n'attendent plus que de s'y installer."

Jeunes et adultes sur le même pied à l'école

par Damion GAGNON

Permettre l'accès aux adultes aux programmes réguliers d'enseignement secondaire aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les jeunes est l'un des éléments du projet de politique de l'éducation des adultes présentement à l'étude par le gouvernement québécois et dont LE SOLEIL a obtenu copie.

Au Québec, plus d'un demi-million d'adultes de moins de 35 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires. Cette mesure vise à faciliter le retour à l'école à tous ceux qui le désireraient, particulièrement les chômeurs et

les assistés sociaux, en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires considéré comme le "minimum vital" qu'il faut viser pour tous en éducation.

Le gouvernement prévoit donc amender le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire présentement à l'étude en commission parlementaire de l'éducation pour garantir cet accès des adultes aux mêmes services éducatifs que les jeunes.

Les règlements du service de l'aide financière aux étudiants seront également modifiés pour assurer l'admissibilité des adultes

revenant à l'école secondaire. Cette aide financière est actuellement accessible aux cégépiens et aux étudiants d'université.

Les règles budgétaires des commissions scolaires seront aussi amendées pour inclure le coût du financement de la formation des adultes selon les mêmes critères que les étudiants du régulier.

Accès difficile

Présentement, les adultes qui retournent à l'école secondaire le font dans le cadre de

programmes précis et le soir. Le nombre de places est limité au budget que dispose l'éducation des adultes. Ils n'ont pas droit aux services éducatifs dispensés aux jeunes, notamment les services d'orientation, audio-visuel et autres.

Il ne s'agit pas pour autant d'intégrer les adultes aux cours dispensés aux jeunes. Selon le projet, il faudra prévoir des aménagements qui garantiront le respect de la spécificité des besoins des clientèles adultes.

Ce projet de politique de l'éducation des adultes s'inscrit dans le plan de relance de l'économie du gouvernement. L'accent est donc mis sur la formation en vue d'un emploi. Au cours de l'année 1984-1985, le gouvernement prévoit y investir environ \$42 millions.

Le gouvernement se dit convaincu que la crise économique a amené des gens à relier plus étroitement développement culturel, progrès social et développement économique, bien qu'il soit conscient que la voie qu'il a choisie suscitera certaines critiques.

Par ailleurs, on estime que l'énoncé d'une politique gouvernementale constituera à lui seul un important facteur de satisfaction.

En effet, depuis le dépôt du rapport de la Commission Jean en février 1982 et plus notamment au cours des derniers mois, les organismes directement impliqués dans l'éducation des adultes pressent le gou-

vernement de faire connaître sa politique d'éducation des adultes.

Le projet de politique recorde naît la pluralité des lieux et des ressources éducatives ainsi que la spécificité des responsabilités de gestion des divers ministères et organismes impliqués.

Ainsi, les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) verront leurs budgets considérablement augmentés particulièrement au chapitre de l'alphabétisation. Le projet accorde la priorité aux quelque 290.000 Québécois âgés de 15 ans et plus qui n'ont pas atteint une cinquième année de scolarité.

Quelques éléments de cette politique, en gestation depuis quelques mois, ont été dévoilés antérieurement par les médias d'information, notamment le démantèlement de la Direction générale de l'éducation des adultes et la priorité à la formation versus l'économie.

LE SOLEIL

Projet de politique de l'éducation des adultes

Le ministère de l'Éducation serait écarté

par Damien GAGNON

La plus grande partie du budget de l'éducation des adultes sera transférée du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

C'est ce que prévoit le projet de

politique de l'éducation des adultes présentement en discussion au Conseil des ministres du gouvernement québécois.

Ainsi, toutes les sommes affectées à la formation professionnelle et découlant de l'en-

tente Québec-Ottawa (\$210 millions cette année) et les programmes québécois de formation de la main-d'oeuvre (\$8 millions) relèveront dorénavant du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Si l'on tient compte que plus des trois quarts du budget de l'éducation des adultes proviennent de l'entente Canada-Québec, c'est donc dire que l'administration de l'éducation des adultes relèvera presque totalement de la Main-

d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le gouvernement justifie ce transfert par la nécessité de confirmer le rôle premier du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans l'orientation, l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes visant le développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi.

On estime que seront ainsi levées les ambiguïtés qui existaient entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. On affirme qu'il sera plus normal que le responsable des programmes gouvernementaux de développement de la main-d'oeuvre, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, puisse gérer lui-même les fonds destinés à ces programmes.

Centres de formation

Par ailleurs, le projet prévoit le transfert progressif au ministère de l'Éducation des centres de formation professionnelle sous la compétence actuellement des commissions de formation professionnelle.

Ainsi, les commissions de formation professionnelle n'offriront plus de services de formation mais contracteront des ententes avec les

institutions du réseau scolaire.

Par contre, le projet prévoit accroître le rôle des commissions de formation professionnelle, qui seront non seulement responsables de l'estimation et de l'établissement des programmes de formation en main-d'oeuvre, mais aussi de la gestion de ces programmes.

Pour mettre un terme au fouillis que constitue l'éducation des adultes, la Commission Jean proposait l'instauration de nouveaux mécanismes, notamment la création d'un office provincial de l'éducation des adultes qui aurait la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités d'éducation des adultes des divers ministères.

Le gouvernement préfère plutôt procéder à des clarifications de mandats. Ainsi, le ministère de l'Éducation agira comme responsable du système public d'éducation et de ses programmes réguliers de formation professionnelle et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu agira comme responsable de l'estimation des besoins de main-d'oeuvre et du développement de l'emploi.

Dans chaque région du Québec seront mis sur pied des services d'accueil pour la clientèle adulte en quête de besoins de formation.

L'éducation des adultes

CLAUDE GAUDET

Professeur au département d'andragogie à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

IBRONINON

LE 23 JANVIER 1980, le gouvernement du Québec créait par un décret (numéro 129-80) une commission d'études sur la formation professionnelle et la formation socioculturelle des adultes. Il s'agit de la commission Jean, du nom de la présidente, Mme Michèle Jean.

Cette commission a tenu 20 journées régionales et 244 audiences publiques dans différentes villes du Québec durant l'exercice de son mandat. L'objectif de ces audiences publiques était de recevoir les points de vue et les souhaits de la population en matière d'éducation des adultes. Les travaux de recherche et les nombreuses consultations de la commission Jean ont abouti à la publication d'une série de documents décrivant l'état de la situation de l'éducation des adultes au Québec et à 430 recommandations précises quant aux orientations de la future politique du gouvernement du Québec en cette matière.

Depuis le dépôt du rapport de la commission Jean au gouvernement du Québec, il y a deux ans, ce dernier n'a pas encore fait connaître ses intentions.

Le rapport de la commission Jean, quant à lui, a suscité énormément d'intérêt au Québec, d'abord parmi les éducateurs d'adultes,

mais surtout à l'étranger. La présidente de l'ex-commission, Mme Michèle Jean, a donné des conférences dans plusieurs pays européens et prépare un voyage en Chine. Malgré le rayonnement international des travaux de la commission Jean, le gouvernement du Québec continue de louver et de ne rien annoncer publiquement.

Pourtant, il y a de quoi être fier du résultat des travaux de la commission Jean. Même si l'on ne peut être entièrement d'accord avec toutes les recommandations de la commission, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une première dans le monde et que le jour est peut-être loin où une telle entreprise pourra se réaliser ailleurs. Ce travail est unique. En effet, aucun pays, aucun État n'a encore produit un rapport aussi complet sur la situation de l'éducation des adultes.

Par son long et inquiétant silence, le gouvernement du Québec minimise les travaux de la commission Jean et empêche les éducateurs d'adultes québécois d'assumer pleinement leur leadership en ce domaine sur la scène mondiale. Le gouvernement du Québec est-il encore en train de réfléchir aux recommandations de la commission Jean ? A-t-il enfin compris la signification des résultats des recherches et des consultations de la commission ? Ou est-il simplement en train de faire un exercice de camouflage des réalités en matière d'éducation des adultes ? On n'en sait rien parce que le gouvernement du Québec garde le silence.

Ce que l'on sait cependant, c'est que le gouvernement du Québec fait disparaître un à un ses propres organismes d'éducation des adultes et déplace leur personnel vers on

ne sait trop quels cercles administratifs, quels départements, quels niveaux de décision à l'intérieur du MEQ. Ces mouvements de personnel et de structures sont inquiétants, surtout au moment où la politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes n'est pas encore connue. On assiste présentement à un mouvement intensif des personnes-ressources dans le domaine de l'éducation des adultes sans connaître l'orientation de base et la politique du gouvernement du Québec en cette matière.

Dans de telles circonstances, il n'est pas permis de conclure à autre chose qu'à un manque flagrant de transparence. Les vues du gouvernement du Québec en matière d'éducation des adultes sont opaques, restent sous les couvertures, s'actualisent en catimini et prêtent ainsi flanc aux critiques les plus sévères. Lorsqu'un gouvernement agit ainsi dans un domaine aussi important que l'éducation des adultes, c'est plus que de la mauvaise foi qu'il fait montre, c'est de la véritable dictature. Un gouvernement qui dicte ce qui sera et qui n'accepte pas d'en débattre est en effet un dictateur. Suivant un tel raisonnement, il est donc impérieux que l'on dénonce de partout ce gouvernement, afin qu'il mette sur la place publique sa politique, qu'il soumette ses vues au débat, qu'il annonce ses couleurs. Le ministre de l'Éducation serait-il si las des critiques qu'il n'ose plus rendre public ce qu'il cache encore dans ses officines pour l'éducation des adultes ? Une idée première voudrait pourtant qu'une éducation adulte se discute d'abord avant de la parachuter de Québec.

avant qu'elle ne soit rendue publique

La politique d'éducation aux adultes est vivement contestée

par Damien GAGNON

Avant même qu'elle ne soit rendue publique, la politique gouvernementale d'éducation des adultes est vivement contestée par les responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires et de l'Institut canadien d'éducation des adultes qui témoignaient, hier, devant la commission parlementaire de l'éducation sur le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire.

M. Laurin a donné l'assurance que la politique gouvernementale de l'éducation des adultes serait dévoilée dans tous ses détails d'ici la fin du mois.

Maintenant que le Conseil des ministres a donné son accord à cette politique, le projet de loi 40 qui est "silencieux" sur l'éducation des adultes, sera amendé de manière à affirmer clairement que l'éducation des adultes fait partie intégrante de la mission éducative, a soutenu M. Laurin.

Cependant, la table des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires et l'Institut canadien d'éducation des adultes sont en désaccord avec les grandes orientations

de cette politique qui ont été soumises à leur connaissance.

LE SOLEIL annonçait, dans son édition de mercredi, que cette politique visait notamment à permettre l'accès aux adultes aux programmes réguliers d'enseignement secondaire aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les jeunes, le transfert des budgets de la formation professionnelle des adultes du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'œuvre et du Revenu et la création d'une société de formation, à distance.

Contradiction

Les responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires sont demeurés perplexes quand le ministre Laurin a soutenu qu'il fallait préserver le caractère spécifique de l'éducation des adultes dans ses pratiques et ses modes organisationnelles, ce qui constitue une de leurs demandes.

Selon eux, il y a contradiction entre le geste et la parole puisque le ministère de l'Éducation a décidé du démantèlement de la direction générale de l'éducation des adultes, ce que n'a pas nié le ministre Laurin.

On s'étonne que cette politique soit déjà en application alors que son contenu n'a pas encore été rendu public, ce qui signifie, pour les responsables de l'éducation des adultes, que le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre la politique à la consultation des principaux intéressés.

Pour le président de la table des responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires, M. André Ouellet, et le porte-parole de l'Institut canadien de l'éducation des adultes, M. Paul Bélanger, la politique gouvernementale va à l'encontre des propositions du rapport de la Commission Jean sur la formation des adultes.

Selon eux, la politique de l'éducation des adultes doit se développer en tenant compte des structures actuelles. Ils ont rappelé l'une des recommandations de la

commission en faveur de la création d'un Office de l'éducation des adultes pour coordonner toutes les activités dans ce domaine.

La critique en matière d'éducation de l'Opposition, le député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, a dit souscrire aux

revendications des représentants de l'éducation des adultes. A son avis, l'éducation des adultes est une dimension essentielle d'un système d'éducation contemporain, qualifiant d'injustifiable la place minable que fait le projet de loi 40 à l'éducation des adultes.

Ottawa-Québec

On ne souscrit pas non plus au transfert des budgets de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'œuvre et du Revenu. M. Bélanger estime que le Québec sera alors en position de faiblesse face à Ottawa puisque la majeure partie du budget de la formation professionnelle vient du fédéral dans le cadre de l'entente Ottawa-Québec.

Par ailleurs, M. Laurin a dit non à la mise sur pied d'une commission d'enquête multipartite afin de déterminer les changements à apporter au système scolaire réclamé, hier, par la coalition des syndicats d'employés de la Commission des écoles catholiques de Montréal. La coalition des syndicats a réuni 5,000 personnes, lundi à Montréal, qui ont réclamé le retrait du projet de loi 40.

Un projet d'éducation permanente au Québec

Donner les mêmes chances aux adultes qu'aux enfants

par Rudy Le Cours

QUEBEC (PC) — Ouvrir les écoles aux adultes pour leur donner les mêmes chances qu'aux enfants devant les impératifs nouveaux de la société informatisée constitue l'objectif central de la politique d'éducation des adultes qui sera rendue publique la semaine prochaine.

L'énoncé de politique, intitulé "Un projet d'éducation permanente", dont la Presse Canadienne a obtenu copie, fait l'audacieux pari d'identifier la qualification des personnes comme point d'articulation des besoins vitaux de l'individu et des exigences de la société de demain.

S'inspirant des principales recommandations de la Commission Jean, la politique ne vise pas à ce que le gouvernement s'approprie la gestion de la totalité des activités d'éducation des adultes.

Son objet, "c'est plus humblement de définir les visées et les moyens de l'action gouvernementale en éducation des adultes" et "de s'assurer que les budgets que l'Etat consacre à l'éducation des adultes (...) respectent rigoureusement les priorités de développement", précisent les co-signataires de la présentation de cet énoncé de 150 pages, les ministres de l'E-

ducation, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et déléguée à la Condition féminine, M. Camille Laurin, Mmes Pauline Marois et Denise Leblanc-Bantey.

Défis

Pour que les Québécois acquièrent une formation de base jugée minimale, l'Etat devra ouvrir aux adultes les écoles publiques pour qu'ils aient les mêmes chances que tous les autres élèves de compléter leurs études.

La moitié des quelque 250.000 analphabètes de la province sont désireux d'éliminer leur handicap. Le Québec compte deux millions de Québécois âgés de 15 ans et plus qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, précise le document.

A la formation de base accessible à tous, considérée comme un minimum vital, il faut permettre au

plus grand nombre possible de se donner un métier en adaptant l'enseignement collégial à leurs besoins propres.

L'évolution de la société crée aussi des besoins avec lesquels l'éducation des adultes doit s'agencer.

Le virage technologique requiert des compétences théoriques et professionnelles nouvelles qui impli-

quent une identification des besoins de main-d'oeuvre nécessitant le concours des entreprises dans l'élaboration des programmes de formation.

On comprend dès lors l'importance d'offrir des programmes de rattrapage à toutes les personnes chassées du marché du travail par

la modernisation qui devront concurrencer pour de nouvelles fonctions des jeunes nouvellement diplômés.

L'énoncé souligne aussi la nécessité de "désaxiser" les pratiques éducatives actuelles qui portent préjudice aux femmes.

Enfin, on devra tenir compte du développement régional qui présente

ses particularités et ses besoins propres dans les divers coins de la province.

Tous ces besoins diversifiés exigeront la concertation de tous les intervenants en éducation afin que la politique globale ne devienne pas une immense tour de Babel.

LE DROIT

Ouvrir l'école aux adultes est primordial

par Rudy Le Cours

QUEBEC (PC) — Ouvrir les écoles aux adultes pour leur donner les mêmes chances qu'aux enfants devant les impératifs nouveaux de la société informatisée constitue l'objectif central de la politique d'éducation des adultes qui sera rendue publique la semaine prochaine.

L'énoncé de politique, intitulé "Un projet d'éducation permanente", dont la Presse Canadienne a obtenu copie, fait l'audacieux pari d'identifier la qualification des personnes comme point d'articulation des besoins vitaux de l'individu et des exigences de la société de demain.

S'inspirant des principales recommandations de la Commission Jean, la politique ne vise pas à ce que le gouvernement s'approprie la gestion de la totalité des activités d'éducation des adultes.

Son objet, "c'est plus humblement de définir les visées et les moyens de l'action gouvernementale en éducation des adultes" et "de s'assurer que les budgets que l'Etat consacre à l'éducation des adultes (...) respectent rigoureusement les priorités de développement", précisent les co-signataires de la présentation de cet énoncé de 150 pages, les ministres de l'Éducation, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et déléguée à la Condition féminine, M. Camille Laurin, Mmes Pauline Marois et Denise Leblanc-Bantey.

Défis

Pour que les Québécois acquièrent une formation de base jugée minimale, l'Etat devra ouvrir aux adultes les écoles publiques pour qu'ils aient les mêmes chances que tous les autres élèves de compléter leurs études.

La moitié des quelque 250,000 analphabètes de la province sont désireux d'éliminer leur handicap. Le Québec compte deux millions de Québécois âgés de 15 ans et plus qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, précise le document.

À la formation de base accessible à tous, considérée comme un minimum vital, il faut permettre au plus grand nombre possible de se donner un métier en adaptant l'enseignement collégial à leurs besoins propres.

L'évolution de la société crée aussi des besoins avec lesquels l'éducation des adultes doit s'agencer.

Le virage technologique requiert des compétences théoriques et professionnelles nouvelles qui impliquent une identification des besoins de main-d'œuvre nécessitant le concours des entreprises dans l'élaboration des programmes de formation.

On comprend dès lors l'importance d'offrir des programmes de rattrapage à toutes les personnes chassées du marché du travail par la modernisation qui devront concurrencer pour de nouvelles fonctions des jeunes nouvellement diplômés.

L'énoncé souligne aussi la nécessité de "désaxer" les pratiques éducatives actuelles qui portent préjudice aux femmes.

Enfin, on devra tenir compte du développement régional qui présente ses particularités et ses besoins propres dans les divers coins de la province.

Tous ces besoins diversifiés exigeront la

concertation de tous les intervenants en éducation afin que la politique globale ne devienne pas une immense tour de Babel.

Action gouvernementale

Le gouvernement québécois confiera principalement au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu le mandat de coordonner l'élaboration, l'orientation et la mise en oeuvre de ses interventions visant le développement de la main-d'œuvre. Les budgets du ministère de l'Éducation découlant des accords Québec-Ottawa pour l'éducation des adultes seront transférés au ministère de Mme Marois. Il en va de même des ressources physiques et humaines.

La réalisation de l'ensemble de cette politique est intrinsèquement liée à la restructuration de l'aide sociale pour laquelle la ministre Marois tente fébrilement d'obtenir la collaboration du gouvernement fédéral.

Québec procédera avec ou sans Ottawa. Mais la décision fédérale déterminera les sommes qui pourront être consacrées à cette politique ainsi que son amplitude.

Pour s'assurer qu'on n'assiste pas à une hypercentralisation dans le domaine de l'éducation des adultes, des commissions de formation professionnelle seront mandatées par le ministère de Mme Marois de gérer les programmes gouvernementaux de développement de la main-d'œuvre.

3 secteurs prioritaire

(PC) — La politique gouvernementale d'éducation des adultes prendra corps dans trois secteurs auxquels on attribuera des priorités: le système public d'éducation, les programmes gouvernementaux visant le développement professionnel de la main-d'oeuvre et l'éducation populaire.

Voilà ce qui ressort de l'énoncé de 150 pages Un projet d'éducation permanente dont la Presse canadienne a obtenue copie.

Puisque l'école ne sera plus désormais conçue comme un lieu de formation définitive et terminale, mais plutôt permanente, le système d'éducation devra s'ouvrir aux

adultes, et en particulier aux jeunes décrocheurs, pour leur faciliter l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou collégiales.

Il devra en outre tenir compte des acquis professionnels des adultes, leur offrir des services particuliers (garderies, aide financière), afin d'assurer

l'égalité des chances. Enfin, l'école publique devra améliorer ses programmes de formation professionnelle.

Développement professionnel

Les programmes de développement professionnel de la main-d'oeuvre devront se concentrer sur des domaines reconnus par le Québec d'importance nationale (sciences appliquées, informaticiens, instrumentation de précision, etc.). Ils devront également répondre aux pénuries de main-d'oeuvre dans les secteurs en expansion (micro-électronique, biotechnologie, informatique).

Les programmes devront aussi assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée et des coopératives, qui érigeront l'armature de la nouvelle économie québécoise.

Le recyclage de la main-d'oeuvre cantonnée dans les secteurs mous de l'économie ou frappée par l'introduction massive de la micro-informatique de-

vra être facilitée, de même que le perfectionnement de ceux et celles qui désirent conserver leur emploi en dépit des bouleversements dont il fait l'objet.

Enfin, les programmes devront favoriser l'acquisition d'une capacité concurrentielle aux catégories de personnes les plus défavorisées (chômeurs peu scolarisés, assistés sociaux, femmes en phase de réinsertion sur le

marché du travail, handicapés, etc.).

Éducation populaire

Alphabétiser la moitié des 250 000 Québécoises et Québécois illettrés désireux de mettre fin à ce lourd handicap dans la société moderne constituera l'objectif primordial de l'éducation populaire, qu'elle soit dispensée dans les établissements publics ou autonomes.

Nombre de ces ci-

toyens craignent la visibilité et ont une image de soi dévalorisante, précise le document. Dans ces conditions, les ressources de certaines institutions, comme Radio-Québec, pourront s'avérer d'un précieux secours.

Le gouvernement entend aussi soutenir financièrement et techniquement les projets communautaires des jeunes adultes défavorisés, chômeurs ou inactifs.

The Gazette

Adult education policy focused on women, high tech

By SANDY SENYK
of The Gazette

Special attention to women and the development of workers for high-tech industries are the major goals of Quebec's new adult education policy, unveiled yesterday after a two-year wait.

The government will spend \$35 million more next year on job training and school programs for adult students, Education Minister Camille Laurin told reporters.

But Laurin, flanked by Manpower Minister Pauline Marois and Denise Leblanc-Bantey, minister responsible for the status of women, said Quebec won't be able to achieve a full adult education program until it "repatriates" all control over job training from the "meddling" federal government.

The proposed policy was issued in response to the findings of the Jean commission, which recommended sweeping changes to adult education almost two years ago to the day.

Laurin admitted the government had not gone as far as the Jean commission suggested — including a separate department for adult education — but said it had succeeded in meeting most of the commission's aims.

The key change, Laurin said, will be to ensure that adult education is no longer a "marginal" part of the school system.

While the commission headed by CEGEP teacher Michele Jean had suggested a separate law governing adult education, Laurin said the government preferred to write guarantees into other legislation.

The proposed school board reorganization law, Bill 40, is being rewritten to assure full rights to edu-

cation for adults, he said.

Management and funding of job training, now shared by the Education and Manpower departments, will fall exclusively under the jurisdiction of Marois's department.

Marois said her department will decentralize programs by giving regional "vocational training committees" the role of recommending what job training is required by business and industry in their areas.

The first priority is to prepare adults to work in jobs deemed as "nationally important," especially in the high-technology fields, the policy paper says.

School commissions and CEGEPs will retain control over most adult-ed programs. Accessibility of services for adults must be improved, however, Laurin said.

More provincial funds will be available to help school commis-

sions, although the exact amounts won't be known until the Education Department submits spending estimates.

There will be an increased emphasis on literacy programs, and more money for them.

Women — still among the least educated and lowest paid in the workforce — will receive special attention, Marois said.

Among proposals aimed primarily at women:

- Expanded day-care centres, and the right to deduct babysitting costs from income tax while returning to school.

- Greater efforts to attract women to training for traditionally male jobs, including special grants for companies which integrate women.

- Introduction of school credit for "experiential learning" — experi-

ence gained outside the classroom, be it on the job, in the home or in community work.

- More flexible criteria on provincial loans and bursaries.

This year, Quebec is spending \$205 million on adult training, including \$147 million in transfers from Ottawa. Quebec has earmarked \$94 million of its own for the programs next year, an increase of almost \$35 million over this year.

Quebec cut millions of dollars from its adult education support in 1981, and Laurin said the new policy was a "catch-up" program.

"But it also is a new development. We know much better today where we are going and why we are spending this money."

Liberal education critic Claude Ryan said he would comment today on the policy.

 **caisse, chartier et associés inc.**
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUÉBEC: (418) 829-1343 • OTTAWA: (613) 238-3856 • TORONTO: (416) 961-7606

2830
840227
MONTREAL CBF 17:50 PRESENT

HELENE COURCHESNE: BIEN, LE GOUVERNEMENT A FINALEMENT RENDU PUBLIC AUJOURD'HUI, SON ENONCE DE POLITIQUE SUR L'EDUCATION DES ADULTES. C'ETAIT UN... C'EST UN DOCUMENT, PARDON, QU'ON ATTEND DEPUIS LONGTEMPS, SURTOUT DEPUIS LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA FOR... LA FORMATION DES ADULTES, LA COMMISSION JEAN, QUI AVAIT REMIS SON RAPPORT Y A DEUX ANS. ALORS LES GRANDES LIGNES AUJOURD'HUI, DE CE QU'ON APPELLE UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE. LE GOUVERNEMENT PROPOSE, ET JE RAPPELLE UN PETIT PEU, CE QU'ON A ENTENDU AUX NOUVELLES LA, ON PROPOSE UN SYSTEME QUI EST OUVERT A TOUS, C'EST A DIRE QUE LE SYSTEME PUBLIC D'EDUCATION DEVRAIT ETRE ACCESSIBLE A TOUT LE MONDE. QUE L'ON RECONNAISSE LES ACQUIS AUTANT AU NIVEAU SCOLAIRE QUE PRATIQUE, C'EST A DIRE L'EXPERIENCE TROUVEE EN MILIEUX DE TRAVAIL. PRIORITE A L'ALPHABETISATION, AUX ORGANISMES AUSSI QUI SONT VOUES A CETTE FIN LA. L'IMPORTANCE EST MISE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DES BESOINS DE LA MAIN D'OEUVRE, MAIS AUSSI ON INSISTE SUR UNE FORMATION DE BASE QU'ON DIT LARGE ET SOLIDE. L'ENSEMBLE DE TOUTES CES POLITIQUES SERA SOUS LA RESPONSABILITE D'UN COMITE MINISTERIEL QUI EST

FORME DE CINQ MINISTRES ET LE MINISTRE. ET CA C'EST UN PEU NOUVEAU, LE MINISTRE DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU DEVIENT RESPONSABLE DE L'EVALUATION DES BESOINS DE LA MAIN D'OEUVRE ET DES PROGRAMMES DE FORMATION. POUR COURONNER TOUT CA, EH BIEN LE MINISTRE LAURIN NOUS A ANNONCE, AUJOURD'HUI, L'INJECTION DE 35.4 MILLIONS D'ARGENT NEUF, DIT-IL. MONSIEUR LAURIN A DIT QUE PAR CET ENONCE LA, LE GOUVERNEMENT APORTE UNE REponse SUBSTANTIELLE AUX 430 RESOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN. J'AI AVEC MOI EN STUDIO L'EX PRESIDENTE DE LA COMMISSION MADAME MICHELE JEAN. BONSOIR.

JEAN: BONSOIR.

COURCHESNE: AVANT QU'ON ENGAGE LA CONVERSATION, JE VOUDRAIS PEUT-ETRE RAPPELER LA, CE SUR QUOI LA COMMISSION AVAIT INSISTE, JE VEUX PAS QUE VOUS SURSAUTIEZ PARCE QU'ON VA RESUMER A OUIRANCE. LE RAPPORT DE LA COMMISSION JEAN RECOMMANDAIT UNE LOI CADRE SUR LE DROIT DE L'EDUCATION DES ADULTES. UN ACCET QUI SERAIT MIS SUR DEUX VOLETS: FORMATION PROFESSIONNELLE, FORMATION SOCIO-CULTURELLE. ON AVAIT PARLE DE LA CREATON D'UN OFFICE DE L'EDUCATION DES ADULTES ETE AUSSI D'UNE DECENTRALISATION, C'EST-A-DIRE UNE CREATON DE CENTRES REGIONAUX, DANS CHAQUE REGION. ON DEMANDAIT AUSSI LA PARTICIPATION FINANCIERE MEME DES ENTREPRISES POUR LA

JEAN:.. ON RETROUVE QUELQUES PHRASES, MAIS ON RETROUVE TRES PEU DE CHOSE.

COURCHESNE: EN FAIT, CE QUE VOUS DITES, CE CONSACRE SURTOUT SUR LES BESOINS DE LA MAIN D'OEUVRE DU MARCHE DU TRAVAIL..

JEAN: LA FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE, MAIS AUSSI Y A UN ACCENT TRES, TRES FORT QUI EST MIS SUR LA REINSERTION SOCIALE DES JEUNES. ET LA DESSUS, ON PEUT SE POSER DES QUESTIONS SUR LE FAIT QUE CETTE MISSION DE FORMER LES JEUNES QUI EST DEVOLUE AU SYSTEME REGULIER OU ON INJECTE 30 % DE NOTRE BUDGET, LE BUDGET DE LA PROVINCE DE QUEBEC, EST-CE QUI AURA PAS UN ESPECE DE PASSAGE D'UNE PARTIE DE CETTE MISSION A L'EDUCATION DES ADULTES QUI, ON L'A DIT TRES SOUVIENT, A SUBIT DE GRANDES COUPURES EN TERMES FINANCIERS ET N'A PAS BEAUCOUP DE MOYENS. EST-CE QUE LES TRAVAILLEURS QUI SONT ACTUELLEMENT TOUCHES PAR LES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES, EST-CE QUE LES CHEFS D'ENTREPRISES QUI AURONT A SE RECYCLER EN FONCTION DES NOUVELLES TECHNIQUES D'INFORMATION, EST-CE QUE Y POURRONT VRAIEMENT TROUVER LEUR COMPTE A L'INTERIEURE DE CETTE POLITIQUE. PARCE QU'ELLE LARGEMENT CENTREE SUR, SI VOUS L'AVEZ LUE, SUR LA REINSERTION SOCIALE DES JEUNES ET REGLER LA QUESTION DES DROP-OUT, QUI EST UNE QUESTION IMPORTANTE.

COURCHESNE: OUI.

JEAN: MAIS, JUSQU'A QUEL POINT CE SONT VRAIEMENT DES ADULTES LA?

COURCHESNE: ON DISCUTERA PAS SUR UNE QUESTION COMME CA.

JEAN: Y A UNE... UN DES GRANDS PROBLEMES DE L'EDUCATION DES ADULTES AU MOMENT OU LA COMMISSION AVAIT ETE MISE SUR PIED, C'ETAIT D'ESSAYER DE.. D'EVITER TOUT CE CHEVAUCHEMENT DES DIFFERENTS PROGRAMMES, CA CAFOUILLAGE DANS L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EDUCATION DES ADULTES, EST-CE QUE CE QUE PROPOSE LE MINISTERE AUJOURD'HUI, OU LE GOUVERNEMENT PLUTOT, VA FINALEMENT REpondre A CE BESOIN, CE PROBLEME LA? BON. CE.. CE FOULLI QUI EXISTAIT EN PRIORITE ENTRE L'EDUCATION ET LA MAIN D'OEUVRE A ETE TRANCHE AU PROFIT DE LA MAIN D'OEUVRE. C'EST VRAIEMENT LA MAIN D'OEUVRE, ON POURRAIT DIRE, QUI REMPORTE LE MORCEAU. MAINTENANT, EST-CE QUE CE QU'ON DIT, LA MAIN D'OEURE VA DEFINIR LES BESOINS, ETC, VA FAIRE APPEL AUX INSTITUTIONS POUR LA QUALITE PEDAGOGIQUE, EST-CE QUE CA PEUT FONCTIONNER, BIEN DES PRATICIENS, DONT NOUS SOMMES, ET QUI SOMMES RETOURNES DANS NOS LIEUX DE PRATIQUES DEPUIS DEUX ANS, SE POSENT DES QUESTIONNS PAR RAPPORT A CA. PARCE QU'IL Y A QUAND MEME UN VECU DE DIX

 **caisse, chartier**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

 **caisse, chartier**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

 **caisse, chartier**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

 **caisse, chartier**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

 **caisse, chartier**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

 **caisse, c'**
et associés inc.
COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉLÉVISION / COUPURES DE PRESSE RADIO & TÉ
MONTREAL: (514) 845-3281 • QUEBEC: (418) 629-1343 • OTTAWA: (613) 238-3886 • TORONTO: (416) 591-7606

FORMATION DEMANDAIT VRAIEMENT UNE VISIBILITE DE L'EDUCATION
DES ADULTES ET UNE LOI CADRE POUR EN PRECISER LES... LES...
LES MODALITES D'IMPLANTATION ETC. ET LA DESSUS, ON DEVRA
LES CONSULTER, POUR SAVOIR CE QU'ILS EN PENSENT.

COURCHESNE: MADAME JEAN, C'EST TOUT LE TEMPS QUE NOUS AVONS.
EN TOUT CAS LE RAPPORT JEAN NE SERA PAS RESTE SUR LES
TABLETTES. JE VOUS REMERCIE BEAUCOUP.

30

TEXTE 203

310774

LE SOLEIL

politique d'éducation permanente publiée aujourd'hui

Les études seront facilitées pour l'adulte

par Damien GAGNON

La politique d'éducation permanente devra donner la possibilité aux adultes québécois de compléter leur formation scolaire de base (secondaire ou collégial) et préparer la main-d'oeuvre adulte à s'insérer dans le virage technologique dans

lequel s'engage la société québécoise.

Tels sont les deux grands axes de la politique d'éducation des adultes que le gouvernement québécois rend publics aujourd'hui au cours d'une conférence de presse commune à Montréal des ministres de l'E-

ducation, M. Camille Laurin; de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois et de la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey.

Dans son édition du premier février, LE SOLEIL dévoilait les

grandes lignes de cette politique intitulée "un projet d'éducation permanente, énoncé d'orientation et plan d'action gouvernemental en éducation des adultes".

Au Québec, plus d'un demi-million d'adultes de moins de 35 ans n'ont pas terminé leurs études se-

condaires et l'on compte près de 300,000 analphabètes.

La politique gouvernementale prévoit donc accueillir et soutenir les adultes qui désirent compléter leur formation de base au secondaire ou au collégial, l'obtention du diplôme d'études secondaires étant considérée comme le minimum vital qu'il faut viser pour tous en éducation.

Cela suppose l'ouverture du système scolaire pour que les adultes y trouvent réponse à leurs besoins selon les modalités adaptées à leur situation. Le document ne précise toutefois pas les moyens et les ressources qui seront mis à la disposition des institutions d'enseignement pour garantir une réelle accessibilité des adultes au système scolaire.

Pour faciliter l'accès des adultes à l'éducation, il est question d'un régime d'aide financière, de déduction fiscale, de subvention à la garde d'enfants, d'ajout de places en garderies.

A la formation de base accessible à tous, il faut aussi permettre au plus grand nombre possible de se donner un métier. Le gouvernement compte ainsi mieux adapter les programmes de formation professionnelle des niveaux secondaire et collégial aux besoins des individus et du marché du travail.

Préparer la main-d'oeuvre

Cette politique d'éducation des adultes s'inscrit dans le plan de

relance économique du gouvernement. On y met donc également l'accent sur la formation en vue d'un emploi: recyclage des travailleurs en chômage et de ceux qui devront changer d'orientation dans l'avenir.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure cohérence et planification des besoins du marché du travail et de la formation de la main-d'oeuvre, la politique propose que la plus grande partie du budget de l'éducation des adultes soit transférée du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Toutes les sommes affectées à la formation professionnelle et découlant de l'entente Québec-Ottawa (\$210 millions cette année) et les programmes québécois de formation de la main-d'oeuvre (\$8 millions) relèveront dorénavant du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que les centres de formation professionnelle voient leur rôle s'accroître. Ils auront l'entière responsabilité de répondre aux besoins en main-d'oeuvre, d'assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée et de faciliter le recyclage du personnel qui oeuvre dans les secteurs économiques en perte de vitesse.

Il est aussi prévu la création d'une société de formation à distance (cours par correspondance, télévisés et autres).

TELBEC... TELBEC... TELBEC... TELBEC... TELBEC... TELBEC... TELBEC...

MESSAGE: 059116

DATE: 02/28/84

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MCQ0825 84/02/28-(LL)
MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET
DE LA SECURITE DU REVENU

PAULINE MAROIS PRECISE LE ROLE DE SON MINISTERE
DANS LE PROJET D'EDUCATION PERMANENTE
ET DEFINIT LES STRUCTURES REGIONALES DE CONCERTATION

QUEBEC, LE 28 FEVRIER 1984 - DANS LE CADRE DE L'ENONCE D'ORIENTA-
TION ET DU DEVOILEMENT DU PLAN D'ACTION EN EDUCATION DES ADULTES,
MADAME PAULINE MAROIS, MINISTRE DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE LA SE-
CURITE DU REVENU A PRECISER LE ROLE DE SON MINISTERE DANS LA
FORMATION PROFESSIONNELLE EN METTANT L'ACCENT SUR LES STRUCTURES
REGIONALES DE CONCERTATION.

MADAME MAROIS A PRESENTE LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ORIENTATION DU
DEVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE COMME ETANT UN ELEMENT MAJEUR
D'UNE POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE ET D'EMPLOI. TOUT EN RECONNAISSANT
L'ETROITE RELATION QUI EXISTE ENTRE CES MESURES ET LA POLITIQUE GE-
NERALE D'EDUCATION DES ADULTES, LA MINISTRE A TENU A REAFFIRMER LEUR
SPECIFICITE QUANT A LEUR PLACE DANS LE PROGRAMME DE RELANCE DE
L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI.

MADAME MAROIS A INSISTE SUR LE CARACTERE SOUPLE DE CETTE POLITIQUE
EN PRECISANT QU'IL FALLAIT QU'ELLE PUISSE S'ADAPTER RAPIDEMENT A DES
SITUATIONS CHANGEANTES ET DIVERSES SELON LES SECTEURS ET LES RE-
GIONS.

CONSEQUENNENT, LA MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU
REVENU A LAISSE ENTENDRE QUE SEULE LA CONCERTATION DES DIFFERENTS
PARTENAIRES SOCIAUX POURRAIT ASSURER LE SUCCES DE CETTE POLITIQUE.
A CETTE FIN, MADAME MAROIS A PRECISE QUE LE ROLE DES COMMISSIONS
DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERAIT RENFORCE DANS CHAQUE REGION ET
QU'EN PLUS DE SE VOIR CONFIER L'ESTIMATION DES BESOINS DE MAIN-
D'OEUVRE ET DE L'ETABLISSEMENT DU PLAN DE FORMATION, LES COMMISSIONS
AURONT A GERER ELLES-MEMES LES PROGRAMMES QUI EN DECOULENT.

QUANT AU MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU,
MADAME HAROIS A ANNONCE QUE LE GOUVERNEMENT:

- CONFIRME LE ROLE PREMIER DU MINISTRE QUANT A L'ETABLISSEMENT
D'UNE POLITIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE;
- LUI CONFIE SANS EQUIVOQUE LE MANDAT DE GERER LES PROGRAMMES DE
FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE;
- LUI ASSIGNE LA TACHE DE DEVELOPPER LA FORMATION EN ENTREPRISE ET
PROPOSER DES FORMES NOUVELLES D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION EN
ALTERNANCE;
- L'ASSOCIE AUX RESEAUX SCOLAIRES DANS CHAQUE REGION POUR UNE MEIL-
LEURE REPOSE AUX BESOINS DES CITOYENS.

ENFIN, LA MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE A ANNONCE QU'A BREVE ECHEANCE
UN SERVICE REGIONAL D'ACCUEIL ET DE REFERENCE SERA MIS SUR PIED POUR
ASSURER UNE MEILLEURE RENCONTRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MA-
TIERE DE MAIN-D'OEUVRE.

SOURCE: MARIE-JEANNE ROBIN
ATTACHEE DE PRESSE
418 643-4810
514 873-7127

-30-
NNNN.

HEURE: 18:31:29

LIGNES: 00048

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MCQ0622 84/02/28-(LL)
MINISTRE DE L'EDUCATION

LE SYSTEME PUBLIC D'ENSEIGNEMENT
ACCESSIBLE AUX ADULTES

QUEBEC, LE 28 FEVRIER 1984 - LE PROGRES ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL D'UNE SOCIETE EST LIE A LA COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE CHACUN ET CHACUNE DE SES MEMBRES. IL NE FAUT DONC PAS CESSER DE MISER SUR L'EDUCATION. LE DESIR ET LE BESOIN DE CONNAITRE, A CAUSE DES EXIGENCES DE LA VIE ET DU TRAVAIL, INCITENT TOUT LE MONDE A POURSUIVRE SON EDUCATION TOUT AU LONG DE SA VIE, PAR LES MOYENS LES PLUS DIVERS. LA FORMATION INITIALE DEBOUCHE AINSI SUR LA FORMATION CONTINUE.

TELS SONT LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET D'EDUCATION PERMANENTE QUE VIENT DE LANCER AUJOURD'HUI LE MINISTRE DE L'EDUCATION, M. CAMILLE LAURIN. CET ENONCE DE POLITIQUE S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDES LIGNES SUIVANTES:

UN SYSTEME D'EDUCATION OUVERT A TOUS

LE PRINCIPE DE LA FORMATION CONTINUE EXIGE QUE LE SYSTEME PUBLIC D'EDUCATION SOIT ACCESSIBLE A L'ENSEMBLE DES CITOYENS. LE SYSTEME SCOLAIRE DOIT ETRE CAPABLE D'ACCUEILLIR LES PERSONNES DE TOUT AGE QUI VEULENT Y POURSUIVRE LEUR FORMATION.

DANS CETTE OPTIQUE, LES ORGANISMES ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DOIVENT CONSIDERER L'EDUCATION DES ADULTES COMME PARTIE INTEGRANTE DE LEUR MISSION, AU MEME TITRE QUE L'EDUCATION DES JEUNES. EVIDEMMENT, CETTE ORIENTATION EXIGE DES AMENAGEMENTS QUI PUISSENT REpondRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ADULTES.

LES PARTICULARITES DES BESOINS DE L'ADULTE

L'EDUCATION DES ADULTES DOIT ASSURER LA CONTINUITE ENTRE LA FORMATION INITIALE ET LA FORMATION ULTERIEURE. CHAQUE ADULTE OU GROUPE D'ADULTES DEVRAIT ETRE EN MESURE DE MANIFESTER SES BESOINS EN FORMATION ET PARTICIPER AU CHOIX DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR LES REALISER.

POUR REPONDRE A CES BESOINS, LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES COMPREND LA FORMATION SUR MESURE, LA PLURALITE DES LIEUX DE FORMATION ET LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES.

L'INSERTION SOCIALE DES PLUS DEMUNIS

UNE SOCIETE NE PEUT LAISSER POUR COMPTE CERTAINS GROUPES SOCIAUX; CENT MILLE QUEBECOIS ONT DE LA DIFFICULTE A LIRE OU A ECRIRE; DEUX MILLIONS D'AUTRES, AGES DE PLUS DE 15 ANS ET QUI ONT DEJA QUITTE L'ECOLE; N'ONT PAS DE DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES.

- UNE PREMIERE PRIORITE CONCERNE L'ALPHABETISATION DES PERSONNES QUI ONT UNE CONNAISSANCE INSUFFISANTE DE LA LECTURE, DE L'ECRITURE ET DU CALCUL; DANS CE BUT, LE GOUVERNEMENT AUGMENTE LES CREDITS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES SANS BUT LUCRATIF YOEUES A L'ALPHABETISATION.
- LE GOUVERNEMENT ACCORDERA AUSSI UNE AIDE AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES POUR JEUNES ADULTES DEFAYORISES. IL METTRA SUR PIED DES PROGRAMMES POUR FACILITER LE RETOUR DES FEMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL. LA POLITIQUE PREVOIT AUSSI DES MRSURES POUR L'INSERTION SOCIALE DES HANDICAPES.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

A UNE EPOQUE OU LES MODES DE TRANSMISSION DU SAVOIR SONT MULTIPLES, LE SYSTEME D'EDUCATION DOIT AJUSTER SES MECHANISMES D'EVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DES EXPERIENCES ACQUISES. LE SYSTEME ACTUEL NE PRIVILEGIE GENERALEMENT QUE CE QUI EST APPRIS A L'ECOLE; NEGLIGEANT LES CONNAISSANCES ET LES HABILITES ACQUISES AILLEURS, EN PARTICULIER AU TRAVAIL.

LES RESPONSABLES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SONT CHARGES DE PROCEDER A LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION POUR LES PERSONNES QUI FONT LA PREUVE DE LEUR COMPETENCE DANS LES PROGRAMMES QUI RELEVENT DE CES ORGANISMES.

DE MEME QUE DANS LE MONDE SCOLAIRE, LES PRATIQUES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS SONT APPELEES A EVOLUER DANS LES SECTEURS DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION EN ENTREPRISE. LES PRATIQUES QUI FAYORISENT LA DELIVRANCE D'ATTESTATIONS DE FORMATION AUX TRAVAILLEURS SERONT POURSUIVIES ET AMELIOREES; ELLES FACILITENT A LA FOIS LE CHEMINEMENT EN MILIEU SCOLAIRE ET SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.

L'EDUCATION DES ADULTES ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REPOSE SUR LA COMPETENCE ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DE LA POPULATION ACTIVE. LA POLITIQUE FAIT LARGEMENT APPEL A UNE FORMATION DE BASE VASTE ET SOLIDE SANS LAQUELLE IL N'Y A NI MOBILITE NI PERFECTIONNEMENT. LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES COMPORTE LES PRIORITES SUIVANTES:

- PREPARER LA MAIN-D'OEUVRE ADULTE DONT LES FEMMES, A EXERCER DES PROFESSIONS RECONNUES D'IMPORTANCE A L'ECHELLE NATIONALE;
- REpondre A LA PENURIE DE MAIN-D'OEUVRE DANS DES SECTEURS EN EXPANSION;
- FACILITER LE RECYCLAGE DU PERSONNEL DANS LES SECTEURS EN PERTE DE VITESSE;
- ASSURER LE PERFECTIONNEMENT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS POUR LEUR PERMETTRE DE CONSERVER LEUR EMPLOI.

LE PARTAGE CLAIR DES RESPONSABILITES ENTRE LES MINISTERES

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES RESPECTE LES VOCATIONS RESPECTIVES DES MINISTERES CONCERNES. LE MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU SERA DESORMAIS SEUL RESPONSABLE DE L'EVALUATION DES BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ALLOCATION DES BUDGETS DE FORMATION. LE MINISTERE DE L'EDUCATION SE CHARGERA DE L'ELABORATION ET DE L'APPLICATION DANS LE RESEAU SCOLAIRE DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LEUR QUALITE PEDAGOGIQUE.

PAR AILLEURS, UN COMITE MINISTERIEL FORME DE CING MINISTRES (CONDITION FEMININE, INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME, MAIN-D'OEUVRE ET SECURITE DU REVENU, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, EDUCATION) SERA RESPONSABLE DES GRANDES ORIENTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION DES ADULTES.

AU NIVEAU REGIONAL, CE PARTAGE DES RESPONSABILITES NECESSITERA LE MAINTIEN DES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CEGEPS, LA MISE SUR PIED DE SERVICES D'ACCUEIL ET DE REFERENCE, UNE REDEFINITION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, ET LA CREATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION REGIONALE EDUCATION - MAIN-D'OEUVRE.

SOURCE: FRANCOIS PELLETIER
AGENT D'INFORMATION
MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION DES COMMUNICATIONS
418 643-3690 - QUEBEC

--30--

PG 15 H 52

NNNN

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MCQ0823 84/02/28-(LL)
MINISTERE DE L EDUCATION

LANCEMENT DE LA POLITIQUE QUEBECOISE D'EDUCATION DES ADULTES

'CE QUE LA CONSTITUTION NE LUI DONNE PAS
LE FEDERAL L'ACHETE'

LE MINISTRE LAURIN

MONTREAL, LE 28 FEVRIER 1984 - TROIS MINISTRES DU GOUVERNEMENT LEVESQUE, M. LAURIN ET MESDAMES MAROIS ET LEBLANC-BANTEY, ONT DECLARE AUJOURD'HUI, A L'OCCASION DU LANCEMENT DE LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES 'QUE LE GOUVERNEMENT ENDOSSE TOUT A FAIT LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN AYANT TRAIT AU RECOUVREMENT DE FONDS ET DES PROGRAMMES FEDERAUX, EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE'.

LE MINISTRE LAURIN, POUR SA PART, A FAIT VALOIR 'QUE PAR LE RECOURS A SON POUVOIR DE DEPENSER ET PAR L'EXTENSION DE SES COMPETENCES, TELLES QU'IL LES EXERCE, LE GOUVERNEMENT FEDERAL S'IMMISCE DE PLUS EN PLUS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION, QUI RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES PROVINCES. DE MANIERE CROISSANTE, A-T-IL DIT, L'AIDE FINANCIERE D'OTTAWA DEVIENT 'CONDITIONNELLE' ET 'VISIBLE', QU'IL S'AGISSE DE L'AIDE AUX ORGANISMES, AUX GROUPES POPULAIRES, AUX ENTREPRISES, AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU MEME AUX INDIVIDUS'.

'IL SUFFIT MAINTENANT AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE PRONONCER QU'UNE QUESTION REYET UN CARACTERE PLUS OU MOINS 'NATIONAL' POUR QU'IL SE RECONNAISSE AUSSITOT LE POUVOIR CONSTITUTIONNEL DE S'EN OCCUPER, EN ARRETANT DES ORIENTATIONS, EN FIXANT DES PRIORITES, EN OCTROYANT DES CREDITS.'

'OR, A-T-IL POURSUIVI, LE PROJET D'EDUCATION PERMANENTE MIS DE L'AVANT, DANS SES RAPPORTS AVEC LES EXIGENCES DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE, DE L'EGALITE DES CHANCES, DE LA PARTICIPATION CULTURELLE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES REGIONALES, S'IMPOSE COMME UN PROJET DE SOCIETE RECLAMANT QUE LE QUEBEC RECOUYRE LES FONDS ET LES PROGRAMMES FEDERAUX EN EDUCATION DES ADULTES. LA CONSTRUCTION COHERENTE ET LA MISE EN OEUVRE EFFICACE D'UN TEL PROJET DEPENDENT DE LA LIBERTE DU QUEBEC DE DISPOSER DE LUI-MEME DANS TOUT LE CHAMP DE SES COMPETENCES. C'EST UNE DONNEE DE LA CONSTITUTION CANADIENNE QUE LE QUEBEC POSSEDE UNE PLEINE RESPONSABILITE EN MATIERE D'EDUCATION, EN GENERAL, ET DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DE SA MAIN-D'OEUVRE, EN

PARTICULIER, 'UNE ORGANISATION ET UNE GESTION QUEBÉCOISE DE LA FORMATION DES ADULTES SONT NÉCESSAIRES, COMME L'AFFIRME LA COMMISSION D'ÉTUDE. CELA PRÉSENTE, ON L'AURA COMPRIS, UN AUTRE DÉFI CONSIDÉRABLE.'

MADAME MAROIS: DES ENTENTES INSATISFAISANTES

LA MINISTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, MADAME PAULINE MAROIS, A DÉPLORÉ À SON TOUR QUE 'TOUT EN AYANT CONSTAMMENT REVENDIQUÉ L'AUTORITÉ EXCLUSIVE DU QUÉBEC-DANS LE DOMAINE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LES REFUS RÉPÉTÉS ET CATEGORIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL NOUS ONT TOUJOURS OBLIGÉS À RECONDUIRE DES ENTENTES QUI NE NOUS SATISFONT PAS PLEINEMENT. C'EST POURQUOI, A AFFIRMÉ MADAME MAROIS, LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS A LA FERME INTENTION DE POURSUIVRE CET OBJECTIF QUE LA TOTALITÉ DES SOMMES CONSACRÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES SOIT ASSUJETTIE AUX PRIORITÉS ÉTABLIES PAR LE QUÉBEC SELON LES BESOINS DE SON MARCHÉ DE L'EMPLOI.'

CETTE QUESTION EST-D'AUTANT PLUS DÉTERMINANTE QUE PRES DE 80 0/0 DU BUDGET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC, AUSSI BIEN QUE LES ENTREPRISES QUE DANS LES RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT PROVIENNENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. C'EST DIRE QUE CETTE INGERENCE FÉDÉRALE CONSTITUE NON SEULEMENT UN EMPIÈTEMENT MAIS AUSSI UNE CONTRAINTÉ DE TAILLE POUR LE QUÉBEC DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SES PROPRES POLITIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE MAIN-D'ŒUVRE.'

MADAME LEBLANC-BANTEY: UN ENJEU CULTUREL

AUX YEUX DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE, MADAME DENISE LEBLANC-BANTEY, IL EST ÉVIDENT QUE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE D'ÉDUCATION DES ADULTES PROPOSE UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI INTÈGRE AU LIEU DE MARGINALISER LES FEMMES DU QUÉBEC. 'EN CONSÉQUENCE, ESTIME-T-ELLE, CE PROJET EXIGE, COMME L'A DIT LA COMMISSION JEAN, UN LIEU D'ORGANISATION ET UNE GESTION QUÉBÉCOISE. J'Y VOIS, A-T-ELLE DIT, EN MÊME TEMPS QUE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE, DES ENJEUX PROPRES CULTURELS ET ÉDUCATIFS QUI MÈTEENT EN CAUSE LA MAÎTRISE MÊME DE NOTRE DEVENIR COLLECTIF.'

SOURCE: MICHELINE PARADIS
ATTACHÉE DE PRESSE
514 873-4792
418 643-3636

--30--

DC 17 H 50
NNNN

TELSEC... TELSEC... TELSEC... TELSEC...; TELSEC... TELSEC... TELSEC...

MESSAGE: 059115

DATE: 02/28/84

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MC00824 84/02/28-(LL)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

35,4 MILLIONS DE PLUS D'ARGENT NEUF

'LA NOUVELLE POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES
PARIE SUR LA QUALIFICATION DES PERSONNES'

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION.

MONTREAL, LE 28 FEVRIER 1984 - LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, M. CAMILLE LAURIN, QUI A ÉTÉ À L'ORIGINE DE LA COMMISSION D'ÉTUDES SUR LA FORMATION DES ADULTES, À TITRE DE MINISTRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, S'EST DIT AUJOURD'HUI PARTICULIÈREMENT SATISFAIT QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS APPORTE, AVEC SA NOUVELLE POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES, UNE RÉPONSE SUBSTANTIELLE AUX 430 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN.

PREUVE À L'APPUI, LE MINISTRE LAURIN A CITÉ TROIS ORIENTATIONS MAJEURES PROPOSÉES PAR LA COMMISSION ET RETENUES PAR LE GOUVERNEMENT:

1. L'ÉDUCATION DES ADULTES REPRÉSENTE UN LEVIER SPÉCIFIQUE IMPORTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, PARTICULIÈREMENT POUR UNE SOCIÉTÉ CULTURELLEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT DISTINCTE.
2. LA DIVERSITÉ DES PROCESSUS ET DES MODÈLES D'APPRENTISSAGE DOIT ÊTRE RECONNUE DANS TOUS LES SECTEURS DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE COMME UNE MARQUE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS SOCIAUX. D'OU LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS, LA FORMATION À DISTANCE ET SURTOUT LA GARANTIE DE SE RETROUVER DANS UN CHEMINEMENT SCOLAIRE MÊME DISCONTINU.
3. L'ÉDUCATION DES ADULTES DOIT PERMETTRE DE CONCRÉTISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FEMMES ET DE RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DE CERTAINS GROUPES, COMME LES CHÔMEURS, LES ANALPHABÈTES ET LES HANDICAPÉS.

COMPTON: UNE VOLONTE POLITIQUE

LE MINISTRE LAURIN A RAPPELE QUE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES A COMPTON AURA PERMIS D'ENTERINER CES TROIS PRINCIPES. 'C'EST POURQUOI, A-T-IL DIT, J'AFFIRME QUE NOUS AVONS PRIS A CE MOMENT UN TOURNANT DECISIF EN MATIERE D'AVENIR COLLECTIF ET INDIVIDUEL EN SOUDANT LE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC AU DEVELOPPEMENT DE SES RESSOURCES HUMAINES.'

'POUR QUI Y REGARDE DE PRES, A EXPLIQUE M. LAURIN, C'ETAIT LA L'ESSENTIEL DU MESSAGE CONTENU DANS LE PLAN DE RELANCE ANNONCE PAR LE PREMIER MINISTRE, CAR IL ETABLIT QUE LA FORMATION DES JEUNES ET DES ADULTES, A L'ECOLE OU DANS L'ENTREPRISE, EST GARANTE DE L'AVENIR DE LA SOCIETE QUEBECOISE. C'EST UN REGARD RESOLUMENT NEUF ET PORTEUR DE PROGRES SOCIAL QUI S'APPUIE SUR UNE DONNEE PREMIERE: L'EDUCATION DOIT COMBLER DES BESOINS AUSSI VITAUX POUR LA PERSONNE QUE L'ACQUISITION D'UNE FORMATION DE BASE ET D'UN METIER.'

UN PARI POUR LA QUALIFICATION ET LA COMPETENCE

'LE ROLE CLEF DE L'EDUCATION DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, A-T-IL DIT, REPOSE SUR LE CARACTERE MOTEUR ET IRREPLACABLE DE LA COMPETENCE ET DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLES. LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE ENTREPRIS PAR LE QUEBEC EXIGE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS PLUS POUSSES.'

'LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES, A POURSUIVI M. LAURIN, MET DONC RESOLUMENT L'ACCENT SUR LA COMPETENCE PROFESSIONNELLE POUR REpondre AUX EXIGENCES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. TOUTEFOIS, LA FORMATION PROFESSIONNELLE DONT IL S'AGIT ICI N'EST PAS ENVISAGEE UNIQUEMENT COMME UN PROFESSUS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET DES HABILETES UTILES A L'EXERCICE D'UN METIER OU D'UNE PROFESSION ELLE FAIT LARGEMENT APPEL A UNE FORMATION DE BASE LARGE ET SOLIDE SANS LAQUELLE IL N'Y A NI MOBILITE, NI PERFECTIONNEMENT, NI AUTONOMIE POSSIBLE'.

'EN CE SENS, A-T-IL EXPLIQUE, LE SYSTEME DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EST UN EXEMPLE COMPLEMENTAIRE DE CE QUE L'ON ENTEND PAR FORMATION CAR IL TIENT COMPTE, NON SEULEMENT DES DIPLOMES RECUS, MAIS JUSTEMENT DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DE VIE ET DE L'ACTION QUOTIDIENNE DE L'ADULTE.'

UN MINISTERE VERITABLE 'D'EDUCATION PERMANENTE'

PARCE QUE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION DES ADULTES S'INSCRIT DANS UNE PERSPECTIVE PLUS VASTE D'EDUCATION PERMANENTE, ELLE ASSURE UNE CONTINUITE ENTRE LA FORMATION INITIALE ET LA FORMATION ULTERIEURE.

'IL N'Y A PLUS D'AGE, A EXPLIQUE M. LAURIN, POUR QUITTER L'ECOLE ET Y REVENIR.' LES JEUNES COMME LES ADULTES DOIVENT TROUVER REPONSE A LEURS BESOINS DANS LE RESEAU SCOLAIRE, A TOUS LES NIVEAUX D'APPRENTISSAGE, MAIS PAR AILLEURS, L'ADULTE ENGAGE DANS UN CHEMINEMENT DE FORMATION POURSUIT UNE DEMARCHE QU'IL A CHOISIE, CETTE MANIERE DE VOIR LES CHOSSES CONDUIT A RECONNAITRE LA CAPACITE DE CHAQUE ADULTE, OU DE CHAQUE GROUPE D'ADULTES, DE PARTICIPER A LA DETERMINATION DE SES OBJECTIFS DE FORMATION, AUX CHOIX DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR LA REALISATION DE SON PROJET.

'AINSI, A AFFIRME M. LAURIN, LOIN D'ADOPTER UNE PERSPECTIVE CALQUEE SUR LE SYSTEME SCOLAIRE REGULIER, LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES PRIVILEGIE L'APPROCHE DE LA FORMATION SUR MESURE ET LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'ETUDES ASSEZ POLYVALENTS POUR CONVENIR A DES CLIENTELES AUX BESOINS ET INTERETS VARIES ET A LA PLURALITE DES LIEUX DE FORMATION.

AU QUEBEC: COHERENCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

LA NOUVELLE POLITIQUE QUEBECOISE D'EDUCATION DES ADULTES ETABLIT DORENAVANT UN LIEU MINISTERIEL DE CONCERTATION IMPLIQUANT LES MINISTRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE MAIS LIANT PLUS DIRECTEMENT L'ACTION MENEES PAR LE MINISTRE DE L'EDUCATION ET LE MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU. CE DERNIER AGIRA COMME RESPONSABLE DE L'ORIENTATION ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES POUR REPOUDRE AUX BESOINS DE L'EMPLOI, TANDIS QUE LE RESEAU DE L'EDUCATION AURA POUR TACHE DE DISPENSER DES SERVICES DE FORMATION ET DE REPOUDRE DE LEUR QUALITE PEDAGOGIQUE. CE PARTAGE DES RESPONSABILITES ETABLIT, LA OU ELLE SE DOIT D'ETRE, LA COHERENCE DES POLITIQUES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES TOUCHES PAR L'EDUCATION DES ADULTES EN FORMATION PROFESSIONNELLE, FORMATION SOCIO-CULTURELLE, ANIMATION COMMUNAUTAIRE, FORMATION SYNDICALE.

DE PLUS, IL MET BON ORDRE AUX CONFLITS DE JURIDICTION ENTRE LES DEUX PRINCIPAUX MINISTRES PARTENAIRES QUI ON ENGENDRE DANS LE PASSE DES DUPLICATIONS DE SERVICES ENTRE LES DEUX RESEAUX, SOIT CELUI DE L'EDUCATION ET CELUI DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE. IL INSCRIT ENFIN CETTE DYNAMIQUE DE LA CONCERTATION AU PLAN REGIONAL.

DANS LA FOULEE DE LA COMMISSION JEAN

COMME ON PEUT LE CONSTATER, LES GRANDES ORIENTATIONS GENERALES ET PLUSIEURS DES MESURES PROPOSEES PAR LA COMMISSION JEAN FONT PARTIE DE L'ENONCE DE POLITIQUE TELLES QUE:

- LA CONFIRMATION, DANS LES PRATIQUES ET LES STRUCTURES, DE LA SPECIFICITE DE L'EDUCATION DES ADULTES.
- UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITE, POUR LES ADULTES, AUX RESSOURCES DU SYSTEME D'EDUCATION.
- L'ELIMINATION DES DEDOUBLEMENTS DE STRUCTURE ET UN PARTAGE PLUS NET DES RESPONSABILITES ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS.
- UNE AUGMENTATION DES BUDGETS CONSACRES AU SECTEUR DE L'EDUCATION DES ADULTES, PUISQUE 35,4 MILLIONS DE DOLLARS ONT ETE RETENUS POUR DES MESURES DIRECTEMENT LIES A L'ENONCE DE POLITIQUE.

'CET ARGENT NEUF CONSTITUE UNE MISE DE FONDS IMPORTANTE QUI, JE LE SOUHAITE, RAPPORTERA AU CENTUPLE AUX INDIVIDUS DESIREUX DE PRENDRE LE CHEMIN DE L'EDUCATION PERMANENTE POUR SE SENTIR PERSONNELLEMENT VALORISES ET ARRIMES AUX CHANGEMENTS SOCIAUX ET TECHNOLOGIQUES', A CONCLU LE MINISTRE DE L'EDUCATION.

SOURCE: MICHELINE PARADIS
ATTACHEE DE PRESSE
418 643-3636
514 873-4792

+30-
NNNN

HEURE: 18:27:59

LIGNES: 00131

LE SOLEIL

Education des adultes: plus de millions...

par Damien GAGNON

Au cours de l'année scolaire 1984-1985, les crédits alloués par le gouvernement québécois à l'éducation des adultes augmenteront de \$35.4 millions, a fait savoir, hier, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Ce budget supplémentaire permettra au gouvernement de commencer la mise en application de sa politique d'éducation des adultes que M. Laurin a rendu publique au cours d'une conférence de presse commune avec la ministre de la

Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, et de la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey.

Ainsi, le budget de l'éducation des adultes qui est de \$58.2 millions cette année passera à \$93.6 millions au cours de la prochaine année scolaire.

M. Laurin admet que cette somme nouvelle constitue un rat-trapage, compte tenu des restrictions budgétaires que le gouvernement a effectué dans le sec-

teur de l'éducation des adultes au cours des années 1980 et 1981.

Mais, à son avis, cette somme ne servira pas uniquement de rat-trapage et permettra également le développement de l'éducation des adultes. En effet, dit-il, cet argent neuf se voit associé à des nouvelles orientations qui tiennent davantage compte des besoins de la société québécoise.

M. Laurin reconnaît que cette politique, intitulée "Un projet d'éducation permanente: énoncé d'orientation et plan d'action en édu-

cation des adultes", se situe d'emblée dans le plan de relance de l'économie du gouvernement, tout en s'inscrivant dans la foulée des recommandations du rapport de la Commission Jean qui a remis son rapport il y a déjà deux ans.

Un document d'orientations

Il s'agit avant tout d'un document d'orientations. Il comporte peu de mesures concrètes. C'est sans doute pour cette raison que le

ministère de l'Éducation parle d'un point d'arrivée et non de départ.

Au cours des prochains mois, des représentants des ministères impliqués se rendront dans les régions de Québec solliciter la participation de tous les intervenants en éducation des adultes à la mise en place de cette politique.

Pour connaître les véritables intentions du gouvernement, il faudra attendre encore quelques mois. C'est sans doute lors de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation

que l'on saura si le gouvernement est prêt à donner la chance à tous les Québécois d'atteindre le diplôme d'études secondaires, ce qu'il considère lui-même comme le minimum vital en éducation.

Ainsi, la politique gouvernementale parle abondamment de l'ouverture du système d'enseignement aux adultes; de mettre à leurs dispositions les services d'orientation, de psychologue du secteur régulier.

Mais, aucune mesure concrète ne vient appuyer cette orientation. Ainsi, M. Laurin ne peut dire si l'an prochain les commissions scolaires accueilleront plus d'adultes que cette année (65,000). Tout dépend donc de l'effort que le gouvernement acceptera de consentir au chapitre de l'éducation.

Il n'est pas question en plus de gratuité scolaire comme le réclamait la Commission Jean. M. Laurin soutient que la gratuité doit tenir compte de la capacité de payer du gouvernement tout comme l'ouverture du système d'éducation à la population doit tenir compte des capacités d'accueil du réseau scolaire et des priorités établies par l'État.

La politique prévoit également des mesures pour inciter les femmes à retourner aux études et à s'orienter vers des voies de formation où elles sont absentes actuellement. Il est question de programmes et d'approches pédagogiques accordés aux besoins des femmes ainsi que la mise en place d'un système de reconnaissance des acquis de formation dont profiteraient particulièrement les femmes.

... loin de satisfaire plusieurs milieux

par Damien GAGNON

Selon Mme Michèle Jean, la politique de l'éducation des adultes rendue publique, hier, par le gouvernement est loin de constituer une réponse satisfaisante aux besoins de formation de la population adulte du Québec.

Mme Jean, qui a présidé la commission d'étude sur la formation des adultes (Commission Jean), qualifie d'embryon la politique gouvernementale, qui, à son avis, ne tient compte que du volet économique, laissant de côté les volets social et culturel de l'éducation.

Elle n'est pas la seule à manifester son insatisfaction. La Coalition nationale pour une politique d'éducation des adultes, regroupant quelque 25 associations intervenant au Québec en éducation des adultes, réclame, avant le 23 mars, la tenue d'une commission parlementaire sur l'énoncé d'orientation et le plan d'action en éducation des adultes.

Au cours de conférences de presse qu'ils tiennent respectivement aujourd'hui à Montréal, l'Institut canadien de l'éducation des adultes et le critique en matière d'éducation du Parti libéral, M. Claude Ryan, devaient formuler la même demande au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Mme Jean constate que le gouvernement n'a pas tenu compte de recommandations extrêmement importantes de la commission qu'elle a présidé et qui sont de nature à sortir de la marginalité le secteur de l'éducation des adultes.

Elle mentionne, entre autres, les recommandations concernant l'adoption d'une loi-cadre, la création d'un office provincial d'éducation des adultes, la par-

ticipation financière des entreprises à la formation, la participation des usagers à l'élaboration des programmes de formation.

En conférence de presse, M. Laurin a expliqué que le gouvernement n'avait pas retenu l'adoption d'une loi-cadre et la mise en place d'un organisme distinct de gestion de l'éducation des adultes parce que ces deux mesures auraient eu pour effet de déresponsabiliser l'ensemble des ministères qui doivent continuer de s'occuper de l'éducation des adultes.

Tout en se disant contente que le gouvernement ait au moins fait part de ses intentions, Mme Jean dit s'inquiéter, par exemple, du transfert de l'éducation des adultes des programmes pour les décrocheurs. Il s'agit là, à son avis, d'une partie de la mission de l'éducation des jeunes qui doit demeurer au secteur d'enseignement régulier.

Elle constate aussi qu'il n'est nullement fait mention de la participation des usagers à toutes les étapes de l'élaboration des programmes de formation, ni non plus des moyens pour concrétiser la formation en entreprise.

Le gouvernement, dit-elle, semble croire avant tout à un changement de mentalité, quant à nous (membres de la Commission Jean), nous croyons qu'il faille aller beaucoup plus loin et prévoir des mesures concrètes pour que l'éducation des adultes se développe. C'est ainsi que le rapport de la Commission Jean recommandait le droit à tout adulte à 13 ans de scolarité gratuite.

La coalition nationale pour une politique d'éducation des adultes estime, elle aussi, que la politique gouvernementale va à l'encontre de l'esprit des propositions de la Commission Jean.

...d'une autre réforme



Jacques
Dumais

Deux ans après la publication du rapport de la Commission d'étude Jean sur la formation des adultes au Québec, le gouvernement Lévesque accouche enfin d'un plan d'action à teneur globalement éducative et axé principalement sur les jeunes adultes et les femmes. Ce document n'était pas encore officiel qu'il suscitait déjà la contestation dans le cadre de la commission parlementaire qui étudiait, ces dernières semaines, le projet de loi 40 sur la restructuration scolaire au primaire et au secondaire.

On comprend que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, ne veuille guère soumettre à une consultation publique son "projet d'éducation permanente", lui qui, depuis deux ans, s'est aliéné la plupart des agents de l'éducation par sa démarche entêtée autour du projet de loi 40. Cette pièce législative, du reste, est en voie de réécriture complète notamment pour garantir à l'école publique le même accès aux adultes qu'aux jeunes. On avait vraisemblablement oublié cet aspect en haut lieu...

L'énoncé gouvernemental en éducation

des adultes, s'il endosse partiellement les orientations de la Commission Jean quant à la nécessité pour l'État d'accroître les services de recyclage d'une main-d'œuvre trop peu qualifiée pour affronter le virage technologique, ne pêche heureusement pas par excès de changements structurels coûteux comme le suggéraient des commissaires un peu trop libéraux quant aux vertus de l'État-providence.

On ne s'illusionnera guère, par contre, sur le simplisme de plusieurs solutions gouvernementales. Comme s'il suffisait qu'il y ait "concertation", "changements de mentalités" pour "apprendre à apprendre" dans tous les réseaux de l'éducation afin de donner son dû au public. Le rôle de l'école, du collège, de l'université au chapitre de l'éducation des adultes reste confus tout comme celui de Radio-Québec et des médias dans un pourtant crucial plan de relance personnalisé et à distance.

Cela va de soi, par ailleurs, que le ministère de l'Éducation ait la maîtrise d'œuvre de... l'éducation et que le ministère de Mme Pauline Marois se voit attribuer les pleins pouvoirs concernant la main-d'œuvre et l'entreprise. Le gouvernement n'avait pas besoin d'un plan d'action pour "agir" au nom de l'évidence, bien avant les conclusions

de l'enquête Jean, afin d'éliminer son cafouillis administratif légendaire dans le domaine de l'éducation aux adultes.

Le plan d'action prévoit une injection de \$35 millions supplémentaires pour implanter à court terme son projet d'éducation permanente. C'est trop, diront les uns. C'est encore trop peu, commenteront les autres qui, pendant le pire de la crise économique, ont vu le Québec diminuer sa part à ce chapitre et le fédéral accroître la sienne déjà déterminante (75 pour 100) dans un domaine de compétence strictement provinciale.

Le Québec peut bien réclamer d'Ottawa qu'il lui restitue tout l'argent prévu à ce poste. Mais cela ne l'empêche nullement, entretemps, de se concerter plus que jamais avec le fédéral afin que les adultes aient droit à autre chose que d'interminables luttes de pouvoirs bureaucratiques.

Les objectifs poursuivis dans le plan d'action du Québec méritent qu'on en vérifie la justesse du point de vue des clientèles visées. Car comme dans le cas du projet de loi 40, la réforme de l'éducation permanente ne réussira que si elle sied aux agents qui devront la mettre en application. Comment tolérer qu'elle soit déjà en vigueur dans l'appareil gouvernemental alors qu'on en connaît l'économie générale que depuis hier...?

LE DEVOIR

Un projet d'éducation permanente

Deux ans exactement après le dépôt du rapport de la Commission d'étude sur l'éducation des adultes (Commission Jean), le gouvernement du Québec a rendu public hier sa politique, un « énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes ». Nous publions intégralement le résumé qui accompagne le document gouvernemental, ainsi que la lettre de présentation que signent les trois ministres responsables du dossier.

TROIS traits de l'expérience québécoise en éducation des adultes offrent des points d'ancrage au présent énoncé de politique.

■ L'enracinement de l'éducation des adultes au cours des ans s'est opéré grâce à la très grande diversité des lieux où elle s'est exercée et sa pérennité repose largement sur le caractère propre de ses pratiques pédagogiques.

■ La mission éducative de l'État a été remplie par l'action de nombreux ministères, qu'ils soient à vocation économique, sociale ou culturelle, et une politique de l'éducation des adultes doit engager très ouvertement leur responsabilité en garantissant la cohérence de leurs activités.

■ Les ministères de l'Éducation et de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, les plus immédiatement intéressés, doivent établir une collaboration directe et sans ambiguïté; ils doivent mettre leurs ressources et celles des réseaux de l'Éducation et de la Main-d'œuvre au service de l'ensemble de la population.

Les défis actuels

Le premier défi provient des besoins vitaux de chaque personne: l'acquisition d'une formation de base et l'acquisition d'un métier. La formation de base accessible à tous doit permettre d'acquérir les connaissances, les habiletés, les attitudes fondamentales applicables à des situations changeantes et multiples, qui demeurent les outils indispensables de l'affirmation et du développement des personnes.

L'alphabétisation constitue le noyau irréductible de cette formation de base. Cent mille Québécois ont de la difficulté à lire ou à écrire et sont disposés à suivre des activités de formation pour surmonter ces difficultés. Avoir achevé les études secondaires représente le minimum visé pour tous. Deux millions de Québécois âgés de plus de 15 ans et ne fréquentant pas l'école n'ont pas le diplôme d'études secondaires; près d'un million et demi ont moins de neuf ans de scolarité. Dans cette dernière catégorie, les femmes constituent plus de la moitié de la population en question.

À la formation de base se joint la préparation à une fonction de travail. Ce sont là, ensemble, les besoins vitaux de la personne auxquels doit tâcher de répondre l'éducation des adultes.

Sept traits de l'évolution de la société québécoise dressent autant de défis que doit relever, dès maintenant et dans le proche avenir, l'éducation des adultes. Ce sont:

— le virage technologique et le développement économique,

— le progrès social et l'égalité des chances,

— la désexisation des pratiques éducatives,

— le développement culturel et la participation à la richesse culturelle,

— le développement des communautés régionales,

— la concertation des intervenants en éducation,

— la reconnaissance de la compétence du Québec.

Les défis énumérés se conjuguent et appellent un choix de société qu'il est urgent de refaire avec vigueur: parier sur la qualification des personnes. La qualification apparaît vraiment comme le point de conver-

gence des besoins vitaux de la personne et des exigences d'une société en devenir. Elle concilie le développement de la personne et le développement de la collectivité puisqu'elle vise la plus haute qualité des ressources humaines.

Les orientations

La richesse des acquis inventoriés et l'importance des défis à relever ont guidé le gouvernement dans le choix de cinq orientations:

■ Le gouvernement place ses interventions en éducation des adultes sous le signe de l'éducation permanente, attendu qu'aucune formation n'est jamais « terminale ».

■ Une conception de l'éducation qui met l'accent sur la permanence de la démarche éducative implique que l'on reconnaisse la pluralité des lieux de formation.

■ Les dimensions économiques, culturelles et sociales du développement éducatif constituent différentes facettes d'une même réalité.

■ Priorité sera donnée aux formations qualifiantes, c'est-à-dire celles dont les apprentissages s'intègrent en un tout organisé et qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale.

■ La formation sur mesure est une approche pédagogique qui sera privilégiée de manière à ce que les adultes eux-mêmes déterminent le plus possible aussi bien les besoins que les objectifs ou les moyens de formation.

Les grands axes de l'action gouvernementale

Les grands axes d'action s'enracinent dans la lecture des faits et des défis qui caractérisent le monde de l'éducation des adultes. Ils découlent aussi directement des orientations fondamentales dont le gouvernement a résolu d'inspirer l'ensemble de son action en matière d'éducation des adultes et, plus globalement, en matière d'éducation permanente.

Les axes de l'action gouvernementale sont les suivants:

■ L'ouverture des réseaux scolaires publics à l'ensemble de la population selon les capacités d'accueil et les priorités établies par l'État.

■ Des aménagements pour une réponse efficace aux besoins spécifiques des adultes, soit:

— le maintien des services d'éducation des adultes dans les collèges et les commissions scolaires;

— une meilleure articulation entre les services offerts aux diverses populations scolaires;

— le développement d'une pédagogie adaptée aux adultes;

— la mise sur pied d'un système efficace de reconnaissance des acquis de formation;

— une formation adéquate des formateurs d'adultes.

■ Un soutien à la persévérance aux études et aux choix de carrière:

— écoles ou classes à l'intention des jeunes décrocheurs;

— amélioration des instruments servant à l'information scolaire et professionnelle et à l'éducation au choix de carrière; une attention particulière sera donnée aux filles pour mieux les informer des débouchés auxquels elles ne songent pas pour des motifs d'ordre socioculturel et pour les inciter à élargir leur aire de choix;

■ L'accentuation de la mission communautaire des universités, des collèges et des commissions scolaires, particulièrement par le développement de l'éducation populaire et des services à la collectivité.

■ La mise au service de la main-d'oeuvre du Québec des ressources des réseaux scolaires dans le cadre des programmes de formation de la main-d'oeuvre gérés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

À l'égard du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de ses réseaux, le gouvernement:

■ confirme le rôle premier du ministère quant à l'établissement d'une politique de la main-d'oeuvre;

■ lui confie sans équivoque le mandat de gérer les programmes de formation de la main-d'oeuvre;

■ lui assigne la tâche de développer la formation en entreprise;

■ l'associe aux réseaux scolaires dans chaque région pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens;

■ favorise le renforcement du rôle des commissions de formation professionnelle dans chaque région et envisage d'en modifier la composition pour les ouvrir aux instances régionales de développement économique.

■ Les écoles et centres de formation rattachés aux divers ministères reçoivent confirmation de leur mandat de formation des adultes et d'éducation permanente.

■ Les ministères préciseront les objectifs et les moyens de leurs programmes d'éducation populaire; ils en feront connaître largement les contenus et les façons d'y avoir accès.

■ Le gouvernement reconnaît aux associations sans but lucratif une place importante en éducation populaire et accepte d'augmenter les crédits qu'il consacre à ce secteur de l'éducation.

Le cadre organisationnel de l'action gouvernementale

La politique prévoit des mécanismes propres à renforcer la concertation à trois niveaux. Le premier concerne l'ensemble de l'action gouvernementale, telle qu'elle se déploie à travers les nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Le second concerne plus immédiatement les ministères de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre. Enfin, on prévoit au troisième niveau, le niveau régional, la création de mécanismes de concertation.

Les dispositifs envisagés pour assurer cette concertation sont les suivants:

■ Un lieu gouvernemental d'orientation et de concertation en éducation des adultes sera institué. Formé de cinq ministres (Condition féminine, Industrie, Commerce et Tourisme, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, Science et Technologie, Éducation), un comité ministériel sera chargé de recommander au gouvernement aussi bien les crédits que les révisions d'orientation.

■ Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère de l'Éducation simplifieront l'administration des programmes dont ils ont ou partagent la responsabilité pour assurer un meilleur service aux citoyens. La cohérence entre la formation des jeunes et celle des adultes en sera accrue.

■ Dans chaque région, et selon des modèles qui peuvent varier, les réseaux scolaires se concerteront pour donner des services aux adultes et collaboreront en ce sens avec les commissions de formation profes-

sionnelle.

■ Des services intégrés d'accueil et de référence seront institués à brève échéance pour que les adultes trouvent le plus facilement possible les meilleures réponses à leurs besoins de formation ou de développement personnel.

Des objectifs et des cibles prioritaires

Les parties qui précèdent ont défini les orientations fondamentales et les grands axes d'action autour desquels le gouvernement entend articuler sa politique en matière d'éducation des adultes. Mais, comme il serait irréaliste, voire impossible de prétendre tout faire en même temps, des objectifs et des cibles prioritaires ont été établis. Ces objectifs et ces cibles permettront de mieux cerner les actions à privilégier au cours des prochaines années et guideront l'allocation des ressources financières.

Les objectifs et les cibles choisis par le gouvernement sont:

■ Accueillir et soutenir les adultes qui désirent achever leur formation de base au secondaire ou au collégial;

■ Ouvrir le système scolaire pour que les adultes y trouvent réponse à leurs besoins selon des modalités adaptées à leur situation. Revoir, si nécessaire, les programmes d'études, reconnaître les acquis non scolaires et améliorer la formation à distance.

■ Accroître l'accessibilité du système aux femmes par des aménagements de l'aide financière, par la déduction fiscale de frais de garde d'enfants et par l'ajout de places en garderie.

■ Développer l'organisation et les programmes de formation professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes, en tenant compte des politiques de main-d'oeuvre.

■ Viser à intégrer les femmes dans des secteurs industriels dont elles ont été traditionnellement absentes. Leur permettre soit de recevoir une formation initiale, soit de se recycler, et de s'intégrer dans des métiers ou des professions porteurs d'avenir. Pour atteindre ces objectifs, des crédits seront accessibles aux établissements d'enseignement, ainsi

qu'aux entreprises dont les plans d'action poursuivront l'objectif d'intégration visé.

■ Préparer la main-d'oeuvre adulte à exercer des professions reconnues d'importance nationale, c'est-à-dire reliées au virage technologique et aux besoins de compétences recherchées par le marché du travail québécois; mettre en oeuvre des programmes spéciaux de sensibilisation et d'information en vue de stimuler la participation des femmes.

■ Répondre aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée dans les secteurs en expansion au Québec; favoriser la formation initiale des femmes dans ces secteurs.

■ Assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée.

■ Faciliter le recyclage du personnel des secteurs économiques en perte de vitesse.

■ Favoriser les programmes de perfectionnement en collaboration avec les employeurs de manière à ce que les travailleurs et travailleuses à temps plein et à temps partiel puissent conserver leur emploi.

■ Augmenter les qualifications des personnes les plus défavorisées en mettant en place des programmes qui leur permettront de mieux s'intégrer au marché de l'emploi.

■ Augmenter les crédits consacrés aux associations sans but lucratif vouées à l'éducation populaire ou à l'éducation de leurs membres.

■ Soutenir les projets communautaires de jeunes adultes défavorisés, chômeurs ou inactifs, en particulier par l'action des services d'animation communautaire des commissions scolaires.

■ Offrir aux personnes qui ont une maîtrise insuffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et de l'expression en langue maternelle, les moyens d'acquérir ces savoirs de base. Les ressources des commissions scolaires et des organismes spécialisés en alphabétisation seront mises à contribution. Il en sera de même pour les services destinés aux personnes handicapées.

■ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, également par l'action, en particulier des services d'animation communautaire des commissions scolaires.

■ Accroître les ressources dans les programmes destinés aux femmes désireuses de retourner aux études ou d'accéder au marché du travail. Une concertation plus étroite et plus suivie entre les organismes volontaires d'éducation populaire, les commissions scolaires et les services externes de main-d'oeuvre améliorera les voies d'accès à ces programmes.

Conclusion

Il faut ne pas cesser de miser sur l'éducation. Elle apparaît désormais, de plus en plus nettement, comme une dimension permanente de l'existence: le désir de connaître, avivé par les possibilités d'apprendre qui vont se multipliant, autant que les exigences de la vie et du travail incitent chacun à poursuivre toujours son éducation et sa formation tout au long de ses différents âges, dans les lieux et par les moyens les plus divers. Toute formation initiale s'enclenche sur une formation continue.

Le présent énoncé de politique dégage des orientations, trace des voies favorables, désigne des cibles prioritaires. Il ne recouvre pas le tout de l'éducation des adultes. Celle-ci relève en premier lieu, comme aussi en définitive, des personnes et des groupes intéressés. Mais le gouvernement est résolu à inscrire son action propre dans un projet d'éducation permanente. C'est le projet qu'il propose comme une perspective et une tâche communes, à tous ceux qui oeuvrent en éducation des adultes et qui souhaitent recevoir son aide ou concourir aux entreprises de développement des personnes et de formation des ressources humaines que la collectivité doit poursuivre et déployer avec détermination comme une condition essentielle tant de la qualité de la vie pour tous ses membres que de sa propre affirmation et de son avancement.

LE DEVOIR

Parce qu'il s'agit d'un « projet de société »

Éducation des adultes: au maître d'oeuvre unique, Laurin a préféré la concertation

par Jean-Pierre Proulx

Le gouvernement du Québec a décidé de confier la gestion de la politique d'éducation des adultes non pas à un « maître d'oeuvre unique », comme le lui a recommandé il y a deux ans la commission Jean, mais de miser plutôt sur la concertation tant au sein du gouvernement même qu'entre les divers intervenants régionaux.

Le gouvernement a du reste voulu radier symboliquement ce message central en confiant au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, au ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, et au ministre délégué à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, le soin de signer conjointement l'Énoncé d'orientation et le plan d'action en éducation des adultes, et qui porte comme titre: « Un projet d'éducation permanente ». Les trois ministres étaient ensemble à Montréal hier pour rendre public l'énoncé de politique. Celui-ci con-

firme très largement les informations que LE DEVOIR publiait le 28 décembre dernier sur ce plan d'action.

La recommandation centrale de la Commission Jean — sur le maître d'oeuvre unique — n'a pas été retenue, a donc expliqué hier M. Laurin, parce que l'éducation des adultes constitue un « projet de société ». Plusieurs ministères élaborent et offrent des programmes d'éducation des adultes. Il en va de même des commissions scolaires, des cégeps, des universités sans compter, les nombreux organismes volontaires.

« L'éducation des adultes doit être la préoccupation de tous, a-t-il ajouté, et il était impensable qu'un seul organisme s'en occupe ».

En outre, a dit M. Laurin, la formule de la commission Jean aurait « déresponsabilisé » les institutions à l'égard des adultes. Pour la même raison, chaque direction du MEQ en est responsable à son niveau. La direction générale de l'éducation des adultes subsistera d'abord comme organe coordinateur. Enfin, a-t-il dit, le maître d'oeuvre unique eût été un « autre intermédiaire » qui n'aurait pu

régler vraiment les querelles de juridiction.

L'énoncé de politique propose plutôt de préciser les rôles et les attributions de chacun. Globalement, les divers ministères voient leurs rôles « confirmés » à l'égard de l'éducation des adultes. Il en va de même des institutions du réseau du ministère de l'Éducation. Cependant, celles-ci devront à l'avenir placer la formation des adultes au rang de leurs préoccupations au même titre que celle des jeunes et agir graduellement en ce sens. La « place importante » des associations sans but lucratif en éducation populaire est aussi confirmée.

La vraie nouveauté touche le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'oeuvre. L'énoncé de politique « confie sans équivoque (à ce dernier) le mandat de gérer les programmes de formation de la main-d'oeuvre », lui assigne la tâche de développer la formation en entreprise, l'associe aux réseaux scolaires dans chaque région pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens. En somme, pour tout ce qui touche la main-d'oeuvre, le MEQ sera un pourvoyeur de services. Du reste, la formation de la main-d'oeuvre draine les deux-tiers des ressources en éducation des adultes, argent qui vient du fédéral dans le cadre des ententes bi-latérales. M. Laurin n'a pas manqué, comme l'avait fait la commission Jean, de dénoncer l'ingérence d'Ottawa dans l'éducation mais M. Laurin semble résolu, faute de pouvoir la changer, à vivre avec cette contrainte.

Pour favoriser la cohérence d'action entre les nombreux intervenants, l'énoncé de politique prévoit d'abord « un lieu gouvernemental d'orientation et de concertation en éducation des adultes ». Il s'agit en fait d'un comité ministériel composé des ministres de la Condition féminine, de l'Industrie, du Commerce et Tourisme, de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, de la Science et Technologie, et enfin de l'Éducation. Ce comité sera « chargé de recommander au gouvernement aussi bien les crédits que les révisions d'orientation » de la politique.

Dans les régions, les réseaux scolaires devront se concerter « selon des modèles qui peuvent varier ». On n'impose toutefois pas de formules précises. On se fait plus clair à propos « des services intégrés d'accueil et de référence ». Ils seront institués « à brève échéance pour que les adultes trouvent le plus facilement possible les meilleures réponses à leurs besoins de formation ou de développement personnel ». D'après l'énoncé de politique, l'initiative de mettre sur pied ces services d'accueil devra venir des organismes du milieu et le gouvernement entend « soutenir » ces initiatives. Hier M. Laurin a plutôt indiqué que le gouvernement lui-même y verrait mais il n'a pu préciser quel ministère serait responsable de l'opération.

La commission Jean avait en outre proposé l'adoption d'une loi-cadre de l'éducation des adultes qui aurait notamment affirmé leur droit « à l'éducation, sans distinction de sexe, d'âge ni d'occupation ». Le gouvernement, a expliqué M. Laurin, n'a pas retenu cette approche pour les mêmes raisons qu'il a repoussé l'idée d'un organisme central. On se propose plutôt d'amender diverses lois afin qu'y soient clairement affirmées les responsabilités des divers organismes d'État.

Quant aux orientations de fond touchant la formation elle-même, le gouvernement donne la priorité « aux formations qualifiantes, c'est-à-dire celles dont les apprentissages s'intègrent en un tout organisé et qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale ». De même, au plan de l'« approche pédagogique », on entend privilégier « la formation sur mesure (...) de telle manière que les adultes eux-mêmes déterminent le plus possible aussi bien les besoins

que les objectifs et les moyens de formation ».

L'énoncé de politique définit aussi, au-delà des « grands axes de l'action gouvernementale », « des objectifs et des cibles prioritaires ». Ainsi, dans le secteur de l'éducation, on se donne quatre priorités: le soutien des adultes qui veulent achever la « formation de base » au secondaire ou au collégial, l'ouverture du système scolaire aux adultes notamment par la mise en place d'un système de reconnaissance des acquis, l'accessibilité plus grande des femmes notamment par une aide financière spéciale, enfin le développement des programmes de formation professionnelle qui tiennent compte des politiques de main-d'oeuvre.

Dans ce secteur justement, on vise à faciliter l'accès des femmes aux professions où elles sont traditionnellement absentes, à préparer la main-d'oeuvre à des professions reconnues d'importance nationale en particulier celles qui sont reliés au virage technologique, à répondre aux secteurs où il y a pénurie de main-d'oeuvre, etc.

Enfin, dans le secteur de l'éducation populaire, on veut accroître les crédits aux associations sans but lucratif, soutenir les projets communautaires pour les jeunes adultes défavorisés et, surtout, augmenter les ressources pour l'alphabétisation.

Un montant de \$36 millions d'argent « neuf », dit M. Laurin, sera consacré au cours de la prochaine année à la réalisation du plan. Ce montant, a-t-il précisé, s'ajoute aux sommes prévues dans le plan global de relance du gouvernement à l'intention des jeunes. Ce nouvel influx constitue en un sens du rattrapage puisqu'en 1981 les budgets d'éducation des adultes avaient été sévèrement coupés. M. Laurin estime néanmoins qu'ils serviront au développement de l'éducation des adultes puisqu'ils seront dorénavant dépensés en fonction d'une politique clairement définie.

Visées et moyens d'action

Texte de présentation du projet gouvernemental d'éducation permanente, signé par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Santey, et la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois.

EN JANVIER 1960, le gouvernement du Québec créait une Commission d'étude sur la formation des adultes et lui donnait le mandat d'élaborer et de proposer un projet de politique en cette matière. Ayant amorcé ses travaux au moment où la croissance économique, quoiqu'elle ralentisse, n'avait pas encore été tout à fait son élan, la Commission d'étude remit son rapport en février 1962, soit au plus creux de la crise. Si ce changement profond de situation n'allait pas ou ne devait pas modifier fondamentalement les orientations du projet de politique proposé, il allait, cependant, obliger à réévaluer les priorités avancées en matière de populations-cibles et de types de formation à privilégier, de même que les modes d'organisation et de fonctionnement à mettre en place pour atteindre, au moindre coût, les objectifs de développement qui tou-

chent aussi bien les personnes que la collectivité québécoise dans son ensemble.

Par l'entremise de membres du Comité ministériel spécialement mandaté à cette fin, le gouvernement a déjà fait connaître son plein accord avec les principales orientations du Rapport prônant un accès plus large et plus facile aux ressources éducatives existantes, la reconnaissance des pratiques pédagogiques qui déterminent la spécificité de l'éducation des adultes, la reconnaissance de la multiplicité des lieux de formation et, enfin, un partage clair des responsabilités entre les ministères pour éliminer, autant que possible, le fouillis administratif dénoncé au cours de tous les colloques régionaux tenus par la Commission d'étude. Sans adopter intégralement l'approche philosophique et la démarche organisationnelle proposées par le Rapport, le présent énoncé de politique répond à l'essentiel des attentes qui y sont exprimées et qui rejoignent celles des populations qui ont été consultées.

Afin de lever toute ambiguïté, il est important d'indiquer que l'objet de cette politique de l'éducation des adultes n'est pas d'imposer ou même de proposer des orientations à tous les organismes qui oeuvrent en ce domaine au Québec; encore moins de s'approprier la gestion de la totalité des activités qui s'y déroulent. L'objet de cette politique,

c'est, plus humblement, de définir les visées et les moyens de l'action gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de s'assurer que l'ensemble des ministères qui participeront à sa mise en oeuvre se donneront des objectifs et des priorités accordés aux grandes missions économique, sociale ou culturelle qu'ils poursuivent. C'est aussi de s'assurer que les crédits que l'Etat consacre à l'éducation des adultes, sous la forme de subventions à des organismes ou d'achats de services, respectent rigoureusement les priorités de développement mises de l'avant par le gouvernement.

La mise en oeuvre de la politique nouvellement formulée exigera des efforts importants et soutenus. Quelques-unes des orientations adoptées obligeront à des changements profonds de mentalité chez un certain nombre de ceux et celles qui ont donné le meilleur de leurs énergies et de leurs convictions pour que l'éducation des adultes survive. Nous espérons qu'ils verront dans ces orientations, non pas la rupture de leur rêve, mais une réponse à leurs espoirs.

Le mode d'organisation et de fonctionnement qui est proposé soulèvera sans doute aussi des inquiétudes. Nous avons cependant la certitude que les changements apportés nous permettront d'utiliser, avec plus d'efficacité qu'auparavant, les ressources tant humaines

que financières dont disposent déjà l'éducation des adultes.

Dans le champ de ces réalités, s'insère le nécessaire parti pris en faveur des femmes en matière d'éducation des adultes. Le souci du gouvernement a été ici d'instaurer des pratiques exemptes de discrimination, sans qu'elles prêtent pour autant à la marginalisation des femmes. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'introduire des mesures spéciales destinées à éliminer le sexisme dans les pratiques éducatives. Pour concrétiser le concept de l'égalité des chances telle qu'elle est préconisée dans le présent énoncé, il importe de faire éclater les stéréotypes sexistes d'origine historique et culturelle par la mise en oeuvre de mesures particulières à l'adresse des femmes. Le droit à la formation initiale et continue est un droit pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Le virage qui est aujourd'hui donné à l'éducation des adultes devrait permettre à ce secteur d'activité de s'approprier toutes ses possibilités de développement et répondant plus adéquatement aux réalités économiques, sociales et culturelles de la société québécoise.

Puisse cet énoncé d'orientation et de plan d'action donner un élan renouvelé à l'éducation des adultes; et, plus fondamentalement, au projet sociétal d'éducation permanente.

LE DEVOIR

L'éducation des adultes, enfin

PRÈS de la moitié de la population québécoise de 15 ans et plus, qui ne fréquente pas l'école, n'a même pas de diplôme de fin d'études secondaires. L'ampleur du désastre varie selon les tranches d'âge, mais il est particulièrement marqué chez les francophones. Malgré du rattrapage massif, des investissements records, des progrès en flèche au cours du dernier quart de siècle, le Québec français reste encore, à l'aune de l'Amérique du Nord, une société sous-scolarisée. Plus avancée que certaines régions excentriques, sans nul doute, mais sous-scolarisée quand même.

Pour répondre à l'énormité des besoins, la Commission d'étude sur l'éducation des adultes, que présidait Mme Michelle Jean, avait remis au gouvernement du Québec en février 1982 un projet de politique d'une grande ambition réformatrice. Elle donnait à la tâche d'éducation des adultes statut de mission nationale. Sous une loi-cadre, un ensemble de lieux spéciaux de coordination, nationaux et régionaux, rattachés à un ministère d'État, auraient pris charge de cette urgence. C'est l'hypothèse que le gouvernement vient de rejeter, en publiant hier son « énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes ».

Beaucoup plus modestement, on se contente d'amender les structures actuelles: le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu deviendra le maître-d'oeuvre du volet majeur de la politique, la formation professionnelle et le recyclage des adultes; le ministère de l'Éducation et les institutions, de l'école à l'université, en compagnie des « organismes volontaires », resteront responsables de la formation de base et de l'alphabétisation. On ajoutera des ressources, parfois importantes notamment pour la formation professionnelle, et on reformera les mécanismes de concertation, régionaux et nationaux, chapeautés par un simple « comité interministériel » plutôt qu'une structure spécialisée.

Ce choix, diamétralement opposé à l'approche globale de la commission Jean, s'explique pourtant aisément. En rédigeant le mandat de la commission, le ministre de l'Éducation lui avait demandé de s'inscrire dans l'hypothèse d'un « rattrapement » au Québec des sommes qu'Ottawa dépense dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre (il était une fois, avant le référendum, des ministres qui rêvaient...). La récession étant passée par là, et les fonds fédéraux étant restés chez eux, nul plan de réorganisation majeure ne pouvait survivre. On fait valoir aussi, à Québec, qu'une structure spécifique pour l'éducation des adultes aurait induit les ministères intéressés en tentation d'y balayer leurs problèmes — comme c'est souvent le cas pour la condition féminine, par exemple — plutôt qu'à se « responsabiliser ».

Aussi défendable qu'elle soit sous cet angle, la décision laisse de grands doutes. L'éducation des adultes a beaucoup souffert, au Québec, de la confusion des rôles et des querelles de coordination. Mêmes refaits et clarifiés, les « protocoles » d'entente entre le ministère de l'Éducation et celui de

la Main-d'oeuvre ne garantissent pas l'harmonie. Aux mêmes tables de concertation, par exemple, le premier aura le leadership pour la formation professionnelle des jeunes, mais la haute main passera au second pour celle des adultes. On risque rapidement de nager en eaux brouillées. Et surtout, la dispersion des responsabilités pourrait diluer l'urgence, diminuer la visibilité qui stimule et porte l'action.

Au delà de cette divergence fondamentale, la réponse du gouvernement n'ignore tout de même pas totalement le rapport Jean. Les commissaires recommandaient, en tout premier lieu, de reconnaître explicitement « le droit des adultes à l'éducation », c'est-à-dire d'inscrire dans la loi un nombre d'années de scolarisation, à peu près équivalent à celui des études secondaires, auquel chacun aurait de droit accès. La politique publiée hier se rapproche, encore que timidement, de cette notion. On promet de l'inscrire dans les lois et règlements, notamment dans le projet de loi 40 fort ambigu à cet égard, mais avec une réserve majeure: l'accessibilité ne signifiera pas nécessairement la gratuité, qui sera « modulée ». Il est fort

inquiétant qu'un texte qui se veut une politique précise craigne de dire mieux ses couleurs. L'exercice d'un droit n'est garanti, la charte fédérale nous l'enseigne assez tragiquement, que s'il est dûment défini. S'il varie selon les ressources et les priorités nationales et régionales de l'heure, comme on le laisse entendre, il n'a de sens que symbolique.

La Commission Jean mettait aussi l'accent, fort justement, sur les urgences premières que sont la formation dite « de base » et l'alphabétisation, pour une société adulte sous-scolarisée. Les textes de Québec sont à cet égard d'une impeccable orthodoxie. Mais il est impossible, en l'état actuel du document, de juger des vraies perspectives. Les programmes d'alphabétisation, pilotés par les organismes volontaires, recevront \$2 millions de plus; reste à voir comment s'organisera cette nécessaire campagne. Quant à la formation de base, pour laquelle les institutions — commissions scolaires, cégeps, universités — jouiront d'une large autonomie, il est difficile de saisir quel niveau de ressources elles voudront y consacrer, et quels comptes on leur en demandera. Tout au moins, l'orientation politique existe-t-elle désormais.

Le volet le plus clairement prometteur du projet gouvernemental est celui de la formation professionnelle des adultes. Il faut saluer l'option résolue pour une « formation qualifiante », c'est-à-dire en langue vulgaire « diplômée », qui repousse les utopies déscolarisantes qui ont tant agité les milieux d'éducation des adultes depuis la fin des années soixante. Et ils seront nombreux ceux qui répugneront, dans la même foulée, à voir un ministère aussi étroitement utilitariste que celui de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

obtenir un transfert de ressources humaines et matérielles de l'Éducation, en plus de la mainmise sur l'orientation des programmes. Mais nul n'a plus le droit de lever le nez sur les exigences du marché du travail, qui sont celles du pain et du beurre, et que le MEQ ignore encore trop souvent pour les jeunes. Pour peu que le ministère de Mme Pauline Marois se réorganise, que les Commissions de formation professionnelle en régions se refassent et se ressource, les adultes peuvent espérer un véritable déblocage.

Une possibilité d'éclaircie dans le contentieux fédéral-provincial prépare pour bientôt des développements importants dans la formation en entreprise, la formation en apprentissage et la formation en alternance, des traditions européennes efficaces qui n'en sont même pas à leur abc ici. La commission Jean souhaitait une approche plus directive; la récession, dit-on à Québec, oblige à beaucoup de prudence dans l'effort à exiger de l'entreprise. On ne peut donc attendre de miracles rapides. Au moins passe-t-on enfin à l'époque du faire, ne serait-ce que de façon limitée, après une décennie de discours.



Comme tant de documents issus de ce gouvernement, le « projet d'éducation permanente » pêche par un excès de littérature et de fermes propos théoriques, qui laisse la portion congrue au véritable plan d'action, aux engagements précis et tout prosaïquement chiffrés, si utiles à décoder le toc du vrai en éducation. On nous lance une évaluation de \$35 millions supplémentaires, en grande partie découlant du plan de relance global déjà dévoilé à l'automne par le premier ministre, sans compter la prochaine injection de fonds fédéraux dans ce qui sera l'entente Marois-Bégin. Il faudra voir aussi si les réseaux actuels d'éducation des adultes, qu'on dit vouloir renforcer, vont recouvrer un niveau de services durement réduit par les coupures des dernières années. Telle qu'elle se présente, avec ses nouveaux mécanismes complexes de coordination, ses ressources imprécises, la politique québécoise d'éducation des adultes requiert un difficile acte de foi. Parce que ses priorités sont au moins à l'endroit, elle mérite toutefois le concours honnête des milieux qui l'ont attendue si longtemps.

— LISE BISSONNETTE

UNE POLITIQUE QUI MET L'ACCENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Québec injectera \$35 millions dans l'éducation des adultes

La politique de l'éducation des adultes que lançaient hier trois ministres du gouvernement québécois, entourés d'une cohorte de sous-ministres et de fonctionnaires, comporte essentiellement des énoncés d'intention, un réaménagement mineur de structures et une injection de fonds de l'ordre de \$35 millions. Le tout s'articule autour d'une philosophie de l'éducation permanente qui met l'accent sur le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles.

MARIANE FAVREAU

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, assure que la politique reprend l'essentiel des orientations et une grande partie des recommandations de la commission Jean sur l'éducation des adultes. Il ne retient cependant pas la création d'un organisme de gestion distinct, l'adoption d'une loi-cadre sur l'éducation des adultes ni la cotisation des entreprises de 1,5 p. cent de leur masse salariale pour

la formation des employés.

L'énoncé de politique rendu public hier devant une foule d'intervenants, reconnaît la spécificité des besoins d'éducation des adultes, la pluralité des lieux de formation (école, collège, université, organisme populaire, lieux de travail) et donne la priorité à la formation « qualifiante ».

On y affirme l'ouverture des réseaux scolaires publics à l'ensemble de la population « selon les capacités d'accueil et les priorités établies par l'État ». On vise à la gratuité des études pour les adultes, a-t-on expliqué aux journalistes, en fonction des capacités budgétaires.

Mais le suspense demeure quant à la ventilation des \$35 millions qui seront injectés pour l'éducation des adultes. Ce n'est qu'à la période de défense des crédits, en avril, qu'on aura une idée plus précise de la répartition de ces sommes qui s'ajoutent aux \$10 millions prévus dans le plan de relance du gouvernement pour le retour de 9 000 adultes aux études, et aux \$70

millions pour la formation en entreprise de 30 000 personnes.

Par ailleurs, c'est désormais le ministère de la Main-d'Oeuvre et la Sécurité du

revenu qui sera responsable de la formation

de la main-d'oeuvre et non plus celui de l'Éducation. C'est

le ministère de Mme Pauline Marois qui

identifiera les besoins de formation de la main-d'oeuvre, élaborera les orientations des programmes et les gèrera. Le ministère de l'Éducation finalisera les programmes et disposera des équipements et ressources nécessaires.

Ce changement d'orientation permettra de mieux identifier les responsabilités puisque c'est le ministère québécois de la Main-d'Oeuvre qui administrera les programmes établis en vertu d'accords avec Ottawa (\$58 millions) et qui étaient jusqu'ici imbriqués dans les programmes québécois. On doit voir là, indique Mme Marois, « un morceau important d'une politique de main-d'oeuvre » jusqu'ici partagée entre les impératifs de deux gouvernements.

Ce transfert d'une partie des responsabilités du MEQ s'accompagne d'un transfert de crédits

(environ \$130 millions) et de personnel. Le personnel de la Direction générale de l'éducation des adultes dont on a déjà annoncé la disparition, sera réparti dans quatre directions différentes (commissions scolaires, collèges, planification, ministère de la Main-d'Oeuvre). On pense pouvoir ainsi « démarginaliser » l'éducation des adultes et en faire la responsabilité de tout le réseau.

On s'apprête à établir des services d'accueil et de référence dans les régions, une sorte de guichet unique où les adultes pourront se renseigner sur les services offerts et faire évaluer leurs acquis. Ce sont des gens du réseau de l'éducation et de celui de la main-d'oeuvre qui pourront référer l'adulte vers

une formation de travail, une formation générale ou un organisme populaire d'éducation.

On a pensé aux femmes

On annonce un effort financier important pour l'alphabétisation des 100 000 Québécois illettrés, la modification du régime des prêts et bourses pour tenir compte, notamment, de besoins des femmes. Mme Denise Leblanc-Bantey, ministre de la Condition féminine,

parle aussi de l'ajout de places en garderie et d'accès des femmes aux programmes « sexistes ». La nouvelle politique tient aussi compte d'une revendication des femmes: la reconnaissance des acquis de formation non scolaire. On prévoit également des subventions aux entreprises qui ouvriront aux femmes des places qui leur étaient jusqu'ici fermées.

Le ministre compte aller dans les régions, sous peu, pour faire connaître la nouvelle politique, recueillir les opinions et voir à son implantation. Mais il n'entend pas tenir de commission parlementaire comme le demande une coalition d'organismes s'occupant de l'éducation des adultes: l'implantation de la politique peut se faire par des modifications aux lois et règlements actuels. Ainsi, M. Laurin a précisé aux journalistes que le projet de loi 40 sera amendé pour reconnaître aux adultes le droit de bénéficier des réseaux scolaires, dans quelles limites la gratuité leur est assurée et quelle est la mission des commissions scolaires à cet égard.

#V
TELBEQ (122) 84/02/29

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MCQ0847 84/02/29-LL
CONSEIL SUPERIEUR DE L EDUCATION

QUELQUES COMMENTAIRES PRELIMINAIRES SUR L ENONCE
D ORIENTATION ET SUR LE PLAN D ACTION EN EDUCATION
DES ADULTES

SAINTE-FOY, LE 29 FEVRIER 1984.- LORSQUE L ENONCE D ORIENTATION ET LE PLAN D ACTION EN EDUCATION DES ADULTES, RENDUS PUBLICS LE 28 FEVRIER 1984, NOUS PROPOSENT D ASSURER LA FORMATION DE BASE DE TOUS NOS CONCITOYENS, DE REPOUDRE AUX BESOINS DE FORMATION DES FEMMES, DE SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUTAIRES DES JEUNES ADULTES, NOTAMMENT CEUX DES PLUS DEMUNIS D ENTRE EUX, DE FAIRE EN SORTE QUE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, JEUNES ET MOINS JEUNES, TIENNE COMPTE DES BESOINS DU MARCHE DU TRAVAIL PAR UNE CONCERTATION MIEUX ASSUREE DES FORMATEURS, DES EMPLOYEURS ET DES ADULTES EUX-MEMES, ON NE PEUT QUE SOUSCRIRE A DE TELS OBJECTIFS.

DEPUIS MAINTENANT TROIS ANS LE CONSEIL A INSISTE DANS SES AVIS REPETES AUPRES DU MINISTRE DE L EDUCATION POUR QUE DE TELS OBJECTIFS ET DE TELLES CLIENTELES-CIBLES SOIENT RETENUS. C ETAIT LA, EN EFFET, LE SENS DES AVIS TELS: LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC SERA-T-IL LE MAITRE D OEUVRE DE L EDUCATION DES ADULTES? (MAI 1981), L EDUCATION A LA COOPERATION, UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EN EDUCATION POPULAIRE (JANVIER 1982), LES SERVICES D EDUCATION DES ADULTES, UN ESPOIR POUR LES PERSONNES DEFAYORISEES (MAI 1982), POUR QUE LES JEUNES ADULTES PUISSENT ESPERER (JUN 1983), L AVENIR DE L EDUCATION DES ADULTES (DECEMBRE 1983).

LE CONSEIL NE PEUT DONC QUE SE REJOUIR DE CONSTATER QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC ENTEND REPOUDRE AUX BESOINS QUI ONT ETE IDENTIFIES PAR TOUS LES INTERVENANTS COMME ETANT PRIORITAIRES. C ETAIT LA PREMIERE QUESTION ET LA PLUS IMPORTANTE PARMY CELLES QUI ETAIENT ADRESSEES AU SEUL GOUVERNEMENT QUI A ET DOIT AVOIR JURIDICTION EN MATIERE DE FORMATION AU QUEBEC.

TOUTEFOIS D AUTRES QUESTIONS DOIVENT AUSSI RECEVOIR REPONSE SI ON VEUT VRAIMENT SATISFAIRE CES BESOINS ET CES CLIENTELES. DANS SON AVIS DE MAI 1981, LE CONSEIL RECLAMAIT QUE LE QUEBEC EXERCE PLEINEMENT SA JURIDICTION EN MATIERE D EDUCATION DES ADULTES. IL REGRETTAIT QUE QUEBEC REDUISE SA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIVITES D EDUCATION DES ADULTES ET LAISSE LE GOUVERNEMENT FEDERAL FINANCER DE FACON PRESQUE EXCLUSIVE LES ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE. LES ACTIVITES DE FORMATION GENERALE NE CESSAIENT ALORS DE PERICLITER. OR, DANS LE PRESENT ENONCE, LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC SEMBLE NE PLUS EXIGER DU GOUVERNEMENT FEDERAL QU IL SE RETIRE DE CE CHAMP D ACTIVITES. LE CONSEIL EST TOUJOURS D AVIS QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DOIT S ACHARNER A DEVENIR LE MAITRE D OEUVRE EN EDUCATION DES ADULTES: LA PROMULGATION D UN ENONCE DE POLITIQUE NE SAURAIT SUFFIRE. LE PLAN D ACTION RETENU DOIT NOUS PROPOSER UN PROCESSUS PAR LEQUEL QUEBEC DEVIENDRA MAITRE D OEUVRE.

UNE SECONDE QUESTION DOIT RETENIR POUR L INSTANT NOTRE ATTENTION, SOIT CELLE QUI CONCERNE LE CADRE D ORGANISATION ET D ADMINISTRATION DES DIVERSES MESURES. EN QUELQUES MOTS, IL S AGIT D INVITER LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC A PRECISER DAVANTAGE AVEC LES PREMIERS INTERESSES, NOUS PENSONS ICI AUX EMPLOYEURS, AUX SYNDICATS, AUX ORGANISMES POPULAIRES ET AUX ORGANISMES DE FORMATION, LES LIEUX DE CONCERTATION, LES LIEUX DE FORMULATION DES BESOINS ET LES LIEUX DE DECISION POUR REPOUDRE A CES BESOINS. DANS UN PREMIER TEMPS, LE DOCUMENT GOUVERNEMENTAL FAIT LE POINT SUR LES JURIDICTIONS DES DIVERSES INSTANCES MINISTERIELLES. CELA S IMPOSAIT. MAIS, IL S IMPOSE AUSSI DE MIEUX PRECISER COMMENT SERA ASSUREE LA PARTICIPATION DES PREMIERS INTERESSES, SOIT LES ADULTES ET LES ORGANISMES QUI LES REPRESENTENT.

ENFIN, IL NOUS SEMBLE QU IL NOUS FAUDRA OBTENIR DES GARANTIES SERIEUSES DE SAINNE COORDINATION ENTRE LES SERVICES DU MINISTERE DE L EDUCATION ET CEUX DE LA MAIN-D OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU. ET PLUS QUE TOUT, IL FAUDRA QUE LES DECISIONS DES UNS ET DES AUTRES SOIENT CONCORDANTES, NOTAMMENT LORSQU ON CONSIDERE QUE LES PREMIERS CONTINUERONT A PRENDRE LES DECISIONS NECESSAIRES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, TANDIS QUE LES SECONDS AURONT LA RESPONSABILITE DES ADULTES. LA CONCERTATION MINISTERIELLE QUI EST ANNONCEE EST UN BON PAS DANS CETTE VOIE.

MAIS AU-DELA DE CETTE CONCERTATION, IL FAUDRA AYANT TOUT VEILLER A ASSURER UNE UNITE DE VUE ET D ACTION CHEZ LES ORGANISMES QUI RELEVANT DE L UN ET DE L AUTRE RESEAU DE CES MINISTERES.

CE QUI IMPORTE MAINTENANT C EST DE FAIRE EN SORTE QUE LES OBJECTIFS ET LES CLIENTELES VISES RECOIVENT TOUTE L ATTENTION DES INTERVENANTS ET QUE LES MOYENS NECESSAIRES SOIENT ACCORDES A CES DERNIERS.

SOURCE: JEAN-F. DEFONZIER -
DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS
CONSEIL SUPERIEUR DE L EDUCATION
TEL.: (418) 643-1386 - QUEBEC

--30--

PG 17 H 26

NNNN

TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE...

MESSAGE: 060067

DATE: 02/29/84

CONSEIL DU PATRONAT DU QUEBEC

LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES:

UN PEU D'ORDRE DANS LE FOUILLIS?

MONTREAL, LE 29 FEVRIER 1984 - "IL EST HEUREUX QUE LE GOUVERNEMENT CONFIE, DANS L'ENONCE DE POLITIQUE DE L'EDUCATION DES ADULTES RENDU PUBLIC HIER, LA GESTION DES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE AU MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU". IL S'AGIT LA, ONT DECLARE LES PORTE-PAROLE DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUEBEC (C.P.Q.) D'UNE ORIENTATION QUI POURRAIT PERMETTRE DE METTRE UN PEU D'ORDRE DANS CET IMMENSE FOUILLIS QU'EST MALHEUREUSEMENT DEVENUE L'EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC.

AUTRE ORIENTATION INTERESSANTE: PRIORITE SERA DONNEE A LA FORMATION "QUALIFIANTE" EN FONCTION DES BESOINS DU MARCHE DU TRAVAIL; LE C.P.Q. VOIT DANS CET ELEMENT DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE UNE INTENTION D'ASSURER UNE MEILLEURE ADEQUATION ENTRE LA FORMATION OFFERTE A LA MAIN-D'OEUVRE QUEBECOISE ET LES POSSIBILITES REELLES D'EMPLOI SUR UN MARCHE DU TRAVAIL QUI RISQUE DE S'AYERER PARTICULIEREMENT CHANGEANT AU COURS DES ANNEES QUI VIENNENT.

UNE INQUIETUDE CEPENDANT: LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC NE S'EST TOUJOURS PAS DONNE UNE VERITABLE POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE. C'EST POURTANT LA, AFFIRME LE C.P.Q., L'UNE DES CONDITIONS ESSENTIELLES AU SUCCES DE LA MISE EN APPLICATION D'UNE SERIE DE MESURES QU'ANNONCE, A LA PIECE, LE GOUVERNEMENT. QU'IL S'AGISSE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, D'EDUCATION PERMANENTE, DE REINSERTION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL DES ASSISTES SOCIAUX, LE SUCCES DE TOUTES CES MESURES, ET BIEN D'AUTRES, EST COMPROMIS AU DEPART PAR LE MANQUE DE VUE D'ENSEMBLE QUE SEULE UNE POLITIQUE INTEGREE ET COHERENTE DE MAIN-D'OEUVRE PERMETTRAIT D'OBTENIR.

ENFIN, LE C.P.Q. CONSTATE AVEC SATISFACTION QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT PREUVE DE REALISME EN NE DONNANT PAS SUITE A CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN, TELLES UNE LOI-CADRE SUR L'EDUCATION DES ADULTES QUI AURAIT CONTENU UNE SERIE DE MESURES COERCITIVES QUI AURAIENT ENCORE UNE FOIS IMPOSE AUX ENTREPRISES D'ICI UN FARDEAU FINANCIER SANS COMMUNE MESURE AVEC LEUR CAPACITE DE PAYER. "L'ENTREPRISE EST CONSCIENTE DE L'IMPORTANCE DE LA FORMATION DE SA MAIN-D'OEUVRE ET LA VOIE DE L'INCITATION CHOISIE PAR LE GOUVERNEMENT OFFRE BEAUCOUP PLUS DE CHANCES DE SUCCES QUE L'IMPOSITION DE MESURES RIGIDES QUI AURAIENT FAIT FI DE LA REALITE DE CHAQUE ENTREPRISE", ONT DECLARE LES PORTE-PAROLE DU C.P.Q.

SOURCE: C.P.Q.
D. BEAUREGARD
DIRECTEUR DE LA RECHERCHE - C.P.Q.
288-5161

-30-
NNNN

HEURE: 13:34:11

LIGNES: 00045

TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE... TELBE...

MESSAGE: 060065

DATE: 02/29/84

INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES

UNE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES INACCEPTABLES:
L'ICER RECLAME LA TENUE D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE.

TROP D'ELEMENTS-CLES, PARMIS CEUX QUI AVAIENT FAIT CONSENSUS
ENTRE NOMBRE DE GROUPES DONT LA COMMISSION JEAN, ONT ETE ECARTES
DE LA POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES RENDUE PUBLIQUE, HIER,
PAR LE GOUVERNEMENT QUEBECOIS; IL FAUT DONC UN LIEU PUBLIC POUR
ALERTER LES ADULTES ET CE MEME GOUVERNEMENT SUR LES CONSEQUENCES
PREVISIBLES D'UNE TELLE POLITIQUE.

UN EVENEMENT CAPITAL.

DEUX ANS APRES LA PARUTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION JEAN, LE
GOUVERNEMENT DOTE LE QUEBEC, POUR LA PREMIERE FOIS, D'UNE
POLITIQUE EN EDUCATION DES ADULTES. CET EVENEMENT EST CAPITAL.
L'INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES (ICER) TIEN
D'AUTANT PLUS A LA SOULIGNER QU'IL S'EST BATTU, PENDANT PLUS DE
DIX ANS, POUR QUE LE QUEBEC RELEVE CET IMPORTANT DEFI: FAIRE DE
L'EDUCATION DES ADULTES UN DES PIVOTS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE.

CORRECTION PARTIELLE DES COUPURES DE 1981; ELARGISSEMENT DES
PRETS ET BOURSES; DEDUCTION FISCALE POUR FRAIS DE GARDE
D'ENFANTS; AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN GARDERIE;
RECONNAISSANCE DES ACQUIS; VOILA QUELQUES MESURES HEUREUSES DE
L'ENONCE DE POLITIQUE QUI MERITENT D'ETRE RETENUES.

DES SILENCES.

UNE LECTURE ATTENTIVE DE L'ENONCE REVELE TOUTEFOIS, AU-DELA DES CHAPITRES PAVES DE BONNES INTENTIONS, DES CONFUSIONS ET DES SILENCES QUI ENGENDRERONT, POUR LES ADULTES, AUTANT DE NOUVEAUX PROBLEMES: A- LA GRATUITE SCOLAIRE UNIVERSELLE N'EST PAS ASSUREE; B- AUCUN PLAN D'EGALITE DE CHANCES POUR LES FEMMES N'EST PREVU; C- L'INEXISTENCE D'UNE POLITIQUE D'EMPLOI PRIVE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE BALISES ESSENTIELLES; D- LE DROIT AU CONGE EDUCATION PAYE N'EST PAS RECONNU; E- LA FORMATION SYNDICALE EST IGNOREE; F- LE CARACTERE D'AUTONOMIE DE "L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME" EST VAGUE ET INCERTAIN; G- LES SERVICES A LA COLLECTIVITE DES CEGEPS ET DES UNIVERSITES SONT COMPROMIS, ETC.

TOUTES CHOSES QUE RECLAMAIENT LA COMMISSION JEAN ET NOMBRE DE GROUPES QUI PRESENTERAIENT DES MEMOIRES.

JEUNES ET ADULTES: C'EST PAREIL?

AU-DELA DE CES SILENCES, DES CONFUSIONS GRAYES SONT AUSSI ENTRETENUES. PAR EXEMPLE: LA NOTION "D'EDUCATION PERMANENTE", L'UNESCO, LA COMMISSION JEAN ET DES CENTAINES DE MEMOIRES DEPOSES A CETTE COMMISSION AFFIRMAIENT QU'UN REGIME ET DES PROGRAMMES PEDAGOGIQUES, PROPRES AUX ADULTES, ETAIENT LA CLE DE VOUTE D'UNE AUTHENTIQUE EDUCATION PERMANENTE. OR, LE GOUVERNEMENT, UTILISANT LE MEME TERME "D'EDUCATION PERMANENTE", N'EN LUI DONNE PAS MOINS LE SENS EXACTEMENT CONTRAIRE: IL ABOLIT LA DISTINCTION JEUNES-ADULTES ET, PAR LA MEME, LE REGIME ET LES PROGRAMMES PEDAGOGIQUES PROPRES AUX ADULTES. C'EST PAR CE GENRE DE CONFUSION, EN JOUANT AINSI SUR LES MOTS, QUE LE GOUVERNEMENT EN ARRIVE A PRETENDRE QU'IL A RESPECTE LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION JEAN.

VERS LA PRIVATISATION DU SYSTEME.

DES SILENCES ET DES CONFUSIONS, MAIS AUSSI UN ECLATEMENT DU SYSTEME PUBLIC D'EDUCATION DES ADULTES: TEL EST UN AUTRE VOLET FORT IMPORTANT DE L'ENONCE DE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.

LE PASSAGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DU MINISTERE DE L'EDUCATION A CELUI DE LA MAIN-D'OEUVRE, ACCOMPAGNE DE LA POSSIBILITE, POUR CE DERNIER, DE "PASSER LES COMMANDES" DE FORMATION A L'EXTERIEUR DU RESEAU PUBLIC D'EDUCATION, LA REDUCTION DU ROLE MOTEUR DES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES (SEA) ET DE LA DIRECTION GENERALE D'EDUCATION DES ADULTES (DGEA) SONT AUTANT D'ELEMENTS QUI FONT ECLATER LE SYSTEME ACTUEL D'EDUCATION DES ADULTES: LA PORTE DE LA PRIVATISATION EST DESORMAIS OUVERTE...

L'ENONCE DE POLITIQUE SE SITUE DONC FORT LOIN DE L'ESPRIT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN, MALGRE CE QUE PRETEND LE GOUVERNEMENT.

C'EST POURQUOI L'ICEA ESTIME FONDE DE DEMANDER, DE TOUTE URGENCE, LA TENUE D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES.

POUR INFORMATIONS: LEA COUSINEAU, VICE-PRESIDENTE DE L'ICEA
PAUL BELANGER, DIRECTEUR GENERAL DE L'ICEA
(514) 842-2766
(514) 842-7529

-30-
NNNN

HEURE: 13:13:11

LIGNES: 00075

SÉLON L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES La politique d'éducation des adultes contient des faiblesses majeures

Des silences, des confusions et aussi un éclatement du système public d'éducation des adultes : tels sont les reproches que l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) adresse à la politique d'éducation des adultes rendue publique cette semaine.

MARIANE FAVREAU

Si l'Institut reconnaît à la nouvelle politique quelques mérites, il lui trouve par ailleurs des faiblesses majeures et demande d'en discuter au cours d'une commission parlementaire, pour que les adultes et le gouvernement soient alertés sur les conséquences prévisibles d'une telle politique. ...

S'agissant de la publication du document « Un projet d'éducation permanente, énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes » comme un événement capital, l'ICEA reconnaît qu'il corrige partiellement les coupures antérieures, élargit le régime des prêts et bourses, reconnaît les acquis antérieurs d'adultes qui retournent aux études, etc.

Mais « au-delà des chapitres pavés de bonnes intentions », les porte-parole de l'ICEA, Mme Léa Cousineau et Paul Bélanger, signalent qu'on a laissé de côté de nombreuses recommandations de la Commission Jean, et ce

n'est qu'en « jouant sur les mots que le gouvernement en arrive à prétendre qu'il a respecté les objectifs de cette commission ».

Ainsi, selon l'ICEA, la gratuité scolaire universelle n'est pas assurée, et il n'y aurait aucun plan d'égalité de chances pour les femmes. On ne reconnaît pas le droit au congé-éducation. On n'adopte pas de loi-cadre sur l'éducation des adultes, et on ne retient pas la création d'un organisme central pour en prendre charge. Et la spécificité de l'éducation des adultes ne serait pas reconnue dans les faits.

Enfin, « le transfert de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'Oeuvre avec possibilité pour celui-ci de passer des commandes de formation à l'extérieur du réseau, la réduction du rôle moteur des Services d'éducation des adultes des commissions scolaires et de la direction générale de l'éducation des adultes sont autant d'éléments qui font éclater le système actuel d'éducation des adultes : la porte de la « privatisation » est désormais ouverte », croit l'ICEA.

Le réseau public d'éducation des adultes ne deviendrait qu'un lieu de formation parmi d'autres : les deux-tiers de fonds de formation seront en effet alloués à la Main-d'Oeuvre qui passera ses commandes aussi bien aux institutions privées et aux entreprises qu'aux écoles et collèges publics.

Enfin, l'ICEA accuse le gouvernement de mouler ses structures et ses programmes éducatifs sur des priorités fédérales, puisque les fonds seront alloués en fonction d'une liste prioritaire d'emplois proposée par le Fédéral.

Quant à l'accès des femmes à la formation, Mme Cousineau estime que la série de mesures positives que mentionne le document ne se situent pas dans une politique d'accès général. Les femmes ont, pour la plupart, une formation de base plutôt mince et un taux « d'employabilité » très

bas. Elle ne voit dans la politique aucune garantie pour corriger ce bas taux et croit qu'on sacrifie toute une génération de femmes, celles qui ont plus de 35 ans et qui n'auront pas accès à une spécialisation.

Quant à la gratuité que réclamait la Commission Jean, l'ICEA y tient : depuis quelques années, l'éducation des adultes est théoriquement gratuite, explique-t-on. Mais on a remplacé les frais de scolarité par des frais d'inscription et d'admission tout aussi élevés. Ainsi, on a calculé qu'il en coûterait de \$3 000 à \$5 000 à un adulte qui voudrait faire son secondaire.

SELON LA PRÉSIDENTE Une réponse timide à la Commission Jean

Mme Michèle Jean, présidente de la Commission d'étude sur la formation des adultes qui a porté son nom, considère la politique rendue publique mardi comme « une réponse timide aux énoncés de la Commission ». Celle-ci proposait 430 recommandations après des consultations et audiences publiques.

Mme Jean se dit contente qu'on émette une politique, ce qui donne plus de visibilité à l'éducation des adultes. Mais elle y voit surtout un début de politique plus qu'une politique globale. De même, l'énoncé du gouvernement lui paraît davantage une politique de formation de la main-d'oeuvre qu'une politique générale d'éducation permanente. Enfin, elle estime qu'à bien des égards, il faut faire un acte de foi, puisque le document est vague sur le plan d'action et la mise en oeuvre.

Le changement qui lui paraît le plus évident, c'est que la maîtrise d'oeuvre passe au ministère de la Main-d'Oeuvre. Mais la mécanique de responsabilisation des entreprises, la réactivation des commissions de formation professionnelle, la plus grande ouverture du système aux adultes ne lui paraissent pas nécessairement assurées.

La Commission Jean avait proposé une loi-cadre et un office de prise en charge de l'éducation des adultes qui paraissaient assurer le mieux les perspectives d'avenir dans ce secteur. La politique du gouvernement confie plutôt la coordination à un comité interministériel.

L'ICEA juge sévèrement le projet

d'éducation des adultes

Parce que trop d'éléments importants ont été tenus à l'écart de la politique d'éducation des adultes rendue publique, mardi, par le gouvernement québécois, l'ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes) demande, de toute urgence, la tenue d'une commission parlementaire sur ce projet.

Guy DesRochers

Il est totalement faux, juge cet organisme, de dire que ce projet d'éducation du gouvernement constitue

une réponse substantielle aux recommandations de la commission Jean.

En conférence de presse, hier, Mme Léa Cousineau et M. Paul

Bélanger, respectivement vice-présidente et directeur général de l'ICEA, ont ainsi expliqué leur position sur la politique gouvernementale de l'éducation des adultes.

L'ICEA considère comme un événement capital que le Québec se soit doté, pour la première fois, d'une politique d'éducation des adultes, deux ans après la parution du rapport de la commission Jean.

L'Institut tient également à souligner les mesures heureuses de l'énoncé de politique, comme la correction

partielle des coupures budgétaires de 1981; l'élargissement des prêts et bourses; les déductions fiscales pour frais de garde d'enfants; l'augmentation du nombre de places en garderies, ainsi que la reconnaissance des acquis.

Cependant selon L'ICEA, une lecture attentive de cet énoncé révèle des confusions et des silences qui sont susceptibles d'engendrer de nouveaux problèmes pour les adultes, même si toutes ces choses omises ou mal définies avaient été réclamées par la commission Jean.

Selon cet organisme, il faut s'étonner des silences concernant la gratuité scolaire universelle, laquelle n'est pas assurée. Il faut aussi s'inquiéter qu'aucun plan d'égalité de chances pour les femmes n'ait été prévu, que l'inexistence d'une politique d'emploi prive la formation professionnelle de balises essentielles et que le droit au congé-éducation payé n'ait pas été reconnu.

En outre, on s'explique mal pourquoi la formation syndicale a été ignorée, et pourquoi le caractère d'autonomie de l'éducation populaire est demeuré vague et incertain.

Dans l'ensemble, l'organisme se montre sévère envers la politique

énoncée et s'insurge, principalement, contre la «privatisation» progressive du système d'éducation, tout en déplorant l'absence de loi-cadre et le refus du ministère de l'Éducation d'imposer aux entreprises une taxe de 1.5 pour cent de leur masse salariale, au profit de la formation professionnelle.

Réaction favorable du patronat

Le Conseil du patronat du Québec a commenté favorablement la politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes, affichant ainsi une position radicalement différente de l'ICEA.

Tout en réclamant lui aussi une véritable politique d'emploi, le Conseil se dit particulièrement heureux du transfert de la responsabilité des programmes de formation pro-

fessionnelle du ministère de l'Éducation au ministère de la Main-d'oeuvre.

Il s'agit là, ont déclaré les porte-parole du CPQ, MM. Sébastien Allard et Ghislain Dufour, «d'une orientation qui pourrait permettre de mettre un peu d'ordre dans cet immense fouillis qu'est malheureusement devenue l'éducation des adultes au Québec».

New policy unresponsive to anglos, Alliance says

By SANDY SENYK
of The Gazette

The Quebec government's new policy on adult education, which places job training programs under the control of the Manpower Department, could cause serious problems for English-speaking Quebecers, says Alliance Quebec.

Organizing and funding of job training programs now is shared by Manpower and the Education Department, but Manpower by itself doesn't have the internal structure to adequately meet the needs of anglophones, Doug McCall, director of education programs for Alliance Quebec, said yesterday.

The Education Department, with services for English Quebecers and links to English school boards, at least offers the possibility of some responsiveness to anglophone requirements, he said.

"The question of French instruction (for anglophones) as a necessary part of job training isn't addressed

at all in the policy," McCall added.

The new policy was made public Tuesday.

Among the groups calling for legislature committee hearings was the Institut Canadien d'éducation des adultes, which said the new policy was "unacceptable."

Vice-President Lea Cousineau told reporters there were good proposals for broadening access to education — more funding, expansion of loans and bursaries, and tax deductions for day-care expenses.

But the policy doesn't address other questions the Institut considers "at the heart of adult education," she said, such as a guarantee of 13 years free schooling for all and paid education leaves for workers.

The most enthusiastic endorsement of the policy came from the province's largest employers' group, the Conseil du patronat.

The plan "promises to put a bit of order into the enormous jumble" of adult education in Quebec, the Conseil said in a statement.

Pas de réponse satisfaisante aux revendications de la CEQ

QUEBEC (PC) — L'énoncé de politique en éducation des adultes, rendu public mardi par le gouvernement du Québec, n'apporte pas de réponse satisfaisante aux principales revendications de la CEQ notamment en ce qui a trait à l'accessibilité, aux priorités dans le développement des services, au mandat du ministère de l'Éducation et aux conditions de travail des personnels.

Selon Marie Gagnon, vice-présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec et responsable du dossier de l'éducation des adultes "s'il y a lieu de saluer la publication, enfin, d'une politique en éducation des adultes et les préoccupations dé-

clarées du gouvernement en faveur de l'avancement des femmes, cet énoncé de politique est fort décevant à plusieurs égards".

L'accessibilité

L'énoncé de politi-

que parle abondamment d'égalité des chances. Cependant, de l'avis de la CEQ, les mesures mises de l'avant pour concrétiser cette égalité des chances sont loin d'être convaincantes.

"Ainsi, lorsqu'on sait que sous-scolarisation et pauvreté vont généralement de pair, la première mesure à adopter pour favoriser l'accès à la formation de base pour tous serait la gratuité complète des services à ce niveau. Or l'énoncé de politique ne fait pas

droit à cette revendication pourtant soutenue depuis plusieurs années par les organisations syndicales et populaires".

Quant à l'accessibilité des femmes à des programmes de formation, celle-ci est loin d'être assurée, estime la CEQ.

#7

TELBEQ (53) 84/08/06

FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC

POUR RENSEIGNEMENTS: UBALD GAUTHIER (418) 651-3220

TITRE: POLITIQUE NATIONALE D'EDUCATION DES ADULTES
UN DEBAT PUBLIC S'IMPOSE (FCSCQ)

SAINTE-FOY - A L'INSTAR DE PLUSIEURS AUTRES ORGANISMES D'EDUCATION LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC (FCSCQ) RECLAME UN DEBAT PUBLIC SUR L'ENONCE DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC A FAIT CONNAITRE LA SEMAINE DERNIERE. "CE DEBAT POURRAIT PRENDRE LA FORME D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE", A INDIQUE LE PRESIDENT DE LA FEDERATION, M. JACQUES CHAGNON, DANS UN TELEGRAMME QU'IL ADRESSAIT HIER AU PREMIER MINISTRE DU QUEBEC.

GLOBALEMENT, LA FCSCQ CRITIQUE LE MANQUE D'ENVERGURE DE L'ENONCE DE CETTE POLITIQUE. "COMPTE TENU DES BESOINS DES QUEBECOIS EN CETTE MATIERE ET DES CONSENSUS DEGAGES PAR LA COMMISSION JEAN, IL Y A DEUX ANS, DEJA, ON AURAIT PU S'ATTENDRE A UNE POLITIQUE PLUS SUBSTANTIELLE ET SURTOUT PLUS CONCRETE", ESTIMENT SES REPRESENTANTS.

LA FEDERATION S'INQUETE, NOTAMMENT, DE LA CONFUSION DES MESURES ANNONCEES EN CE QUI A TRAIT AU ROLE DES DIVERS INTERVENANTS ET DU MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES A CE SECTEUR. ELLE S'INTERROGE SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ET SUR LA VENTILATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 35 MILLIONS DE DOLLARS, DECOULANT DU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE RENDU PUBLIC AU MOIS DE NOVEMBRE 1983.

EN OUTRE, LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EXPRIME DE SERIEUSES RESERVES QUANT AU BIEN-FONDE DE LA DECISION DU GOUVERNEMENT DE TRANSFERER AU MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU, LA RESPONSABILITES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUI, JUSQU'ICI, ETAIT ASSUMEE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION.

CETTE PERSPECTIVE AMPLIFIE, DE SURCROIT, SES DOUTES QUANT A L'EFFICACITE EVENTUELLE D'UN COMITE INTERMINISTERIEL POUR ASSURER UNE BONNE COORDINATION DES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES.

LA FEDERATION ESTIME CES MESURES EN DECA-DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JEAN QUI PROPOSERAIT AU GOUVERNEMENT UNE LOI-CADRE ET UN ORGANISME CENTRAL SPECIFIQUES POUR ASSURER A TOUS LES ADULTES DU QUEBEC DES SERVICES DE QUALITE ADAPTES A LEURS BESOINS.

EN RESUME, LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES SOUHAITE QUE LE GOUVERNEMENT AMENDE SA POLITIQUE NATIONALE D'EDUCATION DES ADULTES DANS LE CADRE D'UNE PROCHAINE LOI (L'EX-MINISTRE DE L'EDUCATION, M. CAMILLE LAURIN, A PARLE DE CETTE EVENTUALITE DANS LE CADRE DE LA LOI 40 SUR LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE) AFIN D'EVITER QUE L'EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC SOUFFRE DE LA CONFUSION DES ROLES ET DES QUERELLES DE COORDINATION.

- 30 -

PG 14 H 50

NNNN

TELBEQ... TELBEQ... TELBEQ... TELBEQ... TELBEQ... TELBEQ... TELBEQ...

MESSAGE: 066077

DATE: 03/06/84

MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET
D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC INC.

L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME MENACEE

SANS RECONNAISSANCE DE SA SPECIFICITE, SANS AUTONOMIE
VERITABLE, SANS RESSOURCES SUFFISANTES, SANS ACCES GARANTI AUX
SERVICES DES INSTITUTIONS SOCIALES, L'EXISTENCE DE L'EDUCATION
POPULAIRE AUTONOME, TELLE QUE PRATIQUEE PAR DES CENTAINES
D'ORGANISATIONS POPULAIRES A TRAVERS LE QUEBEC, EST COMPROMISE".

C'EST AINSI QUE LE MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION
COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC (MEPACQ) DENONCE LA NOUVELLE POLITIQUE
EN EDUCATION DES ADULTES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC.

LE MEPACQ, QUI REGROUPE PLUS DE (300) ORGANISATIONS POPULAIRES
DANS TOUTES LES REGIONS DU QUEBEC, CONSTATE QUE LE
GOUVERNEMENT S'APPRETE A APPLIQUER UNE POLITIQUE QUI NE TIENT
AUCUN COMPTE DES MESURES QUE LES GROUPES D'EDUCATION POPULAIRE
REYENDIQUENT DEPUIS PRES DE 10 ANS.

UNE SPECIFICITE NON RECONNUE

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES
RECONNAISSAIT L'IMPORTANCE, LA QUALITE ET L'ORIGINALITE DU
SECTEUR AUTONOME EN EDUCATION POPULAIRE; LE GOUVERNEMENT ADMET
LUI-MEME QU'IL REPRESENTE POUR UN NOMBRE CONSIDERABLE
D'ADULTES, L'UNIQUE OCCASION D'ACQUERIR ET DE DEVELOPPER DES
SAVOIR-FAIRE INDISPENSABLES A LA VIE EN SOCIETE.

POURTANT L'ENONCE DE POLITIQUE SE REFUSE A RECONNAITRE LA
SPECIFICITE DE L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME ET VA
DEFINITIVEMENT L'ETOUFFER SOUS SES PRIORITES IMPOSEES ET SES
CONTRAINTE BUREAUCRATIQUES.

UNE AUTONOMIE BALAYEE

LE MEPACQ CONSTATE ENCORE UNE FOIS QUE, POUR LE GOUVERNEMENT, LE VASTE RESEAU DE L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME N'EST QU'UN SECTEUR MARGINAL TOUT JUSTE BON A ETRE UN INSTRUMENT BON MARCHE DE SES POLITIQUES, DE SES PRIORITES ET DE SON PLAN DE RELANCE A COURT TERME DE L'ECONOMIE: IL BALAYE DANS LES FAITS L'AUTONOMIE DES GROUPES D'EDUCATION POPULAIRE EN ELIMINANT LEUR CAPACITE DE DEFINIR LIBREMENT LES DOMAINES, LES LIEUX ET LES MOYENS DE FORMATION LES PLUS ADPTES AUX BESOINS DE LA POPULATION QU'ILS REJOignent.

DES BUDGETS RIDICULES

LES BUDGETS CONSACRES JUSQU'A PRESENT A L'EDUCATION POPULAIRE AUTONOME (\$4M) (X) SONT LOIN DE REpondRE AUX BESOINS EXPRIMES PAR LES GROUPES (\$20M) (X) ET SONT SANS RAPPORT AVEC LE NOMBRE D'ADULTES REJOINTS ET L'IMPORTANCE SOCIALE DE CETTE FORMATION SUR MESURE POUR LA DEMOCRATIE ET LA PRISE EN CHARGE PAR LES CITOYEN(E)S DE LA TRANSFORMATION DE LEURS CONDITIONS DE VIE. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE PROMIS POUR 84-85 NE PERMETTRA MEME PAS DE COMPENSER LES MESURES BRUTALES QUI DES 1981 PROVOQUAIENT LE DEMANTELEMENT DE NOMBREUSES ORGANISATIONS ET ACTIVITES D'EDUCATION POPULAIRES (X POUR L'ANNEE 1983-84).

UN DEBAT PUBLIC INDISPENSABLE

LE MEPACQ SE JOINT A LA COALITION NATIONALE POUR UNE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES, POUR EXIGER QU'AU PLUS VITE, UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE ENTENDE LES REVENDICATIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS CONCERNES, AVANT QUE NE S'APPLIQUE UNE POLITIQUE DONT LES CONSEQUENCES SERONT GRAVES POUR L'AVENIR.

OPERANT ACTUELLEMENT UNE VASTE CONSULTATION AUPRES DE SES MEMBRES, LE "MEPACQ" COMMUNIQUERA SOUS PEU LE CONTENU PRECIS DE SES REVENDICATIONS ET LE PLAN D'ACTION QU'IL METTRA EN OEUVRE POUR QUE LES CITOYEN(NE)S DU QUEBEC LES PLUS DEMUNIS OBTIENNENT ENFIN LE DROIT A UNE FORMATION CORRESPONDANT A LEURS BESOINS.

POUR INFORMATIONS:

AU NIVEAU NATIONAL: JEAN-YVES JOANNETTE OU BERNARD VALLEE,
(514) 843-3236

A MONTREAL:	LUC ALLAIRE	(514) 598-2000
A QUEBEC:	ANDRE GAUTHIER	(418) 692-1350
DANS L'ESTRIE:	MARIO COURCHESNE	(819) 566-2727
DANS L'OUTAOUAIS:	NICHEL PLOUFFE	(819) 771-5862
EN MAURICIE-BOIS-FRANCS:	MARIE PELCHAT	(819) 352-8151
AU SAGUENAY LAC-ST-JEAN:	DANIELE GAUVIN	(418) 542-9320
EN ARTIBI- TENISCAMINGUE:	PIERRETTE LAPOINTE	(819) 762-3114
SUR LA COTE-NORD:	DYANE LABEL	(418) 589-6400
DANS LE BAS DU FLEUVE:	CLAIRE RACINE	(418) 867-2254

SOURCE:
MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE
DU QUEBEC IN.

(514) 843-3236

-30-

NNNN

HEURE: 16:51:40

LIGNES: 00075

LE DEVOIR

Education des adultes : les organisations populaires trouvent que c'est trop peu

par Jean-Pierre Proulx

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire (MÉPACQ) dénonce la nouvelle politique en éducation des adultes du gouvernement.

Le MÉPACQ regroupe plus de 300 organisations populaires dans toutes les régions. « Le gouvernement, écrit-il, s'apprête à appliquer une politique qui ne tient aucun compte des mesures que les groupes d'éducation populaire revendiquent depuis près de 10 ans. »

On estime, en particulier, que le gouvernement se refuse à reconnai-

tre la spécificité de l'éducation populaire autonome « et va définitivement l'étouffer sous ses priorités imposées et ses contraintes bureaucratiques ».

Le plan d'action, dit-il, « balaie dans les faits l'autonomie des groupes en éliminant leur capacité de définir librement les domaines, les lieux et les moyens de formation les plus adaptés aux besoins de la population qu'ils rejoignent ».

Le mouvement qualifie de ridicules les budgets consentis aux groupes populaires, soit \$4 millions en 1983-84, alors que les besoins seraient

de \$20 millions. Le budget supplémentaire promis pour 1984-85 ne permettra même pas, dit-il, de compenser « les mesures brutales qui, dès 1981, provoquaient le démantèlement de nombreuses organisations ».

« activités d'éducation populaire ».

Comme l'ICÉA et d'autres organismes populaires, le MÉPACQ revendique la tenue d'une commission parlementaire pour débattre la politique d'éducation.

L'opposition à la politique de l'éducation des adultes continue

par **Damien GAGNON**

L'opposition à la politique d'éducation des adultes du gouvernement québécois se poursuit.

La plupart des organismes préoccupés par l'éducation des adultes reprochent au gouvernement d'avoir failli à l'engagement qu'il avait pris de donner suite au rapport de la Commission Jean et la tenue d'une commission parlementaire est réclamée.

Plus tôt, cette semaine, dans un télégramme adressé au nouveau ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) réitère cette demande. Une commission parlementaire devrait être tenue dans les plus brefs délais.

L'ICEA souligne M. Paul Bélanger, directeur général, trouve inacceptable la politique gouvernementale d'éducation des adultes parce qu'elle ne tient pas compte des consensus qui se sont dégagés lors de l'étude de la Commission Jean sur la formation des adultes.

L'organisme dénonce entre autres, le fait que la gratuité scolaire jusqu'à la fin du secondaire ne

soit pas assurée pour les adultes comme c'est le cas pour les jeunes. Il souligne l'absence d'une loi-cadre de l'éducation des adultes et de congé-éducation ainsi que la création d'un organisme central et distinct chargé de l'administration du système.

Le critique en matière d'éducation du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, député d'Argenteuil, porte également un jugement très sévère sur la politique d'éducation des adultes.

Il reproche au gouvernement d'avoir proposé une politique embryonnaire, chargée de confusion et chiche qui ne saurait répondre aux besoins criants de la population adulte du Québec en matière d'éducation.

M. Ryan appuie ceux qui réclament une commission parlementaire dont la coalition nationale pour une politique d'éducation des adultes qui regroupe quelque 25 organismes directement intéressés.

Les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) soutiennent que cette politique menace l'existence de l'éducation populaire autonome telle que pratiquée par des centaines d'organismes à travers le Québec.

Quant au regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, il s'interroge sur la volonté gouvernementale d'éliminer à plus ou moins long terme l'analphabétisme au Québec.

Par contre, le Conseil du patronat du Québec et les commissions de formation professionnelle se réjouissent du transfert de la responsabilité des programmes de formation professionnelle du ministère de l'Éducation au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Les commissions de formation professionnelle voient ainsi leur rôle renforcé.

TELBEQ (53) 84/03/13

CSN MTL

PUBLICATION IMMEDIATE:-

MONTREAL, 12 MARS 1984

POUR RENSEIGNEMENTS:-

CLEMENT GAUMONT, 598-2263 (514)

CHRISTOPHE AUGER, 598-2257 (514)

EDUCATION DES ADULTES:

''LA RECONNAISSANCE DE CERTAINS PRINCIPES...

DES SILENCES...

DES AMBIGUITES NOMBREUSES... 22

VOILA EN RESUME LA REACTION DE LA CSN A L'ENONCE DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT QUEBECOIS. ''SI LE GOUVERNEMENT NE PRECISE PAS LES MODALITES D'APPLICATION DE SON ENONCE DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES ET MAINTIENT LES CONFUSIONS ET LES SILENCES, CET ENONCE DE POLITIQUE NE REGLERA EN RIEN LE FOUILLE ADMINISTRATIF QUE TOUS LES INTERVENANTS VOULAIENT CORRIGER'', A DECLARE M. CHRISTOPHE AUGER, VICE-PRESIDENT DE LA CSN.

LA CSN, QUI A DEMANDE AU NOUVEAU MINISTRE DE L'EDUCATION M. YVES BERUBE DE CONVOQUER UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ENONCE DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES, TROUVE DECEVANT QUE LE GOUVERNEMENT QUEBECOIS ACCEPTE LA PREPONDERANCE DU GOUVERNEMENT FEDERAL DANS CE SECTEUR. ''C'EST LE GOUVERNEMENT FEDERAL, VIA LES ACCORDS QUEBEC-CANADA SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QUI DETERMINERA LES PRIORITES D'INTERVENTION PUISQUE 80 0/0 DES ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SONT FINANCEES PAR CES ACCORDS ENTRE LES MINISTERES DE LA MAIN-D'OEUVRE QUEBECOIS ET CANADIEN. EN EFFET, EN TRANSFERRANT CES CREDITS DU MINISTERE DE L'EDUCATION AU MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE, QUEBEC PARTAGE LA RESPONSABILITE NON SEULEMENT ENTRE LES MINISTERES QUEBECOIS MAIS AUSSI ENTRE LE MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE QUEBECOIS ET LE MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION FEDERAL.''

LA CSN SOULIGNE PAR AILLEURS LES NOMBREUX SILENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE: ABSENCE DE CONGE-EDUCATION, ABSENCE D'ARRIMAGE AVEC UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI, ABSENCE D'ENONCE DE POLITIQUE SUR LA FORMATION SYNDICALE, ABSENCE DE FONDS CONSTITUE POUR FINS DE FORMATION (1,5 0/0 DE LA MASSE SALARIALE SELON LA COMMISSION JEAN), ABSENCE DE POLITIQUE CLAIRE POUR LES SERVICES AUX COLLECTIVITES, SILENCE SUR LE NIVEAU UNIVERSITAIRE. "L'ENONCE DE POLITIQUE NE GARANTIT MEME PAS LA GRATUITE SCOLAIRE", DE DECLARER M. AUGER.

LA CSN AIMERAIT PAR AILLEURS QU'ON PRECISE LES MECANISMES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, COMMENT ON RECONNAITRA LES SPECIFITES DES CLIENTELES ALORS QU'ON FAIT DISPARAITRE LA DISTINCTION JEUNES-ADULTES, COMMENT SERONT DETERMINES LES BESOINS DE FORMATION DES USAGERS, QUEL SERA L'APPORT DE L'ENTREPRISE PRIVEE DANS LA FORMATION, ETC...

PAR AILLEURS, LA CSN TROUVE POUR LE MOINS PARADOXAL QUE L'EDUCATION DES ADULTES POUR LES FEMMES, SUR LAQUELLE ON MET L'ACCENT DANS L'ENONCE DE POLITIQUE, NE TROUVE QU'UNE MAIGRE RESONNANCE DANS LES BUDGETS.

LA CSN INSISTE DONC POUR QUE TOUS LES GROUPES INTERESSES PUISSENT ETRE ENTENDUS SUR CET ENONCE, COMPTE TENU DES ENERGIES INVESTIES POUR ALIMENTER LA REFLEXION DE LA COMMISSION JEAN EN 1980-81.

z--30---

DC 14 H 56

NNNN

Education des adultes: nombreuses ambiguïtés

MONTREAL (PC) — La CSN considère qu'il y a de nombreuses ambiguïtés dans l'énoncé de politique d'éducation des adultes déposé par le gouvernement québécois.

"Si le gouvernement ne précise pas les modalités d'application de son énoncé de politique d'éducation des adultes et maintient les confusions et les silences, cet énoncé de politique ne règlera en rien le fouillis administratif que tous les intervenants voulaient corriger", a laissé entendre mardi, dans un communiqué, le vice-président de la centrale syndicale, M. Christophe Auger.

Il trouve décevant que le gouvernement accepte la prépondérance du gouvernement fédéral dans ce secteur. "C'est le gouvernement fédéral, via les accords Québec-Canada sur la formation professionnelle, qui déterminera les priorités d'intervention, puisque 80 pour cent des activités de formation professionnelle sont financées par ces accords entre les ministères de la Main-d'Oeuvre québécois et canadien", explique le communiqué.

La CSN souligne également les nombreux silences de la nouvelle politique: absence de congé-éducation, d'énoncé de politique sur la formation syndicale, de politique de plein emploi, et de fonds pour frais de formation.

Par ailleurs, le syndicat trouve paradoxal

que l'éducation des adultes pour les femmes, sur laquelle on met l'accent dans l'énoncé de politique, ne trouve qu'une maigre part dans le budget.

RECRUTEMENT DES ANALPHABETES SUR LA COTE DE BEAUPRE.

PERUSSE: EST-CE QUE VOUS AVEZ ETE OBLIGES EUH... VOUS ETES-VOUS SENTI OBLIGES DE CACHER CA TOUTE VOTRE VIE, LE FAIT QUE VOUS SACHIEZ PAS LIRE ET ECRIRE?

POULIN: J'ETAIS GENE DE CA. SURTOUT QUAND ON ALLAIT DANS LES RESTAURANTS EN GANG. Y'AVAIT CHACUN LEUR MENU, PIS MOI J'AVAIS MON MENU MAIS.... JE PRENAIS LES PORTRAITS QUI AVAIENT DESSUS.

PERUSSE: ET IL RESTE QUE, IL FAUT CHOISIR DES METIERS OU ON A PAS BESOIN DE... D'ECRITURE... QU'EST-CE QUE VOUS AVEZ FAIT VOUS? DANS VOTRE VIE.

POULIN: AU PIC PIS A PELLE SI TU VEUX... GRATTER LES RUES, BALAYER LES RUES...

PERUSSE: J'IMAGINE QUE CA DOIT ETRE QUAND MEME DIFFICILE DE SE DECIDER A 68 ANS A APPRENDRE A LIRE ET A ECRIRE.

POULIN: TRES DUR, TRES DUR.

PERUSSE: QU'EST-CE QUI VOUS A DECIDE VOUS UN BON MATIN-LA, DE VOUS LANCER LA-DEDANS?

POULIN: DEPUIS QUE JE SUIS A MA RETRAITE J'AI DES PROBLEMES PAS MAL. JE VEUX SORTIR, JE VEUX TRAVAILLER A N'IMPORTE QUOI PIS, QUAND TU SAIS PAS LIRE. Y FAUT SAVOIR LIRE UN PEU POUR SAVOIR QU CE QUE JE VAS.

PERUSSE: CA SE PASSE COMMENT LES COURS, EST-CE QUE VOUS APPRENEZ VITE. EST-CE QUE C'EST TRES DIFFICILE?

POULIN: AH OUI, DANS LE MOMENT JE SUIS RENDU, JE POURRAIS LIRE 50% SI C'EST PAS PLUS.

PERUSSE: ALORS EST-CE QU'IL Y A DES CHOSES QUE VOUS REVEZ DE FAIRE LA, QUAND.. QUAND VOUS ALLEZ ETRE PLUS AVANCE?

POULIN: D'AVOIR DES LIVRES, SISI DES BEAUX LIVRES... DES BONS ROMANS REMPLIS D'AMOUR. MOI QUI J'EN AI PAS FAIT DANS MA VIE.... (?)

PERUSSE: LES ROMANS D'AMOUR CA CA VA ETRE UNE PRIORITE.

POULIN: BEN OUI.

PERUSSE: TOI REGIS TU SUIS AUSSI DES COURS D'ALPHABETISATION, QU'EST-CE QUE T'AS FAIT COMME, COMME

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
PRESSED RADIO & TELEVISION

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
COUPURES DE PRESSE RADIO & TELEVISION

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
COUPURES DE PRESSE RADIO & TELEVISION

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
COUPURES DE PRESSE RADIO & TELEVISION

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
COUPURES DE PRESSE RADIO & TELEVISION

caisse, chartier
et ASSOCIES INC
COUPURES DE PRESSE RADIO & TELEVISION

MONTRÉAL: (514) 845-3281 • QUÉBEC: (418) 529-1343 • OTTAWA: (613) 238-3856 • TORONTO: (416) 961-7606

LE SOLEIL

Mémoire au Conseil des collèges

L'éducation populaire n'a jamais été encouragée par le ministère

(PC) — "Il faut bien comprendre que l'éducation populaire, même si elle a été ennoblie dans les discours gouvernementaux, n'a jamais été encouragée concrètement par des politiques et des mécanismes du ministère de l'Éducation."

C'est l'avis exprimé hier par la Fondation d'actions communautaires de Limoilou dans un mémoire soumis au Conseil des collèges, qui entreprenait hier à Québec une série d'audiences publiques sur le cégep de demain, notamment sous l'aspect de sa relation avec le milieu.

S'appuyant sur l'expérience vécue au cégep Limoilou, les auteurs du mémoire, MM. Michel Lamothe et Hubert Fortin, affirment avoir identifié une totale absence de politiques et de moyens concrets de la part du ministère pour soutenir et développer les services à la collectivité.

Ministère dénoncé

Selon eux, la volonté centralisatrice du ministère, qui est venu dicter les orientations selon une vue globale, et les restrictions budgétaires ont défavorisé de manière importante l'adéquation entre le cégep et les besoins du milieu.

"Ce que nous vivons aujourd'hui, souligne le mémoire, c'est une évacuation du collège en tant que service et une lutte pour protéger les acquis de la part des grou-

pes populaires du milieu et d'une poignée de personnes à l'intérieur du cégep. Nous en sommes réduits à la création de moyens de financement de nos activités alors que la raison même de ce service était d'offrir gratuitement les ressources humaines et matérielles à une population qui n'avait pas les moyens de les payer," précise le mémoire.

La place faite à l'enseignement des adultes dans les collèges est un autre signe de cette volonté d'au-

tofinancement, estime MM. Lamothe et Fortin.

A contre-courant

Devant l'obligation de se rentabiliser ou de développer des cours suivant des orientations provinciales fixées à l'avance, les S.E.A. se sont éloignés des besoins du milieu.

"Il nous semble vraiment que nous travaillons à contre-courant d'une mer qui inonde toute volonté du milieu de saisir et d'utiliser ce

qui lui appartient", soulignent-ils, tout en précisant que le récent démembrement de la Direction générale de l'éducation des adultes est venu sonner le glas de l'éducation populaire dans le réseau collégial.

Sept autres organismes ou institutions, dont les collèges de La Pocatière et de la région de l'Amiante et la Fédération des associations de parents des cégeps, ont témoigné hier devant le conseil qui poursuivra ses audiences le 22 mars à Jonquière.

L'existence de l'éducation populaire est compromise

SHERBROOKE (JR). — "Sans reconnaissance de sa spécificité, sans autonomie véritable, sans ressources suffisantes, sans accès garanti aux services des institutions scolaires, l'existence de l'éducation populaire autonome, telle que pratiquée par des centaines d'organisations populaires à travers le Québec, est compromise."

Voilà le sévère jugement que porte le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) sur la nouvelle politique en éducation des adultes du gouvernement du Québec

Le MEPACQ, qui regroupe plus de 300 organisations populaires québécoises dont celles faisant partie de la Table ronde des OVEP de l'Estrie, dit constater que le gouvernement s'apprête à appliquer une politique qui ne tient aucunement compte des mesures que les groupes d'éducation populaire revendiquent depuis près de dix ans.

" L'énoncé de politique se refuse à reconnaître la spécificité de l'éducation populaire autonome et va définitivement l'étouffer sous ses priorités imposées et ses contraintes bureaucratiques.

Pourtant, la Commission d'étude sur la formation des adultes reconnaissait l'importance, la qualité et l'originalité du secteur autonome en éducation populaire.

Le gouvernement admet lui-

même qu'il représente pour un nombre considérable d'adultes, l'unique occasion d'acquiescer et de développer des savoir-faire indispensables à la vie en société ", affirme le Mouvement.

Le gouvernement considère le vaste réseau de l'éducation populaire comme un secteur marginal tout juste bon à être un instrument de bon marché de ses politiques, de ses priorités et de son plan de relance à court terme, analyse le MEPACQ, parce qu'il balaie dans les faits l'au-

tonomie des groupes d'éducation populaire en éliminant leur capacité de définir librement les domaines, les lieux et les moyens de formation les plus adaptés aux besoins de la population qu'ils rejoignent.

Les budgets consacrés jusqu'à présent à l'éducation populaire autonome (4 millions \$) sont loin de répondre aux besoins exprimés par les groupes (20 millions \$) et sont sans commune mesure avec le nombre d'adultes joints et l'importance sociale de cette formation sur mesure pour la démocratie et la prise en charge par les citoyens de la transformation de leurs conditions de vie ", analyse encore le Mouvement en ajoutant que le budget supplémentaire promis pour 1984-85 ne permettra même pas de compenser les mesures brutales qui, en 1981, provoquaient le démantèlement de nombreuses activités d'éducation populaire.

Le MEPACQ a donc décidé de se joindre à la Coalition nationale pour une politique d'éducation des adultes, afin d'exiger qu'au plus vite une commission parlementaire entende les revendications des différents intervenants concernés, avant que ne s'applique cette politique dont les conséquences seront graves pour l'avenir.

Actuellement, le Mouvement mène une vaste consultation auprès de ses membres pour dresser le contenu précis de ses revendications et du plan d'action qu'il entend mettre en oeuvre pour que les citoyens les plus démunis du Québec obtiennent enfin le droit à une formation correspondant à leurs besoins.

NOUS EXIGEONS UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE AVANT LE 23 MARS

JOIGNEZ-VOUS À LA DEMANDE DE LA COALITION NATIONALE POUR UNE POLITIQUE EN ÉDUCATION DES ADULTES. APPUYEZ LE TÉLÉGRAMME QU'ELLE A FAIT PARVENIR LE 28 FÉVRIER AUX MINISTRES CAMILLE LAURIN, PAULINE MAROIS ET DENISE LEBLANC BANTEY ET AU RESPONSABLE DE L'ÉDUCATION DANS L'OPPOSITION, M. CLAUDE RYAN, CE TÉLÉGRAMME EST LE SUIVANT:

Étant donné les problèmes majeurs que posent les mesures proposées dans l'énoncé de politique sur l'éducation des adultes, récemment déposé par le Gouvernement, la Coalition nationale pour une politique d'éducation aux adultes réclame la tenue d'une Commission parlementaire avant le 23 mars 1984.

Devront être entendus à cette Commission tous les groupes qui en feront la demande.

NOUS APPUYONS LE TÉLÉGRAMME DE LA COALITION NATIONALE POUR UNE POLITIQUE EN ÉDUCATION DES ADULTES À L'EFFET D'EXIGER UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE SUJET AVANT LE 23 MARS 1984.

NOM DE L'ORGANISME APPUYEUR:

Faites parvenir le tout à: Monsieur Camille Laurin

Ministre de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement, Québec

Madame Pauline Marois

Ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du travail
Hôtel du Gouvernement, Québec

Madame Denise Leblanc-Bartey

Ministre déléguée à la Condition féminine
Hôtel du Gouvernement, Québec

Monsieur Claude Ryan

Hôtel du Gouvernement, Québec

Pourriez-vous, du même coup, nous en expédier une copie?

Institut canadien d'éducation des adultes
506 rue Ste-Catherine est, suite 800
Montréal, H2L 2C7

L'ICEA est le bulletin de liaison bimestriel de l'Institut canadien d'éducation des adultes, 506 est, Ste-Catherine, suite 800, Montréal, H2L 2C7 (842-2786).

Coordination de la recherche: Lés Cousineau. Textes: Ginette Thériault, Paul Bélanger, Anne-Hélène Pénéult, Francine Sénécal, Louise Toupin. Dactylographie: Marie Leahy. Conception graphique: Lise Nantel. Composition: L'Enmieux Inc. Impression: Imprimerie d'Arthabaska. Dépôt légal: Bibliothèque nationale. Courrier de deuxième classe, enregistrement no. 2706.

L'ICEA RÉCLAME LA TENUE D'UNE COM- MISSION PARLEMEN- TAIRE

À la lecture de l'énoncé de politique en éducation des adultes rendu public le 28 février, l'Institut canadien d'éducation des adultes juge que trop d'éléments clés, qui avaient fait consensus entre nombre de groupes et qui avaient été retenus dans les recommandations de la Commission Jean, ont été écartés de la politique d'éducation des adultes proposée par le gouvernement québécois. Pour alerter les adultes et ce même gouvernement sur les conséquences prévisibles d'une telle politique, l'ICEA réclame une commission parlementaire.

UN ÉVÉNEMENT CAPITAL

Deux ans après la parution du rapport de la Commission Jean, le gouvernement dote le Québec d'une politique en éducation des adultes en réaffirmant sa pleine juridiction en ce domaine. Cet événement est capital. L'ICEA tient d'autant plus à le souligner qu'il s'est battu, pendant plus de dix ans, pour que le Québec fasse de l'éducation des adultes un des pivots du développement économique et de l'amélioration de la qualité de la vie.

Mais au-delà des bonnes intentions et en dehors de quelques mesures heureuses qui méritent d'être retenues (correction partielle des coupures de 1981, aménagements

de l'aide financière pour les femmes, déductions fiscales pour frais de garde d'enfants, augmentation du nombre de places en garderies, reconnaissance des acquis), la nouvelle politique comporte des silences, des confusions et des orientations dangereuses qui ne peuvent qu'engendrer de nouveaux problèmes pour les adultes.

DES SILENCES

- pas de gratuité scolaire universelle
- aucun plan d'égalité des chances pour les femmes;
- inexistence d'une politique d'emploi, ce qui prive la formation professionnelle de balises essentielles;
- non reconnaissance du droit au congé-éducation payé;
- ignorance de la formation syndicale;
- incertitude quant au caractère propre de «l'éducation populaire autonome»;

- *précarité de l'existence des services à la collectivité dans les cégeps et les universités.*

DES CONFUSIONS

Des confusions graves sont entretenues:

- *la notion d'«éducation permanente»:*
l'Unesco, la Commission Jean et des centaines de mémoires déposés à cette commission affirmaient qu'un régime et des programmes pédagogiques, propres aux adultes, étaient la clé de voûte d'une authentique éducation permanente. Or, le gouvernement confond les deux notions d'éducation des adultes et d'éducation permanente donc du même coup l'outil et l'objectif, ce qui prive le Québec d'une réelle politique d'éducation des adultes;
- *les notions jeune/adulte:*
le gouvernement ne reconnaît plus la ligne de démarcation entre les deux groupes, ce qui ôte à chacun la possibilité de posséder un système qui réponde à ses besoins propres.

Ces confusions dénaturent totalement l'emploi que la Commission Jean faisait de ces notions.

DES ORIENTATIONS DANGEREUSES

Le passage de la formation professionnelle, du ministère de l'Éducation à celui de la Main-d'oeuvre, la possibilité, pour ce dernier, de «passer des commandes» de formation à l'extérieur du réseau public d'éducation, la réduction du rôle moteur des Services d'éducation des adultes (SEA) et de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) sont autant d'éléments qui font éclater le système actuel d'éducation des adultes. Ces dispositions remettent en question les acquis des adultes en matière d'éducation.

Malgré ce que prétend le gouvernement, l'énoncé de politique se situe donc fort loin de l'esprit et des recommandations de la Commission Jean.

C'est pourquoi l'ICEA estime fondé de demander, de toute urgence, la tenue d'une commission parlementaire sur le projet de politique d'éducation des adultes.

le droit à l'éducation

«Le droit à la formation initiale et continue est un droit pour toutes les citoyennes et les citoyens».
(p. VIII)

Le mémoire de l'ICEA, déposé à la CEFA, réclamait dans un souci de démocratisation:

«Le droit de tous à une formation générale de base leur permettant de poursuivre leur formation tout au long de la vie adulte».

La CEFA recommandait:

«Que ce droit soit affirmé et défini dans une loi-cadre».
(1ère recommandation)

et pour éviter toute ambiguïté sur le sens et l'ampleur à donner à ce droit, la CEFA ajoutait:

«Que l'on garantisse aux adultes, en vertu de ce droit, l'équivalent de 13 années de formation, acquises en milieu scolaire ou ailleurs, de façon formelle ou autrement».
(2ième recommandation — 4)

Or, l'énoncé de politique ne reconnaît pas ce droit. Aucune recommandation n'y fait allusion. Aucune proposition de loi-cadre visant à reconnaître ce droit, n'est présente dans le document. La seule référence à un quelconque «droit» se trouve dans le chapitre «Présentation»:

Le gouvernement n'explique nulle part ce qu'il entend par là. Faut-il comprendre que la formation qu'il reconnaît comme un droit se limite aux quelques années passées à l'école primaire? Que prévoit-on pour les adultes qui n'auront pas eu accès à cette formation initiale? Quelles garanties leur offre-t-on qu'ils pourront effectivement retourner à l'école pour compléter leur formation de base? De plus, le gouvernement a trouvé bon d'inscrire ce «droit à la formation initiale et continue» à la fin d'un paragraphe traitant exclusivement des femmes. Doit-on comprendre qu'il s'agit là d'affirmer que les femmes possèdent les mêmes droits que les hommes? Auquel cas, nous en sommes réduits à affirmer de nouveau qu'il n'y a pas dans l'énoncé de politique de reconnaissance générale du droit à l'éducation pour l'ensemble des adultes québécois.

Le fait est d'autant plus grave que, pour nous, ce droit impliquait pour les adultes la gratuité de la formation et la reconnaissance du droit au congé-éducation.

Même si le gouvernement prétend depuis quelques années que la gratuité existe au niveau secondaire et collégial, nous savons que les frais d'inscription, d'administration, etc. sont une lourde charge pour les adultes*. Au sujet de la gratuité, le discours du gouvernement est on ne peut plus confus. D'une part il affirme que la définition de priorités dans les clientèles à desservir...

* Voir, par exemple, à ce sujet le rapport du Conseil des collèges du 29 novembre 1983.
** cf. Dossier noir sur les coupures en éducation des adultes, octobre 1981.

«ne peut justifier que des frais à déboursier excluent les plus démunis de services éducatifs» (énoncé, p. 33). D'autre part, il prend soin de nous avertir que la gratuité n'est pas assurée à tous.

«Cette accessibilité -systémique- ne résout pas d'elle-même l'accès effectif et ne comporte pas nécessairement l'accès gratuit de l'un ou l'autre groupe de population aux services éducatifs».
(p. 33)

En conséquence, faute de la reconnaissance du droit à l'éducation et jusqu'à nouvel ordre, les adultes les plus démunis vont devoir continuer à payer des frais importants pour se former ou vont être carrément exclus de la formation faute de moyens financiers. L'énoncé de loi a donc pour conséquence de consolider dans les faits la discrimination des adultes face à la formation.**

La reconnaissance du droit au congé-formation payé aurait pu offrir, tout au moins aux travailleuses et aux travailleurs, la possibilité d'acquiescer une formation. Même cette disposition n'apparaît pas dans le document du gouvernement.

Par ailleurs, l'énoncé ne propose pas, non plus, de stratégie arrêtée pour faire disparaître les obstacles qui empêchent une grande partie de la population d'avoir accès à l'éducation. La CEFA avait pourtant consacré une large part de son rapport à cette importante question.

Si la liste des mesures proposées par l'énoncé de politique: l'organisation de services d'accueil et de référence, la reconnaissance des acquis, l'élargissement de l'octroi des prêts et bourses (p. 71), peut apparaître intéressante, toutefois, l'absence d'une réelle politique d'accessibilité, rend aléatoires toutes ces mesures. Dans les faits, le gouvernement établit des priorités qui décideront des offres de services; il n'accorde donc pas le droit à l'éducation des adultes ce qui équivaut à maintenir les inégalités face à la formation.

la formation de base

L'énoncé de politique admet en principe que, pour répondre aux « besoins vitaux de la personne » dans une société en pleine mutation, une formation de base doit être accessible au plus grand nombre.

Les mesures envisagées pour la réalisation de ces objectifs sont les suivantes:

1. une intervention particulière auprès des analphabètes;
2. des mesures favorisant l'accès des chômeuses et des chômeurs et des décrocheuses et des décrocheurs ayant entre 15 et 34 ans, aux programmes de formation de base les conduisant à l'obtention d'un DES ou à l'équivalent. À cette fin, un crédit additionnel de 7.2 millions \$ sera accordé aux commissions scolaires pour l'année 84-85;
3. une intervention de support auprès des jeunes susceptibles de décrocher.

Voyons, dans les faits, comment les mesures proposées peuvent permettre d'atteindre les objectifs poursuivis.

L'ALPHABÉTISATION

Reconnaitre dans une politique la pertinence d'une intervention spécifique auprès des analphabètes est un fait dont nous devons nous réjouir. Cette nécessité a d'ailleurs été largement démontrée par la Commission Jean, par les groupes intervenant en alphabétisation et par la Commission canadienne de l'Unesco.

Les analphabètes constituent en effet un large bassin de la population adulte pour qui les divers programmes de formation et toute une série d'emplois sont inaccessibles. Les dernières données mises à jour par la Commission canadienne de l'Unesco établissent à 316,000 le nombre de Québécoises et de Québécois [ayant pas atteint leur 5e année]. Le gouvernement dans la première version de sa politique parlait de 290,000 personnes, chiffre qu'il ramène à 100,000 personnes dans

sa dernière version. Aurait-il alphabétisé 200,000 personnes en trois semaines? Que le jeu des opérations réductrices l'amuse ou lui serve, soit! Mais il ne saurait masquer ainsi l'ampleur du phénomène, ni le défi immense que l'école devrait relever pour s'ouvrir à cette clientèle.

La volonté politique du gouvernement d'intervenir sur ce terrain passe par deux mesures

contenues dans les mémoires ministériels des 8 et 28 novembre 1983 sur les mesures d'application de la politique:

1. crédits additionnels de 1.5 million \$ alloués aux organismes volontaires d'éducation populaire intervenant auprès des analphabètes (un ajout de 135 projets);
2. crédits additionnels de 1.1 million \$ aux commissions scolaires pour les programmes d'alphabétisation (clientèle additionnelle de 3,350 personnes).

Compte-tenu de l'ampleur du phénomène de l'analphabétisme au Québec, pense-t-on que ces mesures permettront de l'enrayer à plus ou moins court terme? L'ICEA, de même que les groupes populaires d'alphabétisation, avaient privilégié, comme début de solution à ce problème, un plan global tenant compte de la spécificité de l'analphabétisme et s'étalant sur 5 ans. Un tel plan devait comprendre des activités de recherche visant à mieux cerner le phénomène de même que les caractéristiques des analphabètes, une stratégie de recrutement, des activités de formation des formateurs, des activités d'alphabétisation, des mécanismes d'insertion, dans les programmes de formation de base, des personnes touchées par les activités d'alphabétisation de même qu'une définition plus claire des rôles complémentaires des commissions scolaires et des groupes populaires d'alphabétisation. Or la politique ne retient ni notre proposition ni même celle de la Commission Jean. Une telle absence nous fait craindre que

les énergies qui seront investies en alphabétisation ne soient, en grande partie, perdues puisqu'on ne s'attaque ni à la spécificité du phénomène, ni à ses conditions de reproduction.

De plus, en faisant de l'alphabétisation une mission de la formation de base, l'énoncé de politique crée de la confusion. Pour notre part, nous pensons que les adultes concernés ont besoin de bénéficier d'abord de programmes d'alphabétisation soutenus par des interventions post-alphabétisation pour pouvoir profiter, par la suite, de la formation de base. Une intervention en alphabétisation doit nécessairement assurer que les personnes rejointes par les activités d'alphabétisation ne replongent pas dans les mêmes difficultés peu de temps après et que les personnes ayant fréquenté le système scolaire pendant 7, 8 ou 9 ans n'en sortent pas analphabètes.

LES ORIENTATIONS: DE NOUVEAUX PROBLÈMES

La politique gouvernementale accorde pour la formation de base une priorité aux chômeuses et aux chômeurs, aux inactifs et inactifs ayant entre 15 et 34 ans. Dans bien des cas, il s'agit de décrocheuses et de décrocheurs. Concrètement, des crédits additionnels de 7.2 millions \$ seront distribués aux commissions scolaires en 84-85 afin de leur permettre d'accueillir cette clientèle (2,300 personnes en formation à temps plein; 31,400 personnes en formation à temps partiel)***.

Une formation de base minimale: le DES. L'objectif de la politique en matière de formation de base est d'inscrire les 15-34 ans dans un processus de formation les conduisant au DES, équivalent à 11 ans de formation (Énoncé, p. 15). Comme nous l'avons déjà mentionné, la Commission Jean recommandait, pour sa part, que soit reconnu à tout adulte le droit à une formation de base gratuite qui correspondrait à 13 années de formation scolaire ou autre, c'est-à-

dire l'équivalent d'une formation de niveau collégial comprenant une formation de base ouvrant sur des formations ultérieures ou sur un emploi.

Or, proposer aux adultes le DES comme objectif de formation à atteindre prouve que, dans la vision gouvernementale, il n'existe pas de lien entre la formation générale et la formation professionnelle. Une telle séparation ne tient pas compte des besoins des adultes.

De plus, faire de la certification (DES) le critère pour juger de l'acquisition d'une formation de base minimale est une décision dangereuse. Elle entraînerait, pour les adultes qui veulent obtenir les outils nécessaires à une formation plus poussée ou à l'occupation d'un emploi, l'obligation d'avoir fait un secondaire V.

La priorité aux 15-34 ans.
Accorder la priorité aux 15-34 ans sans faire une distinction claire entre les jeunes et les adultes, sans donner aux services d'éducation des adultes un rôle actif à jouer dans la programmation, sans définir une formation de base qui ouvre sur l'emploi aussi bien que sur des formations ultérieures: c'est orienter l'école vers une mission de service social à l'endroit des jeunes chômeuses et chômeurs. Par ailleurs, accorder la priorité aux 15-34 ans, sans l'assortir d'un droit à

l'éducation, pour toutes et pour tous, risque d'exclure d'autres adultes qui désireraient s'inscrire à des programmes de formation de base. Par exemple, une femme de 40 ans qui n'est pas chef de famille devrait-elle se mettre sur une liste d'attente, avant de pouvoir s'inscrire à un quelconque programme et attendre de voir si les places disponibles seront ou non comblées par de plus jeunes qu'elle?

Pour que la mesure proposée soit équitable pour toutes et pour tous, sans discrimination, il est nécessaire d'y adjoindre la reconnaissance du droit à l'éducation.

Nous ne remettons pas, ici, en question le bien-fondé d'établir des mesures d'action positive pour assurer à certains groupes une réelle accessibilité à la formation de base. Par contre, nous sommes d'avis qu'il ne faudrait pas faire dépendre la définition de ces priorités, de la conjoncture économique, toujours très fluctuante. Car un groupe défini comme prioritaire, une année, pourrait ne pas l'être, l'année suivante, ce qui mettrait en péril la démarche même d'éducation entamée par les groupes.

Les décrocheuses et les décrocheurs. La notion n'est pas claire. Qui sont-ils? Quel âge ont-ils? S'agit-il d'individues qui ont quitté l'école avant l'âge de fréquentation scolaire obligatoire (15 ans)? Cela aurait dû être défini dans l'énoncé de politique gouvernementale. Certes, il est important d'intervenir auprès des

étudiantes et des étudiants qui ont l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et qui ne sont plus à l'école, afin de leur offrir une autre chance de se former avec de nouvelles approches pédagogiques et des stratégies nouvelles. Cependant, les budgets de l'éducation des adultes ne doivent en aucun cas servir à réparer les erreurs du système régulier qui doit lui-même d'abord se réformer et ensuite assumer financièrement et pédagogiquement la formation des jeunes qui ont encore l'âge d'être à l'école obligatoire. En d'autres termes, une politique de l'éducation des adultes ne doit pas servir d'alibi pour ne pas régler les problèmes de l'école.

La distinction jeune-adulte.
Une véritable stratégie assurant une formation de base au plus grand nombre doit nécessairement s'appuyer sur une distinction claire entre les personnes en formation continue et les personnes en

* Critère généralement utilisé dans les recherches pour quantifier le phénomène de l'analphabétisme.

** La CEFA proposait à cet effet, une campagne massive d'alphabétisation sur une période de 5 ans, moyen qui avait au moins l'avantage, sinon d'entrayer le phénomène, du moins d'en assumer sa réalité et de lancer des mesures tenant compte de son ampleur.

*** Mémoires ministériels des 8 et 28 novembre 1983.

formation et emploi

formation discontinue (qui reviennent aux études après les avoir interrompues) Or tout au contraire, la politique abolit toute distinction entre jeunes et adultes et la remplace par toute une typologie basée sur la définition de différents groupes dans laquelle le critère d'âge n'intervient pas.

Une telle abolition aura des conséquences très graves. Comment désormais penser des programmes et des pédagogies qui tiennent compte de ce que sont les adultes: travailleuses, travailleurs, parents, consommatrices, consommateurs, etc.?

Les anglophones et les immigrants. À ce chapitre, nous tenons à noter qu'il n'est nulle part question ni des anglophones, ni des immigrant-es. Le gouvernement n'accorde pas de priorité à l'apprentissage de la langue de la majorité. C'aurait été, pourtant, une mesure importante pour aider ces deux groupes à s'intégrer au Québec.

Le rôle des services d'éducation des adultes. L'imprécision qui entoure le rôle confié aux services d'éducation des adultes dans la politique est inquiétante.

«Les principaux défis d'ajustement gravitent autour d'enjeux comme la capacité d'accueillir et de soutenir efficacement des effectifs dont les cheminements d'apprentissage, surtout après l'âge de la fréquentation obligatoire, s'écartent de plus en plus fréquemment de la voie linéaire et continue à laquelle les élèves et les étudiants dit «réguliers» nous avaient habitués.»
(p. 34)

Dans cette perspective, la fonction principale dévolue aux services d'éducation des adultes en est une d'accueil et de support. Quelle initiative auront-ils en ce qui a trait à la programmation? Et, privés d'initiative, comment les services d'éducation des adultes pourront-ils s'attaquer au grave problème que constitue le caractère trop académique de la formation que reçoivent les adultes?

La politique gouvernementale fait de la formation professionnelle une de ses priorités, en reconnaissant que c'est un des outils essentiels au développement économique et à la solution du problème de l'emploi. Les travailleuses et les travailleurs aussi bien que les personnes sans emploi ne pourront que s'en réjouir, elles et eux qui expérimentent, tous les jours, la nécessité de posséder une formation adéquate pour accéder aux emplois nouveaux ou pour améliorer leur situation et leurs conditions de travail.

Malheureusement la formation professionnelle ne suffit pas à assurer de l'emploi. Or, pour trouver tout son sens, il faudrait qu'une politique de formation professionnelle soit accompagnée d'une politique de main-d'oeuvre, d'une politique de plein emploi, de plans d'action pour faire face aux fermetures d'usines ou pour solutionner le problème des emplois dans les secteurs mous, etc. Elle devrait donc être basée sur une analyse sérieuse du marché du travail québécois et tenir compte de la transformation de la structure d'occupations de plus en plus scindée entre les emplois rémunérateurs et les autres. Or, le Québec n'a ni politique de main-d'oeuvre ni stratégie d'emploi.

Dans ces conditions, la formation de la main-d'oeuvre débouche sur le vide. Faire le pari de la formation sans s'assurer qu'il y aura des emplois au bout, sans se donner les moyens de prévoir les besoins de main-d'oeuvre, c'est courir après un mirage et aller au devant d'énormes frustrations.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'affirmer qu'on se prépare au défi technologique, il faut aussi prévoir l'impact réel que vont avoir les changements technologiques sur le volume et le déplacement des emplois. Le virage technologique va certes créer un certain nombre d'emplois qualifiés mais il va surtout en éliminer et déqualifier une grande partie de ceux qui ne disparaîtront pas. Le gouvernement semble ignorer ces réalités ou préférer les taire. Les secrétaires du secteur des assurances savent, elles, ce dont nous parlons ici.

PAS DE CONGÉ-ÉDUCATION

Par ailleurs, la politique n'évoque, nulle part, les conditions concrètes qui pourraient permettre aux

salarié-e-s, dans les entreprises d'avoir accès aux programmes de formation ou de faire face aux changements industriels: aucun congé-éducation payé n'est prévu, aucun fonds à cette fin, aucun comité impliquant les différents partenaires, non plus. On aurait au moins pu espérer qu'en attendant une politique sur le congé-éducation le gouvernement mette, comme conditions à l'octroi d'exemptions fiscales ou de subventions à l'entreprise, l'adoption par l'entreprise du congé-éducation ou la mise en place de mécanismes permettant aux travailleuses et aux travailleurs de participer à la définition des priorités de formation dans l'entreprise**. Il n'en est rien.

UN NOUVEAU MAÎTRE D'OEUVRE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La grande nouveauté de cette politique, c'est le transfert des fonds de formation professionnelle du ministère de l'Éducation vers celui de la Main-d'oeuvre. Pour comprendre l'importance de cette décision, il faut savoir qu'au Québec, les 2/3 des activités d'éducation des adultes, soit 80% de la formation professionnelle, sont financées par des fonds fédéraux, dans le cadre de la «Loi nationale sur la formation», adoptée à Ottawa, il y a deux ans; ces fonds sont négociés par le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et administrés en majeure partie par l'Éducation via la Direction générale de l'éducation des adultes.

Or, la politique abolit à toutes fins pratiques la DGEA vidée de ses budgets, c'est-à-dire 75% de son budget de formation professionnelle plus une autre partie qui est distribuée dans les autres ministères. Les fonds de formation professionnelle seront dorénavant gérés par la Main-d'oeuvre, à travers ses

commissions de formation professionnelle. Celles-ci définiront, désormais, les commandes de cours et les achemineront vers les différents établissements scolaires. Il faut noter ici que contrairement aux commissions suédoises du marché du travail (ÅMS), le rôle des CFP est limité à la formation; elles n'ont aucune responsabilité en matière d'emploi.

Pour bien comprendre l'impact de ce transfert, il faut mettre en perspective d'autres mesures et d'autres décisions:

- élimination de la distinction jeunes-adultes: donc rien n'assure que les adultes trouveront leur place en formation professionnelle. Ceci risque d'avoir des conséquences graves.
- entérinement de l'approche de la loi fédérale et de la politique Axworthy de 1982: ce qui implique le transfert des fonds vers des métiers prioritaires et la sélection des candidats en conséquence; celles et ceux qui pratiquent déjà un métier apparenté vont se trouver privilégiés; ainsi la politique québécoise adopte les priorités du fédéral;
- priorité aux occupations hautement qualifiées et comme corollaire risque de refouler les chômeuses et les chômeurs dans des «formations parking» ne débouchant pas sur un emploi;
- ajustement de la formation sur les commandes des entreprises qui seront acheminées vers les organismes de formation; ce qui met en danger l'existence d'une formation professionnelle large des adultes, seule capable de les équiper pour faire face à un marché du travail en perpétuel changement. Ajoutons, ici, qu'aucune aide particulière n'est prévue pour permettre aux petites entreprises de bénéficier de l'apport que pourrait être pour eux la formation de leurs employé-e-s;

- priorité à la formation sur ' mesure sans fournir les moyens de faire les analyses et d'élaborer les approches collectives qu'elle exige.

Que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu ou celui de l'Agriculture soit appelé à jouer un plus grand rôle pour préciser les besoins et assurer un placement post-formation, ou encore que le ministère du Travail conçoive enfin une politique de congé-éducation payé, nous ne sommes pas contre, à la condition évidemment qu'on prenne soin d'impliquer les usagères et les usagers dans les décisions à prendre.

C'est plutôt le transfert de la gestion même des fonds de formation du MEO vers la Main-d'oeuvre qui soulève des problèmes: il affaiblit la légitimité provinciale dans un champ qui se définira, dorénavant, plus en terme de main-d'oeuvre que d'éducation.

L'éducation populaire autonome et les services à la collectivité

Le gouvernement reconnaît dans les groupes populaires un lieu de formation pour les adultes et confirme «son aide et son soutien au secteur de l'éducation populaire autonome» (cf. p. 46). Toutefois, cet énoncé s'accompagne de spécifications et de modalités qui remettent en cause sa signification même.

On promet un accroissement de l'aide à l'éducation populaire autonome, mais la proposition gouvernementale demeure pleine d'embûches: on financera surtout les projets qui s'inscriront dans les priorités définies par le gouvernement, là où il y aura concertation «fructueuse» avec les établissements scolaires. La politique propose de privilégier les chômeuses et les chômeurs, les analphabètes, les personnes handicapées. L'éducation populaire autonome aurait donc pour tâche, en priorité, d'organiser des activités visant à dépister les jeunes qu'il faut ramener à l'école, à alphabétiser, à adapter les personnes handicapées à la vie en société. De telles contraintes menacent l'autonomie de l'éducation populaire autonome et donc son existence même.

On ne peut accepter que l'éducation populaire autonome devienne le bras bénévole des institutions, ni une œuvre éducative réalisée par du personnel rémunéré à rabais.

L'éducation populaire autonome est une action éducative volontaire menée par les mouvements de femmes, les groupes populaires, les syndicats, etc. selon une multiplicité d'orientations et dans des champs divers: garderie, santé, écologie, solidarité internationale, logement, etc. Les priorités doivent donc être définies par celles et ceux-là même qui sur le terrain sont en contact quotidien avec les volontés collectives et avec les besoins du milieu.†

On comprend alors l'importance de revoir la politique gouvernementale, de proposer une définition et une reconnaissance non ambiguë de l'éducation populaire autonome, d'y ré-introduire la formation syndicale, de revoir le niveau actuel d'aide financière, d'élargir ce support financier au fonctionnement des groupes, d'impliquer les associations et leurs regroupements dans le processus de décision, d'avoir une politique nationale administrée à ce niveau, de prévoir des normes claires d'accréditation des OVEP

un syndicat qui veut avoir l'appui d'une biologiste pour mieux cerner son environnement de travail.

Ces services à la collectivité constituent une des originalités du système public québécois d'éducation des adultes comme le soulignait le rapport Jean. Or, la politique québécoise telle que présentée ne comporte aucune mesure concrète les concernant. Elle ne garantit ni leur existence organisationnelle ni un appui financier spécifique. Plus encore, on abandonne leur sort aux mains de chaque établissement qui devra trouver, si tel est son désir, les fonds requis à leur existence. Et pourtant, dans les quelques cégeps et universités où ils ont été développés, les services à la collectivité ont contribué à renouveler tant l'institution que ses pratiques de recherche et de formation.

Ici encore des redressements majeurs s'imposent pour que cette politique permette le développement des services à la collectivité ou, à tout le moins, évite de faire disparaître un des acquis les plus originaux de la Révolution tranquille en éducation.

définies par les groupes populaires eux-mêmes et le MEPACQ qui en est, à notre avis, l'organisme représentatif, etc.

Faute de telles mesures concrètes, et c'est le cas, il ne peut y avoir de véritable éducation populaire autonome.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence le travail d'éducation populaire que font les Services d'éducation des adultes, travail différent de celui des OVEP. Il ne faudrait donc pas prendre prétexte de l'existence de ces derniers pour justifier le maintien des coupures draconiennes que les commissions scolaires ont connu à ce chapitre.

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Par ailleurs, l'énoncé de politique prône le développement dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités de «services à la collectivité». C'est là un élément essentiel d'une politique d'éducation des adultes: on réfère ici aux ententes par lesquelles des associations ou mouvements peuvent comme organisation avoir accès aux ressources éducatives pour fins de recherche ou de formation: tel un groupe de femmes qui a besoin de chercheuses en histoire ou tel

les femmes

Le gouvernement, dans son énoncé de politique d'éducation des adultes, a enfin reconnu la légitimité de certaines demandes formulées par les femmes. Le bât blesse cependant au niveau des mesures concrètes qui leur permettraient d'avoir accès à la formation de base et à la formation professionnelle.

Les femmes auront donc accès aux programmes de prêts et bourses étudiants; des déductions fiscales de frais de garde d'enfants et l'ajout de places en garderie sont prévues, et des mesures de reconnaissance des acquis seront élaborées.

Mais les femmes ont des besoins beaucoup plus larges. Comme l'énoncé le souligne, les femmes plus que les hommes souffrent de carences dans leur formation de base, ce qui leur est très nuisible surtout dans une conjoncture où le virage technologique fait, d'une part, disparaître les emplois qu'elles occupaient traditionnellement et d'autre part, réclame des formations toujours plus poussées.

Selon le gouvernement, il est nécessaire que les femmes accèdent aux programmes de formation professionnelle. Cela nous semble être un vœu pieux en regard des priorités concrètes que le gouvernement s'est donné, à savoir:

1. priorité à la formation spécialisée reliée aux nouvelles technologies: comment les femmes pourraient-elles accéder à des programmes de formation de pointe si elles ne possèdent pas de formation de base. Seule une formation de base solide et complète peut permettre aux femmes d'avoir accès à des formations plus spécialisées et de s'adapter aux transformations du marché de l'emploi
2. priorité aux 15-34 ans: cette priorité exclut toutes les femmes au-dessus de 34 ans; celles, justement, qui sont sur le marché du travail, qui vont perdre leur emploi à cause du virage technologique et qui n'ont pas bénéficié d'une formation de base solide. Encore une

3. le gouvernement ne s'est pas donné pour priorité d'accorder aux femmes les mesures d'accessibilité minimales à la formation que seraient, à notre avis, la gratuité et le congé-éducation payé.

Devant l'ampleur de l'enjeu pour l'ensemble des femmes, on peut s'étonner que le gouvernement n'ait pas cru bon de proposer des mesures de rattrapage qui seules permettraient aux femmes d'atteindre le niveau d'employabilité requis par le monde du travail. Il nous semble que les mesures d'accès à la formation proposées par le gouvernement sont loin d'être suffisantes. En plus des mesures générales qui sont décrites début de ce chapitre, il s'agit

- *«de crédits pour des programmes spéciaux d'aide à la formation des femmes en vue de l'exercice de métiers ou de professions où elles sont peu présentes et qui offrent des perspectives de débouchés» (p. 72). Crédits de quelle importance?*
- *de ressources mises à la disposition des «entreprises dont les plans d'action viseront l'intégration des femmes dans des secteurs industriels dont elles ont été traditionnellement absentes*

ou permettant aux femmes un recyclage ouvrant sur des métiers ou des professions porteurs d'avenir» (p. 72). Ressources de quelle importance?

Nous pensons que le gouvernement ne peut faire l'économie d'une véritable politique de formation pour les femmes. Elle impliquerait qu'on procède d'abord à l'identification des femmes qui ont besoin de formation. Quel est leur nombre? Quels sont leurs besoins? Il faudrait déterminer des cibles précises, des objectifs concrets et mesurables, des échéanciers réalistes. Les femmes doivent, à l'avenir, être en mesure de vérifier les progrès accomplis.

L'énoncé de politique ne contient, encore une fois, aucune proposition à cet égard.

LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉDUCATION DES ADULTES, GRAVEMENT COMPROMIS

L'énoncé de politique renverse la perspective de la Commission Jean sur la place que devrait avoir le réseau public en éducation des adultes. La Commission Jean était d'avis qu'une véritable politique d'éducation des adultes devait s'appuyer sur le développement d'un réseau public solide d'éducation des adultes. La politique ne tient pas compte de cette donnée essentielle. Au contraire, elle compromet gravement l'existence de ce réseau public d'éducation des adultes en réduisant ses fonctions: premièrement, par le renvoi, dans la mesure du possible, de la formation créditée au réseau régulier, deuxièmement, par le transfert de la formation professionnelle, soit les 2/3 des budgets de l'éducation des adultes, au ministère de la Main-d'oeuvre, qui a l'entière liberté de faire ses commandes de cours au réseau public aussi bien qu'aux institutions privées. Quant on songe que le réseau public d'éducation des adultes a déjà été ébranlé par les coupures de 1981, qui l'avaient gravement amputé d'une partie de ses budgets, on ne peut que s'inquiéter des orientations de l'énoncé de politique à ce sujet.

Le danger qui menace tout le réseau public de l'éducation des adultes prend toute sa réalité lorsqu'on lit, par ailleurs, dans l'énoncé de politique, que le gouvernement reconnaît la pluralité des lieux de

formation, sans doter le réseau public d'un rôle central à jouer dans la formation des adultes.

«... elle exclut également que l'éducation des adultes soit confiée en propre ou en exclusivité à des organismes relevant de l'État. Les établissements d'enseignement et les commissions de formation professionnelle continueront d'exercer certes un rôle de premier plan auprès de la population adulte, mais d'autres organismes, tant publics que privés, verront leur contribution éducative reconnue et confirmée».

Le réseau public ne deviendrait alors qu'un lieu de formation parmi d'autres. C'est, selon l'ICEA, laisser la porte ouverte au développement d'un réseau privé d'éducation des adultes, subventionné par l'État, ce qui remettrait en question l'existence même d'un réseau d'éducation des adultes universel. C'est la privatisation de l'éducation des adultes qui nous guette.

De plus, la reconnaissance de la pluralité des lieux de formation sert au gouvernement de prétexte pour rejeter la proposition de la Commission Jean, à l'effet d'instituer une organisation centrale de planification et de coordination des interventions en éducation des adultes. Mais dans les faits, en renvoyant, comme nous l'avons vu plus haut, la majeure partie du budget de

l'éducation des adultes au ministère de la Main-d'oeuvre, le gouvernement constitue un véritable lieu central de gestion et de programmation des principales interventions en éducation des adultes: c'est le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, «incité» à travailler en concertation avec le ministère de l'Éducation au moyen d'un mécanisme bilatéral «léger».

Ainsi, le gouvernement mise sur une organisation ayant pour mandat de répondre de façon ponctuelle aux besoins à court terme de l'entreprise (la grande), laissant au ministère de l'Éducation une place réduite en éducation des adultes. Dans ces conditions, l'ICEA se demande comment on pourra développer un réseau d'éducation des adultes en lien dynamique avec celui des jeunes.

Comment, en effet, pourra-t-on créer des liens étroits entre la formation de base, la formation générale et la formation professionnelle, si les décisions qui les concernent sont prises dans divers ministères (formation de base au ministère de l'Éducation, formation professionnelle à la Main-d'oeuvre)?

SANS STRUCTURE SPÉCIFIQUE, PAS DE RÉSEAU D'ÉDUCATION DES ADULTES! LA POLITIQUE: UN PARTI PRIS POUR L'INTÉGRATION

Nous croyons donc que seule une organisation spécifique (c'est-à-dire non intégrée) peut permettre aux services d'éducation des adultes de se développer dans le respect des caractéristiques particulières des adultes (obligation de travailler, capacité de définir leurs besoins et de participer à leur développement, etc.). La reconnaissance de la spécificité de la clientèle, une structure organisationnelle spécifique (des services d'éducation des adultes non intégrés aux services réguliers dans les commissions scolaires et les cégeps), des programmes et des pédagogies spécifiques, un personnel stable et spécialisé, des services d'accueil et de support tenant compte des besoins particuliers des adultes ainsi que la participation des usagères et des usagers aux prises de décisions qui les concernent, seraient ainsi garantis.

Le gouvernement va créer des centres d'accueil, c'est un bon point. Mais la participation des usagères et des usagers n'est pas assurée. Quant aux formatrices et aux formateurs, ils n'obtiennent aucune garantie d'emploi, ni de conditions de travail adéquates, pouvant seules assurer la qualité de l'enseignement et la création d'acquis en éducation des adultes.

Bien qu'au niveau du discours la politique parle à la fois d'intégration et de spécificité, dans les faits nous constatons qu'au-delà de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire la distinction jeune/adulte n'existe plus.

«L'accessibilité systémique dont nous parlons invite à considérer que, une fois passé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire, il n'y a plus de "jeunes réguliers" et d'"adultes"».
(p. 34)

Concrètement cela signifie qu'au niveau collégial cette distinction n'existe plus. D'ailleurs, le projet de réglementation des études collégiales que le ministre s'apprête incessamment à faire adopter au Conseil des ministres éliminait aussi cette distinction. C'est sans doute avec cet éclairage que nous pouvons comprendre pourquoi le gouvernement a décrété pour les enseignantes et les enseignants l'extension de la journée de travail pouvant aller, le soir, jusqu'à 23.00 heures. On propose aussi l'intégration administrative des services d'éducation des adultes au niveau des directions des institutions qui devront en répondre devant la communauté. La fonction de ces services sera d'offrir à la clientèle d'adultes «des support qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques». Donc une option d'intégration pour le collégial.

Au niveau secondaire, bien que ce ne soit pas aussi clair, nous ne retrouvons pas, non plus, de garanties très grandes de spécificité.

Là-dessus, nous n'avons qu'à rappeler l'ambiguïté qui entoure la notion de décrocheur et l'imprécision qui caractérise la définition du rôle des services d'éducation des adultes. Si nous ajoutons à cela la disparition de la DGEA, nous ne voyons pas comment et où vont se penser et s'élaborer des contenus de formation de base et de formation professionnelle, et des pédagogies centrées sur les conditions particulières vécues par les adultes.

Le regroupement d'éducation populaire autonome

Non à une nouvelle politique gouvernementale

Chibougamau - (GT) - Carole-Anne Lavoie, permanente au sein du regroupement régional Ovep (Organisme volontaire d'Éducation Populaire), se rendait à Chibougamau pour rencontrer nos délégués régionaux, Anne Savard et Henriette Dion. Le but de cette rencontre était d'informer les 2 responsables d'organismes autonomes soit le Centre communautaire féminin et d'éducation populaire (cours d'alphabétisation) sur la nouvelle politique gouvernementale via l'avenir du regroupement populaire autonome.

Carole-Anne Lavoie nous expliquait que tous organismes autonomes a pour objectif de répondre aux besoins de la population et oriente ses actions ou offre un service selon les besoins exprimés par les groupes. Par exemple, les organismes volontaires d'éducation populaire et communautaire sont créés par la collectivité et ne dépendent aucunement des structures gouvernementales. Même si tous regroupements populaires sont financés en partie par le gouvernement, ils ne sont pas régis par des normes. Leur orientation se veut souple et sort des cadres

institutionnels. Leurs implantations (centre féminin, centre de bénévolat, etc...), ont pour but d'offrir des services et adapter leurs actions dépendant des besoins du milieu. Pourtant le gouvernement désire imposer des structures soit fixer des priorités qui enlèveraient selon Carole-Anne toutes possibilités de modifier leurs activités éducatives ou autres pour répondre aux demandes des gens. En fait le regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire demandent au gouvernement la reconnaissance de leur autonomie et la liberté à l'intérieur de leur programmation. Nous vous faisons part (en partie) de leurs revendications.

Reconnaissance de sa spécificité, autonomie et ressources suffisantes pour l'éducation populaire autonome; telles sont les revendications du Regroupement OVEP (Organisme Volontaire d'Éducation Populaire) Saguenay Lac St-Jean Chibougamau-Chapais, face à la nouvelle politique en éducation des adultes.

Aujourd'hui, un réseau composé de plus de 85 groupes constitue un élément des plus dynamique et innovateur dans les pratiques; d'éducation des adultes, d'intervention sociale, de démocratie directe et d'élaboration de nouveaux rapports sociaux.

Coop d'habitation, Regroupe-

A L'ATTENTION DU CHRONIQUEUR A L'EDUCATION

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (APCFP) RECLAME DES RESSOURCES POUR CONCRETISER LE PROJET D'EDUCATION PERMANENTE DU QUEBEC

RIMOUSKI 84 04 12 - LE 28 FEVRIER DERNIER, MONSIEUR CAMILLE LAURIN MINISTRE DE L'EDUCATION, MADAME PAULINE MAROIS, MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU ET MADAME DENISE LEBLANC-BANTEY, MINISTRE DELEGUEE A LA CONDITION FEMININE, ONT CONJOINTEMENT RENDUE PUBLIQUE LA NOUVELLE ORIENTATION QU'A PRISE LE GOUVERNEMENT EN EDUCATION DES ADULTES. LES AXES ET LE PLAN D'ACTION PRIVILEGIES PAR L'ETAT S'INSCRIVENT DANS LA SUITE A DONNER AU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ETUDE 'CEFA', DITE AUSSI COMMISSION JEAN SUR LA FORMATION DES ADULTES.

L'ENONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN CETTE MATIERE A TRANCHE DANS LE VIF DES MANDATS DETENUS ANTERIEUREMENT PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET SES RESEAUX POUR CONFIER AU MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU LA GESTION DES CREDITS ET DES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE, QUE CELLE-CI SOIT DISPENSEE EN INSTITUTION OU EN INDUSTRIE.

A SON TOUR, LE MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU A JUGE L'OCCASION PROPICE AUX PARTENAIRES SOCIAUX VIA LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DEJA EN PLACE QUE CONSTITUENT LES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE PARTIE NOTABLE DES MANDATS ISSUS DE LA POLITIQUE ACTUALISEE DU GOUVERNEMENT VOULANT DE NOUVELLES FORMES D'APPRENTISSAGE ET DES MESURES QUALIFIANTES PLUS APPROPRIEES AU BENEFICE DE LA MAIN-D'OEUVRE QUEBECOISE.

LES CORPORATIONS QUE SONT LES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, (CFP) REGROUPANT LES PARTENAIRES (EMPLOYEURS ET SALARIES) VOIENT DONC LEUR MISSION LARGEMENT AMPLIFIEE, TANT AU ROLE CONSULTATIF QUI LEUR ETAIT DEJA DEVOLU QUE DANS LES MANDATS QUI LEUR ECHOIENT DANS L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DANS LA GESTION DES CREDITS QUI Y SONT RATTACHES.

EN CLAIR, CELA SIGNIFIE QUE LE MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU, DANS UN GESTE DE DECONCENTRATION SYSTEMATIQUE, RENFORCE LE ROLE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS CHAQUE REGION ET LEUR ATTRIBUE, CONFIRME OU PRECISE DES TACHES SPECIFIQUES, DONT LES PRINCIPALES SE RESUMENT COMME SUIVANT:

LA CONSULTATION DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR DES MESURES RELATIVES A L'EMPLOI ET A LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE;

L'ESTIMATION DES BESOINS EN/ET DE LA MAIN-D'OEUVRE;

LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DE FORMATION RENDUES POSSIBLES A L'INTERIEUR DE L'ACCORD CANADA-QUEBEC ET DE PROJETS SPECIAUX RELATIFS A L'EMPLOI OU A LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE;

- LA FORMATION EN INDUSTRIE;
- LA FORMATION EN ALTERNANCE ENTREPRISES-INSTITUTIONS;
- LA SELECTION DES CANDIDATS A ADMETTRE A LA FORMATION.

A CES MANDATS, S'AJOUTE LE SOUCI POUR LE MINISTERE QUE SOIT RETOURNE AUX ETUDES OU MIS A L'EMPLOI LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DES DIZAINES DE MILLIERS DE JEUNES ASSISTES SOCIAUX (18-30 ANS). ENCORE LA, LE RESEAU DES PARTENAIRES SOCIAUX EST IMPLIQUE.

AVANT UN TEL EYENTAIL DE PREOCCUPATIONS, LE MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU A CONVENU QU'IL FAILLE LUI-MEME SE Doter D'UNE DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'INTERIEUR DU MINISTERE, REVISER LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, LEUR FOURNIR LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES CONFORMES AUX REALISATIONS PRECONISEES.

SI LES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ONT ACQUIESCE AUX INTENTIONS DU MINISTERE, IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QU'ELLES COMMENCENT A S'INQUIETER DE LA LENTEUR A CONCRETISER L'ENTREE EN VIGUEUR DES MESURES DECRETEES ET CELA, SOUVENT A L'ENCONTRE D'INTERETS PREVUS.

LE 30 MARS DERNIER, L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (APCFP) TENAIT UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DE SES MEMBRES A QUEBEC ET PROCEDAIT A UNE ETUDE DE LA SITUATION QUI MENACE DE DEVENIR INQUIETANTE. ENTRE AUTRES CONSTATATIONS, IL FAUT NOTER QUE LA DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU MINISTERE N'EST PAS ENCORE EN PLACE, QUE LA RESTRUCTURATION DES SERVICES EN REGIONS TARDE A SE FAIRE, QUE LA CONSULTATION DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LA MISE EN PLACE DE CER-

TRAINS PROGRAMMES A BESOIN D'ETRE ACCENTUEE, QUE LE TRANSFERT DE LA GESTION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES BUDGETS QU'ILS NECESSITENT QUOIQUE DECIDE, ATTEND TOUJOURS DE FAIRE L'OBJET DE GESTES CONCRETS, MALGRE L'ETAT D'URGENCE ET LA NECESSITE DES MECANISMES OPERATIONNELS, QUE L'ENGAGEMENT OU LE TRANSFERT DE RES-SOURCES HUMAINES LANGUIT. IL Y A LA MATIERE A INQUIETUDE QUI S'INSCRIT DANS LA VOLONTE POSITIVE DES PARTENAIRES SOCIAUX D'ASSUMER PLEINEMENT ET EFFICACEMENT LES MANDATS CONFIES AVEC L'ASSURANCE DES MOYENS ET DES RESSOURCES POUR CE FAIRE.

DEVANT CES FAITS, L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A DEMANDE QUE SON EXECUTIF RENCONTRE DANS LE PLUS BREF DELAI MADAME LE MINISTRE PAULINE MAROIS POUR REUSSIR DANS UN GESTE DE CONCERTATION LE DEBLOCAGE QUI S'IMPOSE.

-30-

POUR RENSEIGNEMENTS: GILLES POTVIN, PRESIDENT (418) 723-3777

--30-- PG 16 H 26

NNNN

OLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Ryan se plaint d'être mal informé

QUÉBEC — Il y a quelque chose qui fait défaut dans la procédure d'information et de communication du gouvernement, a affirmé hier le député libéral d'Argenteuil, Claude Ryan, devant une commission parlementaire.

BERNARD RACINE

de la Presse canadienne

Lors de l'étude des crédits du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MOSR), M. Ryan s'est plaint à plusieurs reprises de manquer d'information.

« Avec les données qui sont contenues dans le cahier mis à la disposition des députés, on n'a pas grand-chose. C'est un beau cahier de 75 pages, mais je pense que les trois quarts sont des espaces blancs. »

Les députés examinaient alors la formation de la main-d'oeuvre et l'Opposition tentait de savoir quelles ressources allaient être affectées à la politique d'éducation des adultes que le gouvernement a rendu publique il y a quelques semaines.

L'Opposition voulait aussi connaître l'échéancier du gouvernement quant à l'implantation de cette politique.

La ministre Pauline Marois a répondu que le comité ministériel responsable de l'application de cette politique avait tenté « d'établir une certaine forme d'échéancier préliminaire ».

Mme Marois a révélé qu'il avait été décidé de tenir le 11 mai

une rencontre nationale de tous les partenaires impliqués dans l'éducation des adultes au Québec. Le ministère proposera alors un certain nombre d'échéanciers ou un cheminement critique.

Échéanciers

Le ministère travaille actuellement à ces échéanciers dans le but d'arriver à ce que l'ensemble des infrastructures, des partages de tâches et de responsabilités identifiées soient bien logés et que ce soit opérationnel à la fin de l'année 1984-85.

Lors de la rencontre de mai, on discutera des rôles des commissions de formation professionnelle et des structures de l'éducation dans les régions. Des ateliers de travail ont été prévus afin de permettre les discussions.

En réponse aux questions du député libéral de Laurier, Christos Sirros, Mme Marois a révélé qu'une trentaine d'organismes avaient été invités à cette rencontre nationale mais elle n'a pu les nommer.

Mme Marois ne sait pas encore sur quel sera le budget de la caisse d'accroissement des compétences professionnelles parce que, a-t-elle dit, le fédéral n'a pas encore alloué une somme s'élevant entre \$4 et \$5 millions.

Elle ne sait pas non plus à l'avance quels montants le fédéral attribuera aux autres parties du Canada à ce chapitre. « Cette ventilation n'a jamais été donnée préalablement, » a-t-elle dit.

Pas d'épaule

Mme Marois n'a pas trouvé d'épaule pour pleurer parmi les

députés de l'Opposition. M. Ryan s'est dit heureux d'apprendre que la ministre avait des difficultés à connaître à l'avance la ventilation anticipée des subventions du fédéral.

« Cela me rappelle que l'an dernier il y avait un programme sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales, le programme des travaux communautaires, et on a essayé pendant toute une session de savoir, même après coup, où étaient allés les montants d'argent.

« Non seulement on ne l'a pas su avant, mais on ne l'a pas su après. C'est bon que vous soyez placée dans cette position, une fois de temps en temps, pour vous rendre compte que, même à l'intérieur du Québec, c'est une politique qui pourrait être bonne. »

M. Ryan a rappelé que, sur l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation, l'ancien ministre du

MOSR avait promis de publier un livre blanc sur l'éducation des adultes et de tenir ensuite une période de consultation.

Il y a un télescope, a dit M. Ryan, parce qu'il n'y a jamais eu de livre blanc et que le gouvernement, après avoir annoncé sa politique d'éducation des adultes le 26 février, va tenir en mai une discussion publique sur le sujet.

Il a ajouté que des changements importants, déjà en marche, avaient été apportés à l'éducation des adultes et que rien ne l'indiquait dans les crédits du ministère.

« Si on se retrouve avec un gros organisme qui va être considérablement augmenté, on va apprendre cela dans un rapport de l'année prochaine, nous les 'coqs d'Inde,' les députés, » a dit M. Ryan en avertissant qu'il refusait d'être pris pour un « rubber stamp ».

QUEBEC (15) 84/04/17

GOUVERNEMENT DU QUEBEC / MCD1621 84/04/17-AR
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

L EDUCATION DES ADULTES...
QUAND ET COMMENT EST IL QUESTION DES FEMMES DANS LA
NOUVELLE POLITIQUE?

QUEBEC, LE 11 AVRIL 1984. - L ENONCE DE PRINCIPES SUR L EDUCATION
DES ADULTES QUE VIENT DE RENDRE PUBLIC LE GOUVERNEMENT, COMPORTE
DES INTENTIONS GENEREUSES, NOTAMMENT A L EGARD DES FEMMES. LE
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME S INTERROGE TOUTEFOIS SUR LA
FAÇON DONT CES BELLES INTENTIONS SERONT MISES EN OEUVRE ET
S INQUIETE DE CERTAINES CONTRADICTIONS.

COMMENT, EN EFFET, FAVORISER L ACCES DES FEMMES A DES PROGRAMMES
DE FORMATION ET DE RECYCLAGE QUAND L ENONCE DE POLITIQUE
IDENTIFIE COMME CLIENTELE PRIORITAIRE LES JEUNES ADULTES? LES
BESOINS DE CETTE CLIENTELE SONT CERTES IMPORTANTS, MAIS IL Y
A LIEU DE SE QUESTIONNER SUR LE SORT RESERVE AUX FEMMES DE 35
ANS ET PLUS, SURTOUT QUAND ON APPREND QUE LA FORMATION DE BASE -
SOIT LE NIVEAU SECONDAIRE V - N APPARAÎT PAS PARMY LES DROITS
ACQUIS POUR LES ADULTES (50 0/0 DES FEMMES DE 40 ANS ET PLUS
N ONT PAS 9 ANS DE SCOLARITE), ET QU IL N EST PAS QUESTION
D ACCES GRATUIT AUX SERVICES EDUCATIFS... COMMENT ESPERER, EN
OUTRE, "DEGHETTOISER" LE TRAVAIL DES FEMMES SI L ACCENT EST
MIS, EN FORMATION PROFESSIONNELLE, SUR LA FORMATION D UNE
MAIN-D OEUVRE HAUTEMENT QUALIFIEE, ALORS QUE JUSTEMENT UN GRAND
NOMBRE DE FEMMES N ONT PAS - ET NE POURRONT PAS - COMPLETE LES
PREREQUIS INDISPENSABLES POUR Y ETRE ADMISES...

DU COTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE, MEMES
INTERROGATIONS DU FAIT QUE CE SONT LES ENTREPRISES ELLES-MEMES
QUI ETABLISSENT LEURS PROGRAMES PRIORITES DE FORMATION (CLIENTELE,
CONTENU). QUELLE PLACE SERA RESERVEE AUX FEMMES DANS L ETABLIS-
SEMENT DE CES PRIORITES?

ON PEUT CERTES RELEVER DES ELEMENTS INTERESSANTS DANS L'ENONCE DE POLITIQUE, NOTAMMENT DES PROGRAMMES DE TRANSITION, LA CREATION DE DISPOSITIFS CONCERTES DE FORMATION A DISTANCE, DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE REFERENCE ET L'ANNONCE DE PLACES DE GARDERIE, MAIS IL SUBSISTE ENCORE TROP D'INCERTITUDES POUR QU'ON PUISSE PARLER D'UNE VRAIE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES ENRACINEE DANS LES BESOINS CONCRETS DE TOUTE LA POPULATION ADULTE. LE C.S.F. RECLAME DONC, COMME D'AILLEURS D'AUTRES INTERVENANTS, LA TENUE D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR CETTE QUESTION.

SOURCE: HELENE LEVESQUE

TEL.: (418) 643-4326 - QUEBEC

--30--

FL 10 H 01

NNN:

FTQ MTL

OUR PUBLICATION IMMEDIATE

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN EDUCATION DES ADULTES

TRES INQUIETE, LA FTQ DEMANDE UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE

SE DISANT TRES INQUIETE DE L'ENONCE D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT LEYESQUE EN MATIERE D'EDUCATION DES ADULTES, LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ) A DEMANDE LA CONVOCAION D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR FAIRE LE POINT SUR CE DOSSIER.

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA FTQ, M FERNAND DROUST, A AFFIRME 'NE PAS COMPRENDRE QU'APRES AVOIR LAISSE DORMIR SUR LES TABLETTES LE RAPPORT DE LA COMMISSION JEAN SUR L'EDUCATION DES ADULTES PENDANT DEUX ANS, LE GOUVERNEMENT TENTE PRESENTEMENT DE PRECIPITER LES CHOSES SANS MEME ENTENDRE LES PRINCIPAUX INTERESSES'.

DANS UNE LETTRE AU PREMIER MINISTRE RENE LEYESQUE, LA FTQ EXPRIME SA VIVE INQUIETUDE DE CONSTATER QUE L'ENONCE DE POLITIQUE RENDU PUBLIC RECENTMENT PAR LE GOUVERNEMENT QUEBECOIS 'DISPOSE BIEN RAPIDEMENT DE PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA FORMATION DES ADULTES (CEFA) QUI NOUS TENAIENT PARTICULIEREMENT A COEUR'.

'NOUS PENSONS D'ABORD AU CONGE-EDUCATION PAYE, BALAYE POUR CAUSE DE CRISE ECONOMIQUE EN QUELQUES LIGNES, ALORS QUE VOTRE VIS-A-VIS FEDERAL CONSIDERE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES AVEC INTERET CETTE POSSIBILITE. QUE DIRE DE L'EDUCATION SYNDICALE, QUI NE FAIT L'OBJET D'AUCUN ENGAGEMENT OU RECONNAISSANCE FORMELLE? IL EN VA DE MEME DES SERVICES A LA COLLECTIVITE DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT, QUI SEMBLANT DESTINES A DEMEURER VIDEUX PIEUX PLUS SOUVENT QU'AUTREMENT', ECRIT M DROUST AU PREMIER MINISTRE

ET IL POURSUIT: 'DE MEME CHERCHE-T-ON EN VAIN DANS VOTRE ENONCE DE POLITIQUE UNE RECONNAISSANCE DU DROIT A L'EDUCATION DES ADULTES, AVEC CE QUE CELA IMPLIQUE EN TERME DE SERVICES ET DE GRATUITE, OU UNE PRISE EN COMPTE DE LA NECESSITE D'UNE PARTICIPATION DES USAGERES ET USAGERS A LEUR PROPRE FORMATION. ENFIN, LE DOCUMENT GOUVERNEMENTAL IGNORE LA PROPOSITION DE CREATION D'UN ORGANISME DE COORDINATION AU SEIN DUQUEL ON RETROUVERAIT LES PRINCIPAUX AGENTS SOCIO-ECONOMIQUES.'

LA FTQ VOIT, PAR AILLEURS, D'UN BON OEIL CERTAINS ELEMENTS DE L'ENONCE DE POLITIQUE 'TELS CEUX SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS, LA DECENTRALISATION, LA PRIORITE A L'ALPHABETISATION, LA SYSTEMATISATION DE L'ACCUEIL ET DE LA REFERENCE ...'

C'EST SUR L'ENSEMBLE DE CES SUJETS QUE LA FTQ VEUT FAIRE ENTENDRE SON POINT DE VUE ET DEMANDER DES ECLAIRCISSEMENTS AU GOUVERNEMENT EN COMMISSION PARLEMENTAIRE. 'NOUS CROYONS QU'AUCUN GOUVERNEMENT NE PEUT SE PERMETTRE DE FAIRE L'ECONOMIE D'UNE CONSULTATION ET D'UN DEBAT MINIMAUX QUANT A SON ORIENTATION DANS UN DOMAINE AUSSI CRUCIAL QUE L'EDUCATION DES ADULTES', CONCLUT LE SECRETAIRE GENERAL DE LA FTQ.

(30)

POUR INFORMATIONS: PIERRE RICHARD, FTQ 527-8533

---30---

FL 15 H 53

NNNN

EDUCATION DES ADULTES: LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME S'INTERROGE

Serge DROUIN

Même si l'énoncé des principes sur l'éducation des adultes que vient de rendre public le gouvernement comporte des intentions généreuses, notamment à l'égard des femmes, le Conseil du statut de la femme (CSF) s'interroge sur la façon dont ces belles intentions seront mises en oeuvre et s'inquiète de certaines contradictions. Par conséquent, le CSF réclame la tenue d'une commission parlementaire sur cette question.

Le CSF se demande, entre autres, de quelle manière favorisera-t-on l'accès des femmes à des programmes de formation et de recyclage quand «l'énoncé politique identifie comme clientèle prioritaire les jeunes adultes?» Tout en reconnaissant l'importance des besoins de cette clientèle, l'organisme s'interroge sur:

le sort réservé aux femmes de 35 ans et plus «surtout quand on apprend que la formation de base - soit le niveau secondaire V - n'apparaît pas parmi les droits acquis pour les adultes et qu'il n'est pas question d'accès gratuit aux services éducatifs.»

Parlant de cette situation, le CSF mentionne que les données du dernier recensement rapportent que plus de 50% des fem-

mes de plus de 40 ans ont moins d'une 9^e année de scolarité. De plus, si 43,4% des jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école sont non diplômés, chez les 40 ans et plus cette proportion grimpe à 63,5% et atteint 67,2% chez les femmes. La question que se pose le CSF est la suivante: «comment espérer, en outre, «déghettoiser» le travail des femmes si l'accent est mis, en forma-

tion professionnelle, sur la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, alors que justement un grand nombre de femmes n'ont pas - et ne pourront pas - compléter les prérequis indispensables pour y être admises...?»

Du côté de la formation professionnelle en entreprise, le CSF se pose les mêmes interrogations du fait «que ce sont les entreprises elles-mêmes qui éta-

blissent leurs priorités de formation (clientèle, contenu...). Quelle place sera réservée aux femmes dans l'établissement des priorités?»

Enfin, le CSF relève des éléments intéressants dans l'énoncé politique, notamment:

les programmes de transition, la création de dispositifs concertés de formation à distance, des services d'accueil et de référence et l'annonce de places de garderie. Toutefois, selon le CSF, il subsiste encore trop d'incertitudes pour qu'on puisse parler d'une vraie politique d'éducation des adultes.

7 politique d'éducation des adultes en mécontente plusieurs

Québec invite une quarantaine d'organismes à une rencontre nationale de concertation

AN-PIERRE PROULX

Les milieux québécois de l'éducation des adultes sont en effervescence. Depuis quelques jours, les réactions au récent énoncé de politique gouvernementale fusent de tout et elles sont plutôt défavorables. Au même moment, le ministre de l'Éducation vient de convoquer « une rencontre nationale de concertation » les 10 et 11 mai prochains à Montréal; quelque 40 organismes y sont invités. Plusieurs d'entre eux ont, ces derniers temps, réclamé la tenue d'une

commission parlementaire pour étudier l'énoncé de politique. Le MEQ ne l'ignore pas mais il a préféré plutôt la formule de la « concertation » afin, dit le communiqué ministériel, « de favoriser un meilleur dialogue ».

« Cette rencontre, poursuit le MEQ, permettra au gouvernement d'ajuster davantage l'action gouvernementale aux besoins et aspirations des milieux concernés. Elle devrait permettre, en outre, d'explicitier la politique gouvernementale et d'échanger sur les mécanismes d'opérationnalisation et sur les objectifs et moyens d'action sous-jacents au pro-

jet de répartition des crédits additionnels pour l'année 1984-1985 ».

Les objections du milieu vont cependant aller au-delà des questions d'ajustement et de répartition des crédits. Ainsi, avant-hier, le Conseil du statut de la femme publiait un commentaire élaboré de la politique gouvernementale. Son verdict est sans équivoque : « Nous ne pouvons honnêtement considérer cette politique comme un moyen efficace de concrétiser l'égalité des chances pour les femmes ».

Le CSF reproche au MEQ d'avoir « sacrifié les engagements fermes aux beaux discours, en ce qui concerne les femmes notamment », et de ne garantir aucunement leur présence dans ses priorités.

La politique gouvernementale, poursuit le CSF, « s'articule sur une conception infiniment réductrice du changement technologique, mettant l'accent sur les besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée et en reléguant à l'arrière-plan les retombées moins politiques sur l'organisation du travail et l'ensemble des travailleuses et travailleurs ».

De même, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) vient de s'exprimer au premier ministre son « inquiétude » de voir la politique gouvernementale disposer bien rapidement des recommandations de la commission Jean qui lui tenait à cœur. Elle songe notamment au congé-éducation payé (que le gouvernement fédéral considère, lui, avec intérêt), à l'éducation syndicale « qui ne fait l'objet d'aucune reconnaissance formelle », et des services à la collectivité dans les institutions d'enseignement.

La FTQ déplore l'absence de « reconnaissance du droit à l'éducation des adultes » et le rejet implicite du

MEQ de créer « un organisme de coordination au sein duquel on retrouverait les principaux agents socio-économiques ». Comme la CSF, la FTQ réclame la tenue d'une commission parlementaire dans les plus brefs délais.

La semaine dernière, la Commission des écoles catholiques a aussi réagi officiellement. Son président, M. Marcel Parent, a demandé au gouvernement « de surseoir à toute application administrative de sa politique d'éducation des adultes ». Si la CÉCM accueille favorablement les « orientations fondamentales de la nouvelle politique », elle « s'interroge

sérieusement sur le plan d'action » qui en découle.

Elle reproche à ce plan d'être axé « sur le développement de la main-d'œuvre plutôt que sur l'éducation des adultes proprement dite » et surtout de « mettre en péril tous les acquis de l'éducation des adultes au Québec ».

Le gouvernement, a dit M. Parent, veut confier au ministère de la Main-d'œuvre la gestion des activités de formation professionnelle et faire du MEQ un simple pourvoyeur de services. Elle se demande donc quelle place occupera dorénavant l'éducation des adultes dans les structures scolaires actuelles et en particulier au sein des commissions scolaires.

La CÉCM « dénonce donc vigoureusement la contradiction dans les rôles dévolus à chaque ministère et demande au gouvernement de décréter un moratoire jusqu'à ce dossier ait été sérieusement examiné ». Pour sa part, elle entend « maintenir son service de l'éducation des adultes comme entité distincte au sein de ses structures afin de sauvegarder et de développer tous les services mis à la disposition des Montréalais depuis 20 ans ».

En fin de semaine dernière, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) tenait un colloque à Québec. Elle y a réaffirmé son « opposition aux mesures qui menacent l'éducation populaire autonome ». Le MEPACQ revendique « la reconnaissance de la légitimité et de la spécificité de l'éducation populaire auto-

nome, le respect de l'autonomie des groupes, des ressources suffisantes, l'accès garanti aux services des institutions scolaires, et la reconnaissance des organisations représentatives des groupes ».

D'autre part, le département de pédagogie de l'Université de Sherbrooke annonce la tenue d'un débat, mardi le 24 avril prochain sur l'énoncé de politique du gouvernement. Y prendront notamment part, M. André Beaudoin, sous-ministre adjoint au MEQ, M. Paul Bélanger, directeur de l'ICÉA et M. Jean-Yves Joannette du MEPACQ.

Enfin, la direction générale de l'éducation des adultes du MEQ vient d'annoncer la tenue à Québec, du premier au 3 mai, d'un colloque sur l'éducation des adultes et le développement régional. Plus de 300 personnes, dit-on, y sont attendues.

Positions contradictoires sur l'éducation des adultes affichées au cours d'un débat

SHERBROOKE (MR)— Les silences peuvent se combler et les confusions peuvent se clarifier avec les gens.

C'est ce que disait M. André Beaudoin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, en répondant à M. Paul Bélanger, directeur de l'Institut canadien d'éducation des adultes, qui venait de relever certaines failles de la politique d'éducation des adultes au Québec.

Un débat auquel ont participé MM Beaudoin, Bélanger et André Gauthier, responsable de l'information au Mouvement d'éducation populaire et d'éducation communautaire du Québec, avait été organisé par le département de pédagogie à l'auditorium de la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke sur la nouvelle politique d'éducation des adultes au Québec.

Selon le sous-ministre adjoint, tandis que les failles peuvent se corriger, les critiques oublient souvent les côtés positifs de la nouvelle politique, par exemple, dit-il, au plan de l'accessibilité et au plan du partage des pouvoirs et des responsabilités.

M. Beaudoin souligne que le ministère de l'Éducation devient, avec la politique, le ministère non seulement des jeunes, mais aussi des adultes, qui sont ainsi reconnus comme objet de préoccupation autant que les jeunes. Il note aussi la création de centres d'accueil et de références obligatoires pour les adultes de toutes les régions. Le sous-ministre adjoint insiste aussi sur la reconnaissance, par la nouvelle politique, des acquis autres qu'académiques chez les adultes. Il note ensuite la formation sur mesure que pourront obtenir les adultes. M. Beaudoin relève aussi le fait que tous les ministères se trouvent, avec la politique, responsabilisés face à l'éducation des adultes faisant partie de la population qu'ils touchent, ce qui, à son avis, permettra de donner une formation mieux identifiée par les ministères

Enfin, M. Beaudoin explique qu'il n'y a pas démantèlement de la direction générale de l'éducation des adultes mais redéploiement et que chacun de ses secteurs se trouve transplanté dans un secteur spécifique du ministère de l'Éducation, soit à la planification, à la direction de l'enseignement collégial, soit au primaire et secondaire, ou encore au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

De l'avis du directeur de l'Institut canadien d'éducation des adultes, M. Paul Bélanger, il y a un fossé entre les recommandations de la commission Jean et le projet québécois, dont il dit qu'il n'a pas de plan d'action.

Parmi les silences qu'il relève dans ce qu'il appelle ce projet, il relève l'absence de distinction entre jeunes et adultes, une absence de politique de l'emploi qui entraîne une formation étroite et non polyvalente, l'absence d'un plan d'égalité de la femme, l'absence de prévision pour la participation des usagers dans la gestion de l'ensemble de l'éducation des adultes et le fait que la politique ne prévoit pas la gratuité de l'éducation pour les adultes, ce qu'il qualifie de discriminatoire.

En ce qui concerne les confusions, M. Bélanger qualifie la politique de politique utilisant les adultes pour régler des problèmes de trésorerie en disant croire que les adultes viendront tout simplement combler des places de fond de classe que les jeunes n'occupent pas. Il

craint aussi que la politique ne fasse en sorte que les services d'éducation des adultes ne visent que des réponses aux commandes de la Commission de formation professionnelle.

Quant à M. André Gauthier, il déplore les coupures tragiques du ministère de l'Éducation qui n'a accordé cette année que 4 millions \$ aux organismes volontaires d'édu-

cation populaire pour répondre à des besoins signalés d'au-delà de 20 millions \$.

M. Gauthier déplore aussi que le gouvernement fixe lui-même des priorités que les organismes populaires peuvent identifier mieux que lui. Il note aussi que le gouvernement pousse le milieu populaire à la concertation avec les organismes

officiels d'éducation, les invitant ainsi presque à l'intégration à l'appareil de l'État, ce que les organismes volontaires d'éducation

populaires supposément autonomes ne peuvent voir que comme une contradiction tout à fait inacceptable.

GOVERNEMENT DU QUEBEC / NO61778 84/04/27-LL
CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES: UNE CONSULTATION
ENCORE NECESSAIRE

SAINTE-FOY, LE 27 AVRIL 1984. - DEUX ANS APRES LE DEPOT DU RAPPORT DE LA COMMISSION JEAN, LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC FAISAIT CONNAITRE LE 20 FEVRIER 1984 UN ENONCE D'ORIENTATION ET UN PLAN D'ACTION EN EDUCATION DES ADULTES QUI NE REPOSD PAS A CERTAINES ATTENTES IMPORTANTES ET QUI, EN CONSEQUENCE, N'A PAS RECU L'ADHESION DES PREMIERS CONCERNES.

SOUHAITE PAR LES MILIEUX D'EDUCATION DES ADULTES, CET ENONCE ET PLAN D'ACTION NET DE L'AVANT PLUSIEURS PRINCIPES ET ORIENTATIONS FORT VALABLES TELS LA RECONNAISSANCE DE L'EDUCATION PERMANENTE, L'EQUALITE DES CHANCES, LA PLURALITE DE LIEUX DIVERSIFIES DE FORMATION DES ADULTES, LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION SUR MESURE, L'ACCESSIBILITE DE LA POPULATION ADULTE A TOUS LES PROGRAMMES EDUCATIFS, LA RECONNAISSANCE DES ACTES DE FORMATION.

TOUPEAUS DE NOMBREUSES INTERROGATIONS ET AMBIGUITES SUBSISTENT NEPE APRES LA PROMULGATION DES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES ET L'ADHESION A LA POLITIQUE DES DIFFERENTS INTERVENANTS EN EDUCATION DES ADULTES EST LOIN D'ETRE ACCISE. MENTIONNONS PAR EXEMPLE L'EXISTENCE ACTUELLE DES REGLEMENTS QUI DEVRONT REGIR LES DIFFERENTES FORMATIONS, L'ABSENCE DE DETAILS SUR LES MODALITES BUDGETAIRES ET LES PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT ENVISAGEES POUR LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES NOUVELLES RESPONSABILITES ASSUMES DANS LE PROJET, SUR L'ARTICULATION DES MESURES CONCERNANT LES FEMMES, SUR LA NATURE DES PROGRAMMES POUR LES PERSONNES ANEPHABETES, ET SUR DES FORMULES COMME LES STAGES EN INDUSTRIE ET L'ALTERNEANCE ETUDE-TRAVAIL.

D'AUTRES POINTS INQUIETENT VIVEMENT COMME CELUI DE FAIRE DU MINISTRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU LE MAITRE-D'OEUVRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES ALORS QU'IL N'Y A PAS DE POLITIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE ADULTEE, QU'IL EST VULNERABLE A LA MENTION NON PLUS DANS LE PROJET DE LA COOPERATION QU'IL FAUDRA NECESSAIREMENT ASSOCIER AVEC LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI EST LA TE PROFESSIONNELLE.

CE PROJET D'EDUCATION PERMANENTE PROPOSE RISQUE D'ETRE TROP
CONCOMITANT PAR SON PARI-PARI ECONOMIQUE ALORS QU'IL RESTE TOUT
AUSSI IMPORTANT DANS LA MENE CONDUCTURE DE SOUTENIR LES
MOUVEMENTS SOCIAUX DES GROUPES DE CITOYENS DEFAVORISES.

LE CONSEIL EST D'AVIS QU'IL RESTE TROP DE POINTS A PRECISER, DE
DOUTES A LEVER, DE REPONSES CONCRETES A DONNER POUR GARANTIR LE SUC-
CES D'UN PROJET D'UNE TELLE IMPORTANCE ET D'UNE TELLE ENVERGURE
RUEEES DES INTERESSES. C'EST POURQUOI IL RECOMMANDE VIVEMENT AU
MINISTRE DE L'EDUCATION, ET AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC, DE PROCEDE
DE PEUVARD A UNE CONSULTATION SYSTEMATIQUE ET ORGANISEE DES
MILIEUX, DES PERSONNES ET DES ORGANISMES CONCERNES PAR CE PROJET D'E-
DUCATION PERMANENTE. IL Y VA DE SA REUSSITE MEME.

DEPARTEMENT QUELQUE ALLIANCE ORGANISEES, LA RENCONTRE NATIONALE
DE CONCEPTION" ENVADEE TOUT RECENTEMENT PAR LE GOUVERNEMENT
EST LA SON PAS DANS CETTE DIRECTION.

SECRET: JEAN-R. DEFOUZIER
DIRECTION DES COMMUNICATIONS
CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
TEL.: (418) 543-1311 - QUEBEC
(514) 573-8038 - MONTREAL

-- 20 --

PPB 14 P 22

MMG

Colloque à Québec sur l'éducation des adultes

QUÉBEC (PC)— Depuis quelques années, l'éducation des adultes joue un rôle de plus en plus dynamique dans le développement socio-économique régional au Québec.

Un colloque ayant pour but de promouvoir cette orientation a débuté hier à Québec en présence de quelque 250 participants oeuvrant au sein des services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps.

Le colloque réunit également des personnes intéressées à divers titres à l'éducation des adultes: employés au ministère de l'éducation, représentants d'associations de collèves, de

commissions scolaires et de cadres de ces organismes.

Préparé par la Direction générale de l'éducation aux adultes du ministère de l'Éducation, cette rencontre a comme objectif de sensibiliser les divers intervenants à l'impact que peut avoir l'éducation des adultes sur le développement des communautés locales et régionales.

A cet effet, des thèmes tels que la vie économique d'une région, les enjeux politiques, l'aménagement du territoire et la planification des options professionnelles seront abordés à l'intérieur d'ateliers d'expériences, de conférences et d'un panel.